HISTOIRE

DE S. A. R. M.GR

LE DUC DE BERRY,

ASSASSINÉ DANS LA NUIT DU 13 FÉVRIER 1820,

AVEC TOUS LES DÉTAILS DE LA PROCÉDURE,

L'INTERROGATOIRE ET LES RÉPONSES DE LOUVEL, AUTEUR DE CET HORRIBLE ATTENTAT,

SON JUGEMENT ET SON EXÉCUTION;

SUIVIE

De la relation de l'assassinat de Henri III, de Henri IV et de Louis XV.

Sæpè ferit fulmen summi fastigia montis.

Par J. Lions, Licencié dans les Lettres,
Auteur de plusieurs Ouvrages pour l'instruction de la jeunesse.

A LYON,

Chez { Savy, Libraire, rue St.-Joseph.
Lions, Lib.re, place Louis-le-Grand.

1820.

DE L'IMPRIMERIE DE J. M. BOURSY.



RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

L'ASSASSINAT de Mgr. le duc de Berry est un événement trop frappant pour s'effacer jamais de la mémoire de tous ceux qui portent un cœur français.

Toutes les bouches de la renommée vont publier ce crime épouvantable, pour donner à chacun une juste idée de l'horreur qu'il inspire. C'est un

hommage bien foible, hélas ! à la mémoire de ce Prince infortuné.

Je viens aussi mêler ma foible voix à ce cri universel. C'est un besoin pour moi de m'entretenir et d'entretenir aussi les autres du sujet de la douleur commune. Je sens l'insuffisance de mes moyens pour traiter ce sujet aussi bien qu'il mérite de l'être. Cette considération, néanmoins, ne sauroit m'arrêter; je n'écoute que mon zèle. On applaudira, je pense, à ma résolution, et l'on sera disposé à m'accorder, en faveur du motif, l'indulgence que je réclame.

Mon seul but est de recueillir ici toutes les circonstances relatives à

l'assassinat de Mgr. le duc de Berry, sans me permettre aucune réflexion politique. Je ne rappellerai que ce que les journaux les plus accrédités en ont dit, et ce que la procédure aura fait connoître. Ainsi je laisse à d'autres le soin de fouiller dans l'ame du coupable, si la justice ne peut lui arracher son secret, pour établir s'il n'a agi que d'après lui-même, dirigé par un aveugle fanastisme, ou si ce crime est le résultat d'une impulsion étrangère, guidée par l'esprit de parti.

Affligé néanmoins, comme tout bon Français, d'un malheur d'autant plus grand que chacun doit en porter la peine, je laisserai souvent parler ma

douleur : mais tout en déplorant notre perte, tout en accusant l'auteur de nos maux, je le ferai avec cet accent qui part du cœur : je plaindrai, à l'exemple de l'auguste victime, plus encore ce malheureux que je ne le maudirai, car il n'a pu, ce tigre altéré de sang (il l'a dit, et il faut le croire), maîtriser la soif ardente dont il étoit dévoré. Et puis la haine et la vengeance sont-elles encore des sentimens supportables, quand déjà l'ame succombe sous le poids de la douleur ? Ce tableau, quoique peint avec les couleurs les plus noires, pourra sans inconvénient être exposé aux regards de la jeunesse : il sera même utile d'y arrêter sa pensée. Elle en concevra une juste horreur

pour le crime, et son penchant à la vertu n'en sera que plus assuré.

Ce récit pourra contrister son cœur, mais jamais il ne flétrira son ame ; les réflexions qu'il fera naître seront uniquement l'expression de la douleur: qu'elles le portent plus encore à plaindre qu'à condamner : c'est la morale de tous les temps et de tous les âges, c'est celle sur-tout qu'on doit prêcher à l'enfance.

Cet ouvrage sera lu, j'en ai l'assurance, avec plaisir et un véritable intérêt : dans cette pensée je me félicite de l'avoir entrepris.

Les copies de cet affreux tableau

seront multipliées à l'infini; mais elles ne sauroient l'être assez. Les Français ont besoin de pleurer, et tout ce qui peut alimenter leur douleur, est un bienfait qu'on est sûr de voir accueilli avec reconnoissance.

OBSERVATIONS DE L'AUTEUR.

Il m'a paru d'abord très-facile d'arriver au but que je m'étois proposé, offrir, en un seul volume, l'ensemble de toutes les pièces qui expliquent l'origine du plus effroyable attentat, et en développent les circonstances. Mais l'expérience m'a démontré que j'étois dans l'erreur. J'aurois voulu revenir sur mes pas; mais j'étois trop avancé. Je me suis en conséquence enhardi, fondé sur ce que l'idée ou la crainte de l'imperfection d'un ouvrage, ne sauroit jamais l'emporter sur le désir d'être utile.

On ne pourra, dans tous les cas, m'imputer tout le désordre qui se fait

souvent apercevoir. Qu'on pense qu'il falloit remplir l'engagement pris envers les Souscripteurs, de livrer l'ouvrage immédiatement après le jugement du coupable; que ne pouvant me procurer les matériaux qu'en détail, et les classer à la hâte, il a fallu renoncer au désir d'observer l'ordre et la méthode convenables; d'où il est résulté que plusieurs faits très-intéressans ont été tronqués ou sont échappés à mes recherches. Mais, si l'espérance de faire une seconde édition se réalise, je rectifierai les erreurs qui ont pu se glisser dans celle-ci, et l'on y trouvera, d'ailleurs, toutes les améliorations qu'il sera possible d'y apporter.

NOTICE

NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR S. A. R. M.gr
LE DUC DE BERRY.

CHAPITRE PREMIER.

LE duc de Berry, fils de MONSIEUR frère du ROI, vient d'être enlevé à la France par le plus horrible assassinat. Avant de commencer l'histoire de cet épouvantable forfait, je crois devoir donner le précis de la vie de ce prince. Le récit de ses actions, déjà très-intéressant par lui-même, sera accueilli avec un nouvel empressement, par l'impression qu'a laissée dans tous les cœurs la nouvelle du crime horrible qui fait couler aujourd'hui les larmes des Français.

Tout homme honnête, en lisant la vie de ce prince, éprouvera un sentiment d'indignation contre tant de personnes qui l'ont calomnié avec tant d'audace; il re-

poussera avec dédain les suggestions perfides de ces ames basses et dégradées, pour qui le mensonge est un devoir et la calomnie un plaisir. Enfin, arrivé à la scène tragique, et à la vue du corps sanglant de l'auguste victime, il se sentira glacé d'horreur, et le sentiment de pitié qui succèdera à ce mouvement si pénible, en acquerra d'autant plus de force qu'il sera plus pénétré de ses grandes vertus. J'en offre ici le tableau succint et fidèle ; personne n'osera m'accuser d'exagération. Les actions, d'ailleurs, et les sentimens de ce prince sont assez connus, et les preuves assez multipliées, pour qu'on puisse acquérir la certitude de toutes les assertions qui pourroient paroître douteuses à quelques personnes difficiles à convaincre.

Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry, naquit à Versailles le 25 Janvier 1778. L'enfance de ce prince n'offre rien de bien remarquable. Il montra, dès son bas âge, un caractère ardent, facile à s'emporter, ce qui fit juger de bonne heure

qu'il auroit un jour les talens d'un grand Capitaine. L'expérience a prouvé que ce jugement n'étoit point hasardé. Il ne lui a manqué, en effet, que l'occasion pour donner la preuve la plus convaincante qu'il étoit capable des plus grandes choses. Il joignoit au sang-froid et à la prudence de Turenne, l'impétuosité du prince de Condé, son oncle. Il savoit manier l'humeur du soldat, et s'insinuer dans son esprit. L'anecdote suivante vient à l'appui de ce que j'avance; on verra qu'il ne s'étonnoit de rien, et se jouoit des embarras au milieu des difficultés.

A peine revenu parmi nous, il passe en revue une vieille troupe; il l'engage à faire entendre le cri des Français, *vive le Roi* : plusieurs voix font entendre un cri bien différent. Que fera le prince? Quittera-t-il la partie? se retirera-t-il? Non. On l'auroit cru vaincu : il ne s'émeut, il ne se trouble point, et s'écrie : « Voilà de braves gens ! » ils ont été fidèles à leur chef; ils le seront » aussi au Roi. Allons, mes amis, continue-

» t-il, quittons cette vieille habitude; crions » tous *vive le Roi!* » Tous à l'envi, et sans exception, font retentir les airs du cri plusieurs fois répété, *vive le Roi!* Le prince ensuite fait manœuvrer cette troupe avec une telle habileté, qu'officiers et soldats conviennent que nul n'est plus digne que le duc de Berry, de commander à des braves. Plusieurs fois j'aurai occasion de citer des traits de cette nature.

Il étoit à peine âgé de onze ans, quand la révolution éclata. Le comte d'Artois, son père, qui avoit défendu les droits de la monarchie avec autant de fermeté que de constance, et qui, à raison de ce nouveau motif, étoit un objet de haine et de persécution à la faction dominante, qui travailloit à miner le trône et à ensevelir sous ses ruines ceux qui en étoient les plus fermes soutiens, le comte d'Artois, dis-je, se vit forcé de sortir de France : ce qu'il fit avec le prince de Condé, pour se dérober à la fureur des factions qui avoient juré leur perte. Le prince laissa ses fils,

le duc d'Angoulême et le duc de Berry, à Paris. Cette séparation fut pénible, mais elle étoit urgente : les progrès de la révolution se faisoient remarquer de plus en plus ; sa marche étoit rapide, et sembloit devoir bientôt atteindre ceux qu'ils jugèrent être un obstacle à leurs sinistres projets.

Le Roi ne se dissimulant pas les dangers qu'il avoit personnellement à courir, et ceux qui menaçoient les membres de sa famille, crut devoir faire mettre en route, peu de temps après le départ du comte d'Artois, les jeunes princes pour Turin, où son Altesse s'étoit retirée, et où la comtesse d'Artois se rendit à peu près dans le même temps.

Le prince, dont nous écrivons ici l'histoire, reprit, dans cette ville, ses études qu'il avoit interrompues lors des premiers événemens de la révolution. M. de Serent, gouverneur de LL. AA., continua de les diriger.

Les événemens, en France, prirent un caractère plus décisif, et donnant lieu à

des craintes déjà trop fondées, le comte d'Artois et le jeune prince de Berry partirent pour la Russie. Ils firent, l'un et l'autre, la campagne de 1792, et retournèrent ensuite à Turin. En 1794, le duc de Berry se rendit auprès du prince de Condé, à Rastadt, où étoit son armée.

En arrivant, il fut présenté à l'état-major; et comme ce prince paroissoit un peu embarrassé par l'affluence d'officiers dont il étoit entouré, et qui, pour la plupart, lui étoient inconnus, le prince de Condé le mit à son aise en lui disant: « Vous vous trouvez ici au milieu de vos » amis et de véritables serviteurs. »

Le duc de Berry adressa la parole à plusieurs officiers et leur dit des choses obligeantes, à ceux sur-tout que S. A. lui désigna comme ayant été blessés, ou s'étant distingués dans les campagnes précédentes. Quelques jours après, il accompagna le prince de Condé dans une reconnoissance qu'il fit aux avant-postes établis sur les bords du Rhin.

S. A. Royale vécut depuis ce moment dans les camps ; son goût pour l'art militaire se manifesta tout-à-fait. Cette manière de vivre, qui s'accordoit parfaitement avec cette vivacité naturelle dont nous avons déjà eu occasion de parler, fit ressortir les excellentes qualités dont il étoit naturellement doué. Il savoit se faire aimer du soldat, tout en se montrant sévère observateur de la discipline. Le corps d'officiers avoit pour lui la plus profonde estime, et montroit en toute occasion une déférence incroyable à ses volontés, et cet ascendant étoit le résultat de la confiance qu'il savoit inspirer. L'anecdote suivante en est une preuve irrécusable.

L'armée du Prince de Condé ayant passé au service de la Russie, le duc de Berry fut nommé, par l'empereur Paul, colonel du régiment noble à cheval, qui portoit le nom de *Berry*. Ce corps avoit été formé, depuis peu, des deux régimens nobles à cheval, celui du corps des *Chevaliers de la Couronne*, et celui des *Volontaires nobles*, sous le commandement d'Étienne de

Damas. Le prince alla en prendre le comandement au mois de Décembre 1798, à Locatz, où étoit le chef-lieu. Ce fut peu après son arrivée, que l'anecdote dont il s'agit eut lieu : la voici.

L'armée de Condé, en passant à la solde de la Russie, avoit pris l'engagement de se soumettre aux lois militaires de ce pays. Un volontaire de la compagnie dont M. de M.... étoit commandant, ayant commis une faute grave contre la discipline, fut condamné à la peine la plus sévère que, d'après le code militaire russe, on peut infliger. M. de M.... en donna connoissance à Mgr. le duc de Berry, sous les ordres duquel il étoit. Il se plaignit amèrement de l'excessive rigueur avec laquelle il étoit traité; il témoigna, en termes formels, par la lettre qu'il écrivit à S. Altesse, qu'il ne se soumettroit jamais à une pareille discipline, parce que, disoit-il, la chose lui étoit impossible. Il voyoit la délicatesse d'un gentilhomme français blessée, et c'est pourquoi il prioit Son Altesse de vouloir bien accepter sa démission.

Mgr. le duc de Berry garda la lettre sans faire de réponse : le corps partit le lendemain. M. de M.... étoit, comme d'habitude, à la tête de sa compagnie. Le régiment arrivé à la lisière d'un bois, le prince ordonne de faire halte. Il fait appeler aussitôt M. de M...., et l'emmène dans le bois, hors de la vue du régiment : il descend alors de cheval, et prie M. de M.... de descendre aussi : ce qu'il fait à l'instant. Il lui demande s'il persiste dans la résolution de donner sa démission ; et comme la réponse du commandant est affirmative, donnant toujours pour raison qu'il ne peut s'accommoder de la rigueur de la discipline russe : « Vous voyez, lui dit alors le » prince, que je sais, moi, m'y soumettre : » pourquoi ne vous y soumettriez-vous pas ? » Ces observations ne purent ébranler M. de M.... ; il persista dans sa résolution. « Eh bien ! ajouta le duc de Berry, » puisque mes paroles ne peuvent rien » sur vous, que vous voulez absolu» ment vous démettre de votre comman-

» dement, mettez-vous en garde! » Et en même temps il porte la main sur la poignée de son épée. Frappé, à la vue de ce mouvement, à quoi il étoit loin de penser, M. de M...., tout interdit, se jette aux pieds du prince, prend sa main, qu'il arrose de ses larmes, et cherche comment il pourra prouver tout son respect et sa soumission pour S. Altesse. « Je lis dans » votre cœur, lui dit alors le prince; je » sais apprécier vos sentimens; mais prou- » vez-moi que votre dessein n'est pas de » me désobliger. » M. de M.... lui jure une parfaite obéissance. Le duc, lui tendant la main, le relève avec bonté, l'embrasse et déchire la lettre portant la démission, ajoutant: « Qu'il ne soit plus » question de ce qui vient de se passer; et » faisons de manière que le régiment ne » s'aperçoive de rien. » Il le prend en même temps par le bras, et ils rejoignirent le corps, qui continua sa marche.

Le duc de Berry avoit à peine alors atteint sa vingtième année; il servoit sous

le maréchal russe Sowarow, qu'il suivit pendant tout le temps que dura sa mémorable campagne. Il reçut des mains du prince de Condé la grand'croix de l'ordre de Malte, dont il fut décoré par l'empereur de Russie, qui le nomma à la place de grand-prieur de France, devenue vacante par le mariage de S. A. Royale Mgr. le duc d'Angoulême.

Le 20 mars de cette même année, le corps de Condé passa, pour la seconde fois, à la solde de l'Angleterre. Le 23 du même mois, le duc de Berry partit pour Naples, pour conclure avec la princesse fille du roi, son mariage qui avoit été concerté entre les deux souverains : mais les hostilités entre la France et l'Allemagne ayant recommencé alors, toutes ces combinaisons furent dérangées. Le duc de Berry partit de Naples pour se rendre à Aibling, auprès du duc d'Angoulême, et servir en qualité de volontaire, dans le régiment noble à cheval commandé par ce prince, et auquel il avoit donné son

nom. Il étoit arrivé à Rome, lorsqu'il apprit l'armistice conclu avec Buonaparte; résultat, comme il l'écrivit au prince de Condé, des succès incroyables des troupes françaises aux ordres de ce général.

Les circonstances politiques étant toujours plus défavorables, le prince se vit forcé de rejoindre son auguste père en Angleterre. En 1805, le roi de Suède s'étant avancé dans le Hanovre, dans le dessein de concourir à rétablir les Bourbons sur le trône de France, désira que le duc de Berry prît un commandement dans son armée. Le prince et le comte d'Artois, son père, partirent aussitôt pour se rendre au quartier-général de Gustave; mais, chemin faisant, ayant appris que Buonaparte avoit fait évacuer le Hanovre, ils retournèrent en Angleterre. Le duc de Berry se rendit à Londres, où il passa plusieurs années, paisible contemplateur des événemens politiques, qu'il étoit loin de juger comme devant amener bientôt une catastrophe favorable à ses désirs, et

qui mettroit un terme aux maux dont l'Europe entière étoit affligée depuis un si grand nombre d'années.

En 1813, des agens imprudens, et peut-être perfides, persuadèrent aux plus zélés partisans du Roi, que rien ne seroit plus facile que d'effectuer un débarquement sur les côtes de France; qu'une armée de 40 à 50 mille-hommes attendoit un prince français pour les gouverner, afin de faire une salutaire diversion, et faciliter, par-là, les opérations des armées combinées. Le duc de Berry fut désigné à cet effet. Déjà le vaisseau qui devoit le transporter étoit disposé pour le recevoir. Ce prince s'étoit livré à ce projet avec toute l'ardeur qu'une ame franche et courageuse met à tout ce qui est noble et courageux. Cependant on crut devoir envoyer aux îles de Jersey et de Guernesey des personnes prudentes pour s'assurer de ce qui se passoit. Elles rapportèrent que rien de tout ce qu'on avoit dit n'existoit; que ce bruit, sans doute répandu par la

malveillance, étoit un piége dans lequel la politique de Buonaparte vouloit encore faire tomber un Bourbon. Il abandonna donc ce projet, attendant tout du temps et de la Providence.

Déjà le moment étoit arrivé. Cette hydre à cent têtes, qui sembloit devoir tout dévorer, et qui portoit en tout lieu l'épouvante, se vit tout à coup terrassée. Ce que tous les efforts humains n'avoient pu faire, fut l'ouvrage d'un moment. Celui qui veille aux destinées des empires, renversa d'un souffle ce colosse immense, bâti avec tant de peine et au prix de tant de sacrifices.

Quelques mois après, lorsque la Providence consentit, dis-je, à rendre la France aux Bourbons, le duc de Berry alla lui-même à Jersey, attendre une occasion favorable pour rentrer en France, sa patrie. Il s'embarqua le 12 avril 1814, sur le vaisseau *l'Eurotas*, et vint descendre, le 13 du même mois, au port de Cherbourg. Qui pourroit peindre la situation de son ame au moment où son

pied toucha le sol français ! Celui qui n'a point éprouvé les peines de l'exil, est incapable de s'en faire une juste idée. Rien, en effet, ne peut être comparé au plaisir que l'on ressent lorsqu'on approche du berceau qui nous a vu naître, et qu'il avoit fallu fuir pour éviter la mort certaine dont on étoit menacé.

S. A. Royale éprouva elle-même cette vive émotion. A peine débarqué, ce prince fut complimenté par les officiers de terre et de mer. Il les reçut en versant un torrent de larmes ; et les premières paroles qu'il fit entendre, rendirent le sentiment dont il étoit si vivement pénétré. « O » chère France ! s'écria-t-il, en te revoyant, » j'éprouve la plus douce émotion. Nous » n'apportons, continua-t-il en s'adres- » sant au corps nombreux d'officiers dont il » étoit environné, que l'oubli du passé, et » le désir du bonheur des Français. »

De Cherbourg, ce prince se rendit à Bayeux. Il reçut sur la route les témoignages les plus expressifs d'amour de la

population entière, qui se précipitoit sur ses pas. *Vivent*, disoit-il à chaque instant, *les bons Normands !* On lui présenta une personne qui avoit autrefois servi sous ses ordres, qui lui dit : *Serois-je assez heureux d'être reconnu de votre Altesse Royale ?* « Si je vous connois, mon cher » C.... ! » lui répondit ce prince; et s'approchant de lui en écartant les cheveux qui couvroient son front : « Voilà, ajouta-t-il, » la cicatrice honorable de la blessure » que vous avez recue à la bataille de..... »

Son Altesse passa la revue de la garde nationale, et voulut se promener à pied et sans suite au milieu du peuple, qui se pressoit autour d'elle. On l'entendit s'écrier : *On n'est heureux qu'au milieu des siens !* Ces paroles furent recueillies; elles passèrent de bouche en bouche, et chacun prenoit plaisir à les redire.

Le prince sut qu'il y avoit, dans les environs de Bayeux, un régiment encore égaré par les suggestions des fauteurs de Buonaparte. Il voulut, malgré les repré-

sentations qu'on lui fit de n'en rien faire, se présenter à cette troupe, pour la gagner à la cause du Roi. Il fit prier le commandant de lui prêter ses chevaux, parce que les siens étoient fatigués. Le commandant se rendit à ses désirs et vint lui-même au-devant de ce prince. Son Altesse lui parla avec bonté; cet officier se rendit avec lui auprès de ce corps. « Braves soldats, dit le » prince, je suis le duc de Berry. Vous êtes » le premier régiment français que je ren- » contre; je me félicite de me trouver au » milieu de vous. Je viens, au nom du » Roi, mon oncle, recevoir votre serment. » Jurons ensemble, et crions: *Vive le* » *Roi!* » (Voyez ci-devant, page 3.)

Arrivé, le 15, à Caen, le duc de Berry publia la proclamation suivante:

« Français! le voila donc arrivé ce jour » de bonheur et de gloire, si long-temps » désiré? De tous côtés, des points de » ralliement sont offerts à votre courage, » et un appui à vos malheurs. Le drapeau » blanc flotte à Paris et dans plus de la

» moitié de la France. Je viens le déployer
» dans ces provinces, dont le nom et l'hé-
» roïque fidélité illustreront à jamais les
» fastes de la Monarchie. C'est un Bour-
» bon, c'est le neveu de votre Roi qui
» vient se joindre à vous et vous aider à
» briser vos fers. Braves habitans des pro-
» vinces de l'Ouest! que votre dévouement
» toujours à l'épreuve des revers, se
» ranime aujourd'hui par l'espérance. De
» toutes parts, la tyrannie succombe; de
» toutes parts, les enfans de S. Louis
» viennent réclamer des droits, dont le
» premier et le plus cher fut toujours de
» vous rendre heureux. Je vous annonce
» l'arrivée de votre Roi. Je suis l'organe
» de ses promesses. Plus de guerres! plus
» de conscriptions! plus d'impôts arbi-
» traires! C'est un père qui vient retrouver
» ses enfans; l'avenir qu'il vous destine,
» est un avenir de bonheur, le retour de
» la paix, la stabilité des lois, et la dou-
» ceur du gouvernement légitime et pa-
» ternel. Vive le Roi! »

Les promesses de ce prince furent confirmées par des actions. Il fit mettre en liberté plusieurs prisonniers détenus depuis longtemps pour une prétendue révolte occasionnée par la disette. Ces pauvres gens lui en témoignèrent leur reconnoissance le lendemain de leur délivrance.

Trois jours après, le duc de Berry fit son entrée à Rouen, où il fut reçu de tous les habitans avec les plus vifs transports de joie. Il passa la revue des troupes en garnison dans cette ville ; il visita plusieurs manufactures. Enfin, le 21 fut le jour de son entrée dans Paris. Il fut reçu, à la barrière de Clichy, par le corps municipal et les chefs de l'armée, à qui il dit, après avoir reçu leurs félicitations : « Je » suis, Messieurs, trop ému pour exprimer » tous les sentimens qui m'agitent en ce » moment où je me trouve au milieu de » vous, et entouré de la gloire de la France. » Nous venons y apporter le bonheur : ce » sera notre occupation constante jusqu'à » notre dernier soupir. Nos cœurs n'ont

» jamais cessé d'être français : ils sont
» pleins des ces sentimens généreux qui
» sont le caractère distinctif de notre brave
» et loyale nation. Vivent les Français ! »

En arrivant au château des Tuileries, Mgr. le duc de Berry fut entouré des Maréchaux. « Permettez-moi, leur dit-il,
» que je vous embrasse; puissé-je vous
» faire partager à tous mes sentimens ! »
Quoiqu'il aimât les arts, et qu'il se plût à encourager et à favoriser les artistes, son goût dominant étoit pour les armes, et sa société la plus agréable étoit celle des gens d'épée. On le voyoit alors prendre ce ton militaire et chevaleresque qui fait naître l'enthousiasme dans l'ame du soldat. On a recueilli une infinité de bons mots sortis de sa bouche. « Nous commençons
» à nous connoître, dit-il un jour au
» général Maison; quand nous aurons fait
» quelques campagnes ensemble, nous
» nous connoîtrons mieux. » Il passoit un jour la revue d'un régiment de cavalerie; et voyant quelques soldats témoigner avec

franchise, en sa présence, des regrets de ne plus combattre sous Buonaparte : « Mais » que faisoit-il donc de si merveilleux, » leur demanda le duc de Berry ? » *Il nous conduisoit à la victoire*, répondirent-ils. « Je le crois bien, ajouta-t-il; cela n'étoit » pas difficile avec des gens tels que vous. »

Le Roi lui conféra le titre de Colonel-général des chasseurs et chevaux-légers lanciers. Le 1.er Août de cette même année, il partit pour aller visiter les départemens du Nord. Par-tout il se montra aux troupes, et les passa en revue. Arrivé à Calais, le 9 du même mois, ce prince s'embarqua pour l'Angleterre. Il fut reçu à Douvres avec le plus grand honneur. Il se rendit immédiatement à Londres, d'où il repartit, après un court séjour dans cette ville, pour retourner à Paris. Il quitta cette dernière ville le 21 Septembre, pour aller visiter les places fortes de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté. Il passa en revue les troupes en garnison dans ces différentes places, et

par-tout il fit naître beaucoup d'enthousiasme. Ce prince avoit le projet de parcourir les départemens de l'Ouest, pour gagner par-tout le cœur du soldat; et déjà il étoit sur le point de partir, lorsque le retour en France de Buonaparte vint mettre obstacle à ses desseins.

Au premier ordre du débarquement de Buonaparte, le Roi désigna ce prince pour aller prendre le commandement des forces réunies en Franche-Comté; mais la malveillance, ou plutôt l'esprit de perfidie qui dominoit au conseil, empêcha une mesure commandée par la gravité des circonstances. On fit entendre au Roi que ce prince seroit plus utile dans Paris. Cette opinion prévalut; et Buonaparte recueillit le fruit d'une décision calculée dans son intérêt.

Le 11, le Roi donna au duc de Berry le commandement de tous les corps qui se trouvoient à Paris et dans les environs; mais les trois-quarts de l'armée se jetant dans les bras de Buonaparte, il ne fut

plus possible de prendre quelque défense. Ainsi, dans la nuit du 20, le duc de Berry et Monsieur partirent à la tête de la maison du Roi. On marcha, presque sans s'arrêter, toute la journée et toute la nuit du 20. Le duc de Berry montroit le plus grand sang-froid ; il donnoit à tous ceux qui l'accompagnoient l'exemple de la fermeté et de la résignation. Il semble que dans le moment présent, cette bonté paternelle qui le caractérisoit, devoit faire place à l'indignation et au désir de la vengeance ; mais non : son cœur étoit inaccesssible à ces sentimens. On en jugera par le trait suivant.

Un officier de cuirassiers, qui se trouvoit sur le passage de ce prince, eut l'insolence et affecta de crier : *vive l'Empereur !* Les officiers de la maison du Roi, par un mouvement commun, se portèrent sur lui ; et ils en auroient fait à l'instant justice, si le prince ne fût survenu pour s'opposer à cet acte de vengeance.

Le 24, on arriva à Béthune. Le duc

de Berry étoit à la tête de quatre mille Français fidèles au Roi, et qui voulurent l'accompagner dans sa retraite. Il y avoit dans cette ville, environ trois cents soldats qui se manifestoient ouvertement en faveur de Buonaparte : la prudence exigea de prendre quelques mesures de précaution. Le duc de Berry dispose donc sa troupe de manière à en imposer à cette troupe, si elle vouloit se permettre quelque écart. Il les fait investir de tous côtés; mais ceux-ci, dans l'excès de leur délire, crient comme des enragés : *Vive l'Empereur !* Il n'en seroit échappé aucun, si on avoit voulu punir cette insolente provocation; mais cette vengeance eût été inutile, et la cause royale n'en eût pas été mieux servie. Que fit le duc de Berry, dans ce moment, où il étoit si difficile de contenir une troupe si grièvement insultée, et bien supérieure en nombre? Il s'avance rapidement au milieu de ces hommes, pour leur faire un rempart de son corps, il les invita en même temps à crier : *Vive*

le

le Roi ! Mais n'ayant rien pu obtenir de cette troupe égarée au dernier point : « Vous jugez bien, leur dit-il, que nous » pourrions vous faire un mauvais parti » et vous exterminer jusqu'au dernier ; » mais vivez, malheureux, et partez. » Ce langage fut sans doute apprécié, au moins par un grand nombre, et l'on entendit plusieurs voix crier à la fois : *Vive l'Empereur ! Vive le duc de Berry !* et ce cri fut répété par un grand nombre. Peu de temps après, deux cents lanciers voulurent se mettre à la poursuite de ce prince, qui étoit parti de Bethune. Il lui étoit facile encore de les écraser ; mais il n'en fit rien. Il s'opposa même à tout mauvais traitement. Il arriva enfin, le 28 mars, à Gand, et alla établir son quartier-général à Alost, où se trouvoient ceux de la maison du Roi, qui avoient suivi les princes au-delà de la frontière.

Pendant son séjour en Belgique, il fit plusieurs voyages à Gand et à Bruxelles. Le roi des Pays-Bas le reçut toujours

avec les honneurs dus à son rang. Il avoit, comme j'ai dit, pris son cantonnement à Alost. Là, il surveilloit les manœuvres qu'il commandoit souvent en personne; et après avoir rempli les pénibles fonctions de général, on le voyoit avec plaisir se mêler à ces jeux qui sont le délassement des travaux des camps. Il coopéra, au moins indirectement, au grand œuvre qui eut pour résultat la paix du monde, et le rétablissement de la Famille Royale sur le trône de ses ancêtres. La bataille de Waterloo rouvrit à Louis XVIII le chemin de sa Capitale.

Le 21 Juin, l'armée royale, au milieu de laquelle le Roi voulut entrer en France, se mit en marche sous les ordres du duc de Berry. Elle alla coucher à Grammont; le 22, à Ath; le 23, à Mons; le 24, à Bavai, première ville de France, où Sa Majesté fit son entrée, à dix heures du soir. Le Roi et les princes allèrent coucher le même jour à Cateau-Cambresis. Pendant le séjour que le Roi fit dans cette

ville, le duc de Berry visita plusieurs fois les bivouacs, et satisfait de l'ordre et de la discipline qui y régnoient, il se plaisoit à en témoigner sa satisfaction. Il dit à plusieurs officiers : « Voilà comme » on apprend le métier en brave et vrai » soldat. »

Le 8 Juillet, il se mit à la tête de la maison du Roi, qui devoit servir de cortége à Sa Majesté en entrant dans Paris et jusqu'au château des Tuileries. Avant de quitter ce commandement, il voulut témoigner au corps des officiers de la maison du Roi, toute sa satisfaction sur leur dévouement au Roi et leur attachement à toute sa famille, et il ajouta ces paroles, au nom de Sa Majesté : « Il vous reste un devoir à remplir dans » cette mémorable circonstance, et c'est » le Roi qui vous le prescrit : vous garderez » un silence absolu lors même que les cris » expirans de la révolte, ou quelques débris » des signes de la rebellion viendroient » exciter votre indignation. »

Depuis ce moment, le duc de Berry vécut

assez retiré, sans prendre part au commandement des troupes ; il ne négligea rien néanmoins pour se concilier l'affection des militaires. Au mois d'Août suivant, le Roi le nomma président du collége électoral du département du Nord. Arrivé à Lille le 18, il fut reçu, de tous les habitans, avec un enthousiasme difficile à rendre. Cette ville, qui avoit supporté avec tant de peine le joug de Buonaparte pendant les cent jours, se dédommagea de cette contrainte par une expression de joie qui étoit la preuve la plus convaincante de sa fidélité à la cause royale. Voici la réponse que fit le duc de Berry au discours que lui adressa le préfet du département : « Le Roi et la patrie sont inséparables, et l'amour unit le Roi à ses peuples par une chaîne indissoluble. Qui pourroit rompre cette chaîne dont le département du Nord et la ville de Lille forment le plus solide anneau ? La mission de présider le collége électoral de ce département est la plus haute faveur que le Roi pouvoit m'accorder. » Sa réponse

fut à peu près dans les mêmes termes, au discours du corps municipal de la ville de Béthune, où, quelques mois auparavant, il avoit été si bien accueilli dans le voyage qu'il y fit.

Le 13 Août, Mgr. le duc de Berry ouvrit le collége électoral, et il prononça ce discours écrit avec la plus noble simplicité.

« Le plus aimé de vos rois, Henri IV, » après de longues guerres instestines, » rassembla les notables de son royaume à » Rouen, et leur demanda des conseils. » Ainsi que lui, mon auguste seigneur et » oncle, d'après la constitution qu'il a » donnée lui-même à son peuple, s'adresse » en ce moment à vous, et me nomme » particulièrement pour être son organe » auprès du département du Nord. Je » ne parlerai point de leur fidélité, aux » habitans d'un pays, berceau de la mo- » narchie; je ne remercîrai point de son » dévouement, ce peuple qui rappelle si » bien ces Francs, généreux et guerriers, » dont il est descendu le premier : je me

» bornerai à vous dire, Messieurs, que le
» Roi, après vingt-six ans de trouble et de
» malheurs, a besoin d'interroger le cœur
» de ses sujets, dont il juge d'après le sien.
» Ne pouvant réunir autour de lui tous les
» Français, dont il est, vous le savez, bien
» moins encore le monarque que le père,
» il vous demande de lui adresser, non
» ceux de vous qui l'aiment davantage,
» mais ceux qui, dignes interprêtes de
» votre pensée, porteront au pied de son
» trône cet oubli du passé, cette connois-
» sance du présent, ce coup-d'œil dans
» l'avenir, ce respect pour la charte cons-
» titutionnelle, cet amour pour sa personne
» sacrée, enfin cette abnégation de soi-
» même qui seule peut assurer le bonheur
» de tous. »

Voilà, cependant, les sentimens de ce prince, que la malveillance a tant de fois cherché à dénaturer, de ce prince digne, hélas ! d'un meilleur sort.

Peu de temps après, S. Altesse royale le duc de Berry adressa au préfet du Nord une

lettre écrite de sa main, qui finissoit par ces mots : *Dites à tous vos bons Lillois combien je les aime !* Henri IV leur avoit dit aussi : *Désormais entre nous, à la vie et à la mort.*

S. M. Louis XVIII, dont l'affection paternelle pour les Français ne sauroit se borner au présent, s'occupoit en silence de leur bonheur futur; voulant, dis-je, leur assurer dans l'avenir un Roi dans la dynastie légitime, il conclut le mariage du duc de Berry avec une princesse de Naples. Tous les Français applaudirent à ce choix. Cet événement fut sans doute le plus remarquable de la vie de S. Altesse Royale; c'est celui aussi qui devoit tant influer sur les destinées de la France.

Son mariage avec la princesse Marie-Caroline-Thérèse, fille aînée du prince-royal des Deux-Siciles, née le 5 Novembre 1798, fut annoncé à la chambre des pairs et à celle des députés, le 28 Mars 1816. La grande députation de la chambre des dé-

putés, chargée de complimenter S. Altesse Royale sur cet événement, en reçut cette réponse noble et touchante.

« Je suis bien sensible aux vœux que la » chambre des députés fait pour mon » bonheur : celui de la France sera tou- » jours le plus ardent de mes désirs. J'aurai, » je l'espère, des enfans qui, comme moi, » trouveront inné dans leur cœur l'amour » des Français. Je vous vois toujours, » Messieurs les députés, avec un nouveau » plaisir ; je voudrois pouvoir exprimer à » chacun de vous en particulier mes » sentimens. »

La jeune princesse débarqua à Marseille le premier jour du mois de Juin. En traversant la France, elle fut accueillie partout avec des transports d'allégresse ; partout elle reçut les témoignages les plus expressifs d'un amour et d'un respect sans bornes. Tout en elle inspiroit le plus grand intérêt ; sa jeunesse, sa candeur lui ouvroient tous les cœurs. Dans toutes les

villes par où elle passoit, les Autorités se faisoient un plaisir de lui offrir quelques ouvrages sortis de ses manufactures. Citer ici toutes les villes, et donner tous les détails qui les concernent, seroit chose bien difficile, et je m'écarterois du but auquel je m'empresse d'arriver. Je ne puis néanmoins résister au désir de dire comment cette princesse fut reçue à Lyon. C'est un témoignage que la justice autant que la reconnoissance, m'obligent à rendre aux habitans et aux magistrats de cette ville que j'habite depuis bien long-temps.

A peine la nouvelle du mariage de Son Altesse Royale le duc de Berry avec Son Altesse Royale la princesse Caroline de Naples, fut connue à Lyon, que le commerce de cette ville s'empressa d'arrêter, avec le plus vif enthousiasme, d'offrir à S. A. R. Madame la duchesse de Berry, lors de son passage dans ses murs, quelques tissus, produit de l'industrie Lyonnaise. Cette offrande fut voté spontanément, avec tout l'enthousiasme qu'on étoit en droit

d'attendre d'une ville aussi dévouée à ses légitimes souverains. Pendant les quatre jours que dura son séjour dans cette ville, on vit le peuple se livrer à la joie la plus franche; par-tout on se pressoit sur les pas de la princesse, pour admirer les graces de sa personne et lui témoigner hautement la satisfaction qu'on éprouvoit de la voir et de la posséder quelques instans.

Mais quel contraste vient s'offrir dans ce moment à ma pensée! Cette princesse qui, tout-à-l'heure, me paroissoit si heureuse par les douces impressions que tout lui faisoit éprouver, ne se présente déjà plus à mes regards que couverte d'un voile funèbre. La tristesse est peinte sur ses traits; son ame est déchirée de la plus vive douleur.

O princesse infortunée! l'objet de notre pitié et de nos larmes, parce que vos malheurs sont les nôtres! vous étiez, en sortant de nos murs (1), précédée de nos vœux,

(1) Lyon.

escortée par toute la troupe des plaisirs, et suivie de nos regrets: tout alors sourioit à vos desseins; vous marchiez dans un chemin semé de fleurs; la plus belle destinée vous étoit réservée, et votre bonheur sembloit devoir être sans fin. Mais, ô instabilité des choses humaines! un souffle a suffi pour renverser cet édifice, qui sembloit devoir résister à toutes les tempêtes. O nuit affreuse, qui as enveloppé de tes voiles sombres le plus horrible forfait! toujours tu seras présente à notre pensée; toujours le souvenir de cet horrible attentat fera le tourment de notre ame. Une main sacrilége, guidée par un cœur altéré de sang, a tranché le fil des plus beaux jours. Il n'est donc plus, ô Français! ce prince sur qui reposoient nos plus chères destinées. Il n'est donc plus, ô princesse chérie, vous le modèle des vertus et l'ornement de votre sexe, cet époux tendre et délicat, qui faisoit consister tout son bonheur dans le vôtre, cet époux l'idole de votre cœur! Mais, que dis-je? il vit pour nous, il vivra

toujours dans nos cœurs. Princesse infortunée ! si quelque chose peut vous consoler d'une perte que rien ne sauroit réparer, c'est la pensée que votre veuvage est celui de tous les Français, qui pleurent plus encore pour vous que pour eux. Puissiez-vous, grande princesse, trouver dans leur amour un tempérament à votre juste douleur ! Dans cette grande circonstance, chacun voudroit vous exprimer ce qu'il sent, dans la pensée que ce langage seroit un grain dans la balance des consolations dont votre cœur a besoin. Ah ! qu'il seroit consolant pour moi, si je pouvois me flatter que ma foible voix a pu arriver jusqu'à vous, et que l'hommage de mes sentimens vous a été agréable !

Sa route, jusqu'à Paris, fut comme une marche triomphale. Elle arriva, le 15 Juin, à Fontainebleau, le 16, à Paris, et la cérémonie du mariage eut lieu le 17, dans la cathédrale, en présence de toutes les autorités de la ville. Tous les habitans de Paris prirent part à un si heureux évé-

nement. Il y eut des fêtes publiques; la la joie étoit dans tous les cœurs, et les témoignages d'amour pour ce couple auguste, dans toutes les bouches. Mgr. et M.me la duchesse de Berry signalèrent leur union par des bienfaits multipliés, qui étoient plus encore le don du cœur, que l'effet de la circonstance.

S. A. R. le duc de Berry avoit depuis long-temps contracté l'habitude de la bienfaisance. Ses ennemis exagérant ses foiblesses, ont cherché à faire prendre le change sur le but de ses libéralités. C'est ainsi que depuis long-temps ils aiguisoient le poignard sous lequel ce prince est tombé.

Depuis son retour en France, le duc de Berry vivoit retiré, et ne prenoit aucune part aux affaires politiques. Sa vie étoit plutôt celle d'un simple particulier, que d'un prince. Homme populaire, il alloit par-tout sans défiance, jamais avec une grande suite, et quelquefois seul. Cette sécurité, favorable aux desseins du monstre qui épioit l'occasion d'immoler sa victime, lui a valu la mort.

La duchesse de Berry, après deux accouchemens malheureux, avoit donné le jour à une princesse qui faisoit les délices des deux époux; et déjà une quatrième grossesse faisoit espérer que les vœux de la France et des Bourbons seroient enfin comblés. C'est dans cette circonstance que le duc de Berry tombe tout-à-coup sous le fer d'un assassin, et que la Famille Royale et la France entière se voient plongées dans le deuil.



CHAPITRE II.

Relation de l'assassinat de S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

PLUSIEURS relations de l'assassinat de S. A. R. le duc de Berry, ont été faites: nous pouvons annoncer celle-ci comme une des plus exactes. Tous les renseignemens ont été fournis par des témoins oculaires, et autres personnes très-dignes de foi: ils prouveront, et de quelles vertus ce prince étoit doué, et quelle force il tira de sa foi religieuse dans ce moment où les plus grands

courages manquent rarement d'être abattus; et feront voir, en même temps, quels funestes effets peuvent résulter de ces doctrines qui conduisent à l'athéisme.

Le Dimanche 13 Fevrier 1820, Mgr. le duc de Berry, n'ayant aucun pressentiment que ce jour dût être le dernier de sa vie, récapituloit, en déjeûnant avec son auguste épouse, les plaisirs que leur procureroit le Carnaval. Tout-à-coup, interrompant ces réflexions, il dit : « C'est fort bien ; » mais, pendant que les riches s'amusent, » il faut que les pauvres vivent. » Et de suite il envoie un billet de mille francs au bureau de charité..

A onze heures, il se rendit au château des Tuileries, où, suivant sa coutume, il reçut, avant la messe, les personnes qui vouloient lui offrir leurs hommages. Pendant cette réception, il aperçut un des principaux chefs de l'armée (Grouchi), qui, par suite du retour de Buonaparte, avoit été exilé par l'ordonnance du 24 Juillet 1815. Sans attendre que le tour de la présentation du

général fût arrivé, Mgr. le duc de Berry s'avança vers lui; il lui adressa des paroles si bienveillantes, que des larmes d'attendrissement roulèrent dans les yeux du maréchal.

On donnoit, par extraordinaire, ce jour-là, à l'Opéra un spectacle composé du *Rossignol*, des *Noces de Gamache* et du *Carnaval de Venise*. Le prince et la princesse s'y rendirent à huit heures du soir. Pendant la représentation, il alla voir dans sa loge Mgr. le duc d'Orléans, qui se trouvoit aussi au spectacle; il lui parla de ses projets de chasse pour le lendemain; il caressa ses enfans, et joua avec eux. Quelques minutes avant la fin du dernier ballet, M.me la duchesse se trouvant un peu fatiguée, témoigna le désir de se retirer; et comme son auguste époux vouloit, ce soir-là, assister au spectacle jusqu'à la fin, la princesse le pria de ne point l'accompagner à sa voiture, et de rester dans sa loge. Mais il n'eut point égard à sa prière: il lui donna le bras, par un double motif, celui sur-tout de

veiller lui-même sur le précieux dépôt que renfermoit son sein. Funeste résolution! car, s'il n'avoit pas, ce soir, rempli le devoir qu'il s'étoit imposé envers la France, il vivroit peut-être encore.

Il sortit donc de sa loge avec la princesse. Il étoit accompagné de MM. de Clermont, de Choiseuil-Beaupré et de Ménard, ses aides-de-camp. La voiture s'approcha le plus près qu'il fut possible du bâtiment de l'Opéra; un espace de six à huit pieds seulement le séparoit de la porte, près de laquelle étoit un factionnaire de la garde royale. Quand la princesse fut dans la voiture, le prince, avec sa courtoisie ordinaire, donna la main à Mme la comtesse de Bethesy, pour y monter à son tour. Aussitôt un valet-de-pied ferma la portière. Ce prince alors dit à son auguste épouse: « Adieu, Caroline, nous nous reverrons » bientôt. » Ensuite il se retourna pour rentrer à l'Opéra. Ce fut dans ce fatal moment qu'un individu, l'exécrable *Louvel*, qui s'étoit tenu à une certaine distance, et

comme tapi dans un coin pour ne point attirer sur lui les regards, s'élança sur le prince qui lui tournoit le dos, et avec la rapidité de l'éclair, appuyant fortement une main sur son épaule, lui enfonce, de l'autre, au-dessus du sein droit, entre la cinquième et la sixième côte, un instrument aigu à deux tranchans, de la longueur de sept pouces environ, attaché à une poignée de bois grossièrement travaillée, et s'enfuit. Le coup fut porté avec tant de force que l'instrument pénétra cinq pouces dans le corps du prince, alla traverser l'oreillete du cœur, et fit une légère blessure au diaphragme.

Le prince crut d'abord n'avoir reçu qu'un coup de poing; mais apercevant le manche dù poignard resté dans son corps, et retirant en même temps le fer meurtrier, il s'écria: *Je suis assassiné!* A ce cri, la duchesse veut s'élancer hors de la voiture, dont la portière n'étoit pas fermée, mais elle est retenue un moment par M.me de Bethesy; puis, se précipitant de nouveau

avant que le marche-pied de la voiture fût entièrement fermé, elle fut dans une seconde auprès de son mari, et voulut le soutenir chancelant de ses foibles bras. Le sang coulant abondamment de la blessure, la princesse s'en vit inondée.

On porte à l'instant le prince dans la salle de l'administration de l'Opéra. On le place d'abord sur un fauteuil, puis sur un lit de sangles dressé à la hâte, appartenant à l'établissement. On court chercher des secours; quelques hommes de l'art, qui habitent dans le voisinage, sont bientôt auprès du prince: ils lui donnent les premiers soins. Pendant ce temps, on étoit allé chercher les docteurs Dupuytren, Dubois et Roux, à leur domicile qui étoit fort éloigné.

Pendant qu'on transportoit le prince, déjà rempli de l'idée de la mort, et poussé par un sentiment religieux, il dit ces paroles: *Je suis mort.... Un prêtre.... Viens, ma pauvre femme, que je meure dans tes bras.* Et puis, portant sa pensée sur son assassin, il se hâta de dire: *Je pardonne à mon assassin*,

quel qu'il soit. Paroles immortelles, qui viendront toujours confondre les impies incapables de juger des vertus chrétiennes!

Pendant qu'on le déshabilloit, il demanda qu'on fît venir sa fille et Mgr. l'évêque d'Amyclée. Il fut saigné sans succès au deux bras et aux deux pieds; c'est pourquoi on débrida sa blessure, pour donner passage au sang qui pouvoit le suffoquer, et le docteur Bougon la suça. Le prince, le repoussant doucement, lui dit: *Que faites-vous? ma blessure est peut-être empoisonnée.* Oh! qui pourroit raconter ce qui, dans ce moment, se passa dans l'ame de l'infortunée princesse? Qui pourroit exprimer la terreur et les autres sentimens dont elle fut saisie? Qui pourroit dire d'où lui vint le courage qui l'empêcha alors d'expirer sur le corps sanglant de son époux?

Dès que Mgr. le duc de Berry fut étendu sur son lit de douleur, il se vit aussitôt entouré d'un grand nombre de personnes parmi lesquelles on distinguoit M. le duc de Reggio, M. le général Belliard, M. le

duc de Richelieu, M. de Châteaubriand, etc. etc. Son Altesse leur parla avec une touchante affection, en leur annonçant sa fin prochaine. Les médecins ayant remarqué que le pouls avoit pris de la force: *Tant pis*, dit le prince, *j'aurai plus long-temps, à souffrir.* Il éprouvoit en effet des douleurs aiguës. Bientôt on lui apporta, pour satisfaire à sa demande, MADEMOISELLE, qu'on plaça sur son lit de douleur, et qu'il embrassa avec tendresse, en lui disant : *Chère enfant, puisses-tu être plus heureuse que ton père!* Le prince s'entretint ensuite tout bas avec son auguste frère.

Pendant que ceci se passoit, on étoit allé avertir MONSIEUR, qui vint seul avec l'évêque d'Amyclée. On conçoit aisément tout ce que cette scène eut de déchirant. Quelques minutes après, arrivèrent aussi MADAME et Mgr. le duc d'Angoulême. Mgr. le duc et la duchesse d'Orléans, qui étoient au spectacle, s'empressèrent, au premier instant, de se rendre auprès du duc de Berry. Ils furent bientôt suivis de Mgr. le duc de

Bourbon. MONSIEUR, Mgr. le duc et M.me la duchesse d'Angoulême s'étoient réunis à la malheureuse duchesse de Berry, qui, malgré son désespoir et son extrême abattement, prodiguoit à son infortuné époux des soins au-dessus de ses forces. Je n'essayerai pas de peindre la douleur ni les gémissemens qu'elle leur arrachoit. La tendre affection qui unissoit tous les membres de cette auguste famille, et qui se manifestoit alors dans toute sa force, faisoit de cette réunion le spectacle le plus déchirant.

Au milieu de cette scène de désolation, qui devoit aggraver infiniment la situation de S. A. R. et précipiter l'instant fatal, ce prince conservoit un air calme et solennel, parlant de sa mort comme d'un décret de la Providence, qu'il falloit respecter : *Non*, disoit-il, *je ne crains pas la mort ; je ne crains que pour mon salut.*

Cependant les plus habiles praticiens avoient, par les secours de l'art, apporté d'abord quelque adoucissement aux dou-

leurs ; on avoit extrait de l'intérieur de la poitrine plusieurs verres de sang qui y étoit épanché : la plaie extérieure débridée laissoit un libre passage à l'écoulement du sang ; mais tout fut inutile. Le mal étoit au-dessus de toutes les ressources ; et le prince lui-même en étoit si convaincu qu'il répéta plusieurs fois au docteur Dupuytren : « Je suis bien touché de vos soins ; » mais ils ne sauroient prolonger mon exis- » tence : ma blessure est mortelle. »

Dans cette persuasion, le duc de Berry, comme un digne fils de S. Louis, tourna toutes ses pensées vers la religion. Après avoir écouté les paroles du ministre de Dieu, il confessa à haute voix, en présence de sa famille et de tous les assistans, les fautes dont il se reconnoissoit coupable. Il fit cette confession avec autant de simplicité que de résignation, et il demanda pardon à Dieu de ses offensès, et aux hommes, du scandale qu'il avoit pu leur donner. M. le curé de St. Roch, qui survint (c'étoit un peu avant trois heures du

matin), lui administra les sacremens de l'Eglise.

Le duc de Berry, malgré ses souffrances inexprimables, qui sembloient devoir absorber toutes les facultés de son ame, et ses forces physiques étant presque déjà épuisées, s'occupoit néanmoins de toutes les personnes qui lui étoient chères ; il recommanda à son épouse, à son père et à son frère désolés, plusieurs personnes qu'il leur désigna. Apercevant le comte de Nantouillet, qui depuis trente ans ne l'avoit pas quitté : « Venez, lui dit-il, mon vieil » ami, je veux vous embrasser avant de » mourir. » Puis il communiqua à M.me la duchesse de Berry ses plus secrètes pensées; et après lui avoir renouvelé l'assurance d'un attachement dont ils s'étoient donné mutuellement tant de preuves, il la conjura de modérer son désespoir et de se conserver pour l'enfant qu'elle portoit dans son sein. Quelquefois des douleurs atroces venoient interrompre l'expression de ses sentimens, et alors on le voyoit donner des

des preuves d'une foi ardente : « O mon » Dieu ! disoit-il, daignez agréer mes » souffrances en expiation de mes péchés ! » Dans cet état, une pensée, digne sans doute de la plus belle ame, l'occupoit sans cesse : ce n'étoit point assez pour lui d'avoir proclamé qu'il pardonnoit à son assassin ; il voulut encore en emporter avec lui la certitude. A chaque instant il demandoit à voir le Roi ; car c'étoit de lui qu'il vouloit obtenir cette conviction : toute autre promesse ne le tranquillisoit point.

Le Roi, qu'on avoit cru ne devoir avertir que lorsqu'il ne resteroit plus aucune lueur d'espérance, arriva sur les cinq heures et demie. S. M. trouva Monsieur, Madame, Mgr. le duc d'Angoulême à genoux au pied du lit de la victime, auprès de laquelle ils avoient passé toute cette nuit horrible, dans les prières et dans les larmes, demandant au Ciel d'adoucir les maux du prince, et formant pour sa conservation des vœux qui ne peuvent plus être exaucés, lesquelles prières furent vingt

fois interrompues par les paroles du prince, qui ne cessoit de demander la grace de son assassin.

Déjà les symptômes étoient devenus plus graves ; la difficulté de respirer étoit au comble. Cependant la vue du Monarque sembla redonner quelques forces au duc de Berry, et ce prince employa ces derniers momens à solliciter de nouveau, en faveur de Louvel, la remise de la condamnation capitale. *Sire*, disoit-il d'une voix déjà expirante, *grace, grace pour l'homme qui m'a frappé* (c'est toujours ainsi qu'il eut la générosité de le nommer)! Le Roi, dont l'ame étoit percée de douleur, hésitant à lui répondre : *Ah ! Sire*, reprit-il, *grace au moins pour la vie ! ne me refusez pas la dernière faveur que je vous demande. C'est peut-être quelqu'un que j'ai offensé sans le vouloir.*

Mon fils, dit alors le Roi avec la plus vive émotion, *vous survivrez, j'espère, à ce cruel événement ; nous en parlerons : la chose est importante, et vaut la peine d'être examinée de près.* Il parut alors plus

calme, et recommanda de nouveau à S. M. les personnes qui lui étoient attachées.

Les médecins qui voyoient de minute en minute approcher le moment fatal, pressoient avec les plus vives instances S. M. de s'épargner la vue du tableau douloureux qui se préparoit : *Je ne crains pas le spectacle de la mort*, répondit le Roi ; *j'ai un dernier soin à rendre à mon fils.* Ce fut dans ce moment que Madame duchesse d'Angoulême, se précipitant à genoux, adressa ces paroles immortelles à l'auguste victime sur le point de rendre le dernier soupir : *Mon père vous attend : dites-lui de prier pour la France et pour nous.* Dans cet instant, le prince, après avoir proféré ces paroles : *O ma patrie ! malheureuse France !* puis : *faut-il que je meure de la main d'un Français !* expira avec le même calme sur la figure, qu'il avoit conservé pendant ses souffrances, et sans faire aucun mouvement. Peu d'instans auparavant, on avoit entraîné, malgré elle, la malheureuse duchesse de Berry.

Aussitôt qu'il eut rendu le dernier soupir, les esprits furent frappés d'une nouvelle scène produite par un de ces sentimens au-dessus de l'humanité, qui, dans cette circonstance, animoient tous les membres de la famille royale. Les sanglots redoublèrent, les gémissemens retentirent avec tant de force, qu'ils franchirent l'enceinte de la salle, et annoncèrent au peuple assemblé en foule sous les fenêtres, qu'il avoit un ami, un bienfaiteur de moins, que le duc de Berry n'étoit plus.

Le Roi cependant, surmontant la douleur dont il étoit accablé, se leva, et, malgré les instances qu'on fit pour le retenir, s'approchant du lit funèbre, appuyé sur le bras du docteur Dupuytren, il dit : *J'ai un dernier soin à rendre à mon fils ;* et de sa main auguste il lui ferma les yeux. Un instant après, l'infortunée princesse, s'échappant des mains qui la retenoient, vint se précipiter sur le corps inanimé de cet époux qu'elle avoit tant chéri, et lui fit, en le couvrant de

baisers et de larmes, des adieux qu'un cœur comme le sien pouvoit seul exprimer. Ce ne fut qu'avec une espèce de violence, sur un signe du Roi, qu'on parvint à l'en arracher. Quelques instans avant que le Roi eut donné ordre d'entraîner la duchesse de Berry, comme son époux, sentant approcher sa fin, lui témoignoit le repentir de quelques erreurs passagères et des chagrins qu'elles avoient pu lui occasionner : *Je le savois bien*, s'écria-t-elle en fondant en larmes, *que cette belle ame étoit faite pour le ciel.* Alors le prince lui dit, d'une voix déjà éteinte ; *Pour mourir heureux, il faut que je meure dans tes bras, chère Caroline.*

Madame la duchesse de Berry, en quittant le Roi, lui dit avec l'accent du désespoir : *Sire, je demande à V. M. de me retirer auprès de mon père : je ne pourrai jamais habiter la contrée où je perds mon mari par un crime aussi atroce.* Rentrée dans son appartement, la princesse coupa ses cheveux de sa propre main ; et sur

les représentations qu'on se permit alors de lui faire : *Non*, dit-elle, *je n'ai plus besoin de cette parure que mon pauvre Charles aimoit tant.*

Une autre scène, non moins touchante, se passa aux Tuileries le jour de la mort de S. A. R. le duc de Berry. Mgr. le duc de Bourbon, père du duc d'Enghien, vint apporter quelques paroles de consolation à Monsieur, dont l'ame étoit déchirée de douleur. Plusieurs personnes conjurèrent en vain S. A. S. de retarder une entrevue si triste : « Non, ré-
» pondit le prince, puisque je vis encore,
» je dois profiter des jours que la Pro-
» vidence m'a laissés, pour aider mon
» cousin à supporter un malheur que j'ai
» moi-même éprouvé. » Lorsqu'on ouvrit les portes de l'appartement de Monsieur, Mgr. le duc de Bourbon ne put résister aux sentimens qui l'oppressoient; ses forces l'abandonnèrent, et ces deux pères infortunés restèrent long-temps enlacés dans les bras l'un de l'autre.

J'aurai d'autres anecdotes à citer sur ce funeste événement, qu'on entendra aussi avec un grand intérêt : elles trouveront place ci-après. Revenons à l'exécrable Louvel. Ici la scène change ; c'est un autre visage à voir : c'est sont d'autres sentimens à éprouver.

Après avoir consommé son forfait, ce monstre chercha à s'évader : déjà il étoit parvenu, dans sa fuite rapide, à tourner la rue *Richelieu ;* mais aux cris des témoins de son crime, Jean Paulmier, garçon limonadier du café *Hardy*, accourut, et le voyant s'enfuir précipitamment, près de l'arcade *Colbert*, il lui barra le chemin en lui tendant le bras, et le retint étroitement serré. Aussitôt *Dubiez*, chasseur au deuxième régiment de la garde royale, arrive, frappe le meurtrier, le renverse, et avec l'aide de Paulmier, le remet à la gendarmerie du théâtre qui arriva peu d'instans après. Ce brave chasseur étoit en sentinelle au spectacle. Malheureusement, le prince se trouvoit entre lui et l'assassin,

ce qui ne lui permit pas d'apercevoir aucun des mouvemens de ce monstre. Mais après le coup fatal, il s'élança avec une telle impétuosité, qu'il renversa le duc qui étoit sur son passage, pour arriver à l'assassin, qu'il poursuivit jusqu'au lieu où, comme j'ai dit ci-dessus, Paulmier l'avoit déjà saisi.

Ce scélérat, traîné au corps-de-garde sous le vestibule de la Salle, fut fouillé des pieds à la tête, et l'on trouva sur lui un autre instrument nommé *tire-point*, tranchant et aigu, dont il n'eut pas le temps ou la présence d'esprit de se servir. On trouva aussi sur lui la gaîne du poignard avec lequel il avoit égorgé sa victime. Après quoi, il subit en ces termes, un premier interrogatoire, par M. le comte de Clermont :

Monstre ! qui a pu te porter à commettre un pareil attentat ? -- J'ai voulu délivrer la France de ses plus cruels ennemis. -- Par qui as-tu été payé pour te rendre coupable d'un tel crime ? -- (L'assassin, avec beaucoup d'arrogance) Je n'ai été payé par personne.

A peine conduit dans cette pièce, on entendit le bruit d'une porte d'un corridor assez éloignée (voisine de celle où étoit étendue sa victime), qui fut fermée avec force ; l'assassin s'en aperçut : ce bruit sourd et prolongé, causa en lui une espèce de tressaillement, et excita sur sa figure naturellement froide et immobile, une impression de joie, plutôt que de surprise : « Je crois, s'écria-t-il brusquement, que » j'entends le canon ! »

Pour expliquer le sens qu'il attachoit à ces paroles, peut-être ne faut-il que les rapprocher de ce qui lui échappa peu de temps après. On vouloit lui persuader qu'il avoit manqué son coup : « Ah ! répondit- » il, je suis bien tranquille, il mourra avant » moi ; et si vous voulez que je meure, » faites-moi exécuter dans les vingt-quatre » heures ; car vous ne savez pas ce qui » peut arriver. » On lui demanda s'il étoit Français : « Ah ! ne voyez-vous pas, reprit- » il, à ma figure, que je suis un bon » Français? »

On a vu, ci-dessus, ce qu'il avoit répondu aux interpellations extrajudiciaires de M. le comte de Clermont. Voici ses réponses dans le second interrogatoire qui eut lieu dans les formes légales : il n'est que le développement et la confirmation du premier. Ce fut M. le comte Decazes qui l'interrogea le premier, puis M. le comte Anglès, enfin M.r le Procureur-général, en présence de M. le baron Pasquier et de M. le comte Siméon.

D. Qui vous a porté au crime que vous venez de commettre ?

R. Mes opinions, mes sentimens.

D. Quelles sont ces opinions, ces sentimens ?

R. Mes opinions sont que les Bourbons sont des tyrans, et les plus cruels ennemis de la France.

D. Pourquoi, dans cette supposition, vous êtes-vous attaqué de préférence à Mgr. le duc de Berry ?

R. Parce que c'est le prince le plus jeune de la famille royale, et celui qui semble

destiné à perpétuer cette race ennemie de la France.

D. Avez-vous quelque repentir de votre action ?

R. Aucun.

D. Avez-vous quelque instigateur, quelque complice ?

R. Aucun.

Tel est le sommaire de cet interrogatoire : il démontre jusqu'à l'évidence que l'assassin n'avoit aucune raison de vengeance personnelle, et qu'il n'a agi que par une impulsion semblable à celle qui porta Ravaillac à assassiner Henri IV, et Damiens Louis XV, c'est-à-dire, sous l'inspiration d'un esprit de parti porté jusqu'au délire et à l'exaltation la plus furieuse. O prince infortuné ! vous pensiez bien à tort que ce forfait abominable étoit l'ouvrage de quelqu'un *que vous aviez offensé sans le savoir !*

Voici le précis d'un autre interrogatoire que Louvel subit en présence du corps de sa victime, fait par M. le comte Anglès, magistrat interrogateur ; M. Jacquinot de

Pampelune, procureur du roi; MM. Bourgeois, Mars, et plusieurs autres membres du parquet.

D. Reconnoissez-vous le prince que vous avez assassiné ?

R. Je le reconnois.

D. Je vous somme encore une fois de révéler le nom de vos complices ?

R. Je n'en ai point.

D. Si la justice des hommes ne peut vous engager à dire la vérité, songez à la justice de Dieu !

R. Dieu n'est qu'un mot; il n'est jamais venu sur la terre.

D. Qui vous a porté à commettre une action si criminelle ?

R. J'aurois voulu me retenir que je n'aurois pas pu.

D. Quel a été votre motif ?

R. Cela servira de leçon aux grands de mon pays.

D. Persistez-vous à dire que personne ne vous a inspiré l'idée de ce crime ?

R. Oui. Mais, au reste, la justice est là,

qu'elle fasse son devoir, et qu'elle découvre ceux qu'elle présume être mes complices (1).

De nouvelles interpellations auront lieu; nous en ferons connoître le résultat.

Je vais mettre, sous les yeux du lecteur les mesures qui furent prises immédiatement après, et transcrire les adresses des premiers corps de l'état à S. M. sur ce funeste événe-

(1) Louvel, ce monstre exécrable dont la main a tranché une vie si chère aux Français, a été transféré à la Conciergerie : il est gardé à vue par deux gendarmes, dans un local voisin de celui où l'on retient ordinairement les criminels condamnés à mort. Il est parfaitement tranquille dans sa prison; il ne cherche point à lier conversation avec ses gardiens. Dans les premiers momens, il refusoit tous alimens; mais il a consenti enfin à prendre quelque nourriture, c'est-à-dire, la ration ordinaire des prisonniers. On a pris et on a dû prendre la sage précaution de lui mettre la *camisole*, sorte de vêtement qui, en gênant l'usage des bras, ne lui permet pas d'attenter à sa vie. Il est dans le même local où un faux-monnoyeur, nommé Philippe, étoit parvenu à s'étrangler, au moyen d'une pelotte de ficelle qu'il avoit cachée dans sa bouche.

ment. Mais avant tout, je dois rappeler une circonstance essentielle : c'est la nomination de M. Séguier, premier président de la cour royale de Paris, et M. Bastard de l'Estang, pair de France, premier président de la cour royale de Lyon, comme commissaires-instructeurs dans ce procès, hélas! trop célèbre. Ils doivent, aux termes de l'art. 563 du code criminel, commencer la procédure par l'interrogatoire de l'accusé; mais il faut que les pièces leur soient transmises par le parquet du procureur du roi. On connoît l'ordonnance de S. M. sur cette affaire. Un grand nombre de témoins seront entendus.

Le lendemain 14 de cette nuit affreuse qui prêta ses voiles sombres pour couvrir le plus effroyable assassinat, le corps du prince fut porté, à sept heures du matin, une heure après son décès, au Louvre, comme autrefois celui de Henri IV, après l'attentat de le rue de la Féronnerie. Il fut déposé dans l'une des pièces de l'appartement de M. le marquis d'Autichamp, gouverneur

du palais. Dès cet instant, les gardes-du-corps de Monsieur prirent le service intérieure de cet appartement, et la circulation en fut interdite. On prépara, dans les pièces donnant sur la rivière en face du pont des Arts, une Chapelle ardente, où le corps est resté exposé jusqu'au 22, jour où il a été transporté à Saint-Denis.

Le même jour, la cour royale fut convoquée extraordinairement en assemblée des chambres. Elle fut présidée par M. le baron Séguier, premier président, pair de France, et reçut la plainte de M. le Procureur-général, contre l'assassinat de Mgr. le duc de Berry, aux termes des articles 235 et 236 du code d'instruction criminelle, portant que l'instruction soit faite immédiatement devant la cour royale. M. le président de Merville fut nommé juge instructeur; mais le Roi ayant renvoyé l'assassin devant la cour des pairs, l'ordonnance de la cour royale est restée sans effet. C'est dans le temps que la cour royale procédoit à cette opération, qu'on faisoit

perquisition dans le domicile de l'assassin.

Les deux chambres législatives ayant été convoquées, votèrent chacune une adresse au Roi : celle des pairs étoit conçue en ces termes.

« SIRE, au moment où nous étions » occupés à rédiger une adresse, pour » exprimer à Votre Majesté, nos regrets » et notre douleur, nous avons reçu l'or- » donnance royale qui nous constitue en » cour judiciaire. Cette ordonnance, en » nous traçant nos devoirs, nous empêche » de vous exprimer ce que nos cœurs » éprouvent; mais nous avons la douce » certitude que Votre Majesté comprendra » notre silence. »

Le Roi a répondu :

« Je n'ai jamais douté du dévouement » de la chambre des pairs : l'expression » de ses sentimens, en ce jour, pénètre » mon cœur, que rien ne peut consoler. Je » compte sur vous pour concourir aux » mesures que je vous proposerai inces- » samment. »

La députation du corps législatif, composée de vingt-cinq membres, auxquels s'étoient joints tous les députés, à la tète de laquelle étoit M. Ravez, président, fut reçue par le Roi. M. Ravez présenta à S. M. l'adresse suivante.

« Sire, nous n'essayerons pas de pein-
» dre l'horreur que cause à vos fidèles
» sujets de la chambre des députés, l'at-
» tentat qu'a enfanté la nuit dernière.
» Nous venons mêler notre douleur à la
» profonde douleur de Votre Majesté. Déjà
» la consternation répandue dans toutes les
» classes du peuple de cette capitale, ex-
» prime l'indigation publique, en voyant
» qu'une main parricide a porté la mort dans
» le sein du prince que nous pleurons. La
» France formera le vœu de voir resserrer
» les liens qui unissent le peuple français
» à votre auguste maison, sans laquelle
» ni la liberté, ni la paix publiques ne
» peuvent subsister.

» Mais Votre Majesté attend de ses fi-
» dèles sujets de la chambre, plus de

» force d'ame. Le caractère du crime, les
» suites qu'il peut avoir, tout nous porte
» à penser que Votre Majesté veille au salut
» de son peuple, comme nous veillons à
» la conservation de sa dynastie.

» C'est dans l'adversité que les rois se
» montrent au-dessus des autres hommes.
» Persuadés que la grande ame de Votre
» Majesté surmonte sa douleur, pour pré-
» venir les conséquences d'un exécrable
» forfait, nous sommes prêts à concourir
» avec autant d'énergie que de dévoue-
» ment, dans l'ordre de nos devoirs cons-
» titutionnels, aux mesures que la sagesse
» de Votre Majesté jugera nécessaires en
» de si graves circonstances. »

Le Roi a répondu :

« Je suis profondément touché de la
» part que la chambre prend à ma juste
» douleur ; je vois avec satisfaction qu'elle
» se dispose à concourir à mes vues dans
» cette grave circonstance ; elle ne sauroit
» douter de mes sentimens : homme par
» le cœur, et roi par devoir, je pren-

» drai toutes les mesures propres à pré-
» server l'état des dangers dont l'attentat
» d'aujourd'hui ne m'avertit que trop. »

Parmi les nombreuses adresses qui, dans cette mémorable circonstance, ont été présentées à S. M., nous nous bornerons aux suivantes. Celle de la cour royale de Paris, mérite d'être citée la première, par la forte impression qu'elle a faite sur tous ceux qui l'ont entendue, parce qu'elle exprime des sentimens dignes de notre antique magistrature. C'est M. le baron Séguier, premier président, qui a porté la parole : cette adresse est ainsi conçue.

« Sire, vous dire que nous sommes
» Français et pères, c'est vous exprimer
» combien le coup qui a frappé votre cour
» royale a pénétré profondément dans
» nos ames.

» Mais, sans plus vous exposer des re-
» grets tardifs et des larmes vaines, nous
» remplacerons les accens de la plainte
» par ceux de la vérité.

» Oui, Sire, il existe une conspiration

» permanente contre les Bourbons, et
» dans la consternation générale, on a
» vu des personnes se livrer à une joie
» féroce. Le sang si pur, qui a déjà tant
» coulé, n'auroit-il qu'irrité la soif? Ah!
» Sire, veillez sur vous, veillez sur tout
» ce qui vous entoure : nous vous en con-
» jurons, au nom de la société désolée
» du présent, épouvantée de l'avenir. Dai-
» gnez songer sans cesse à la conservation
» de ce qui nous reste d'une race si pré-
» cieuse et si nécessaire au repos de la
» France et de l'Europe.

» Si Votre Majesté pensoit que les ma-
» gistrats pussent la servir encore effica-
» cement, rendez-leur des moyens dont
» l'utilité n'est point oubliée; et quelque
» dure, quelque périlleuse que devînt
» leur condition, rien ne les rebutera,
» rien ne les arrêtera : satisfaits de mettre
» leurs corps au-devant des traits dirigés
» contre votre personne sacrée, et votre
» famille auguste, ils n'auront d'autre
» pensée que celle du devoir, d'autre

» ambition que celle de la fidélité, et leur
» récompense sera dans leurs sacrifices. »

Adresse au Roi, du corps municipal et des habitans de la ville de Rouen.

« Sire, vos fidèles sujets, habitans
» de Rouen, viennent déposer au pied du
» trône le douloureux hommage de leurs
» larmes ; dans la crainte d'aigrir la plaie
» trop profonde de votre cœur paternel,
» ils avoient résolu de pleurer en silence ;
» mais, Sire, c'est au cœur du Roi que
» nous nous adressons ; il aura la force
» de nous entendre.

» L'exécrable attentat qui vient d'épou-
» vanter la France, n'est pas l'œuvre iso-
» lée d'un scélérat ; c'est le fruit naturel
» des doctrines audacieusement professées
» depuis long-temps. Ce sont là les coups
» que le délire de l'orgueil, et la rage de
» l'impiété portent aujourd'hui à la reli-
» gion, à l'ordre social, à tous les prin-
» cipes sacrés qui unissent le ciel à la
» terre, et les hommes entr'eux. L'assas-
» sinat d'un fils de France, est une guerre

» gagnée pour les monstres qui n'ont ni
» dieu, ni roi, ni patrie. Des mains inha-
» biles ont cru pouvoir les enchaîner en
» les caressant. Quelle terrible leçon leur
» inexpérience nous fait subir aujour-
» d'hui ! Ah ! Sire, qu'elle ne soit pas
» perdue pour la France et pour vous !
» Sauvez la France ! sauvez votre auguste
» famille des coups qui les menacent ! Avec
» des lois justes et sévères, et des hommes
» fermes et courageux pour les exécuter,
» l'empire des lis ne périra pas.

» L'empire des lys !!! A ces mots, quelle
» douce espérance venoit fait tressaillir nos
» cœurs ! Non, tige chérie ! vous ne serez
» point arrachée du sol français. Dans quel-
» ques mois, peut-être, un rejeton va se
» montrer à nos regards attendris ; et si
» nous osions les porter plus loin encore
» votre auguste frère, Sire..... ; mais la
» douleur fait expirer, sur nos lèvres le
» vœu que nous allions former : ce vœu
» reste au fond de notre cœur. C'est la
» douleur seule qui doit parler aujour-

» d'hui, puisque c'est elle seule qui peut
» justifier notre demande, et qui amène
» aux pieds de Votre Majesté, ses hum-
» bles serviteurs, très-dévoués et fidèles
» sujets. »

Nombre d'adresses de cette nature, sont parvenues au pied du trône. En exprimant leurs craintes, les Français font connoître aussi leurs vœux les plus ardens.

Le 22 Février, en vertu des ordres du Roi, le corps de Mgr. le duc de Berry a été transféré à Saint-Denis. Le convoi est sorti du Louvre, à neuf heures et demie, et s'est dirigé par les quais, dans la rue Saint-Denis. Les habitans des rues par lesquelles devoit passer le cortége, avoient payé leur tribu à la douleur publique, en couvrant leurs maisons de tapisseries blanches, avec des emblêmes de deuil. Une haie de gardes nationaux et de soldats des légions, contenoit la foule qui se pressoit auprès du char funèbre. La musique des corps, les tambours voilés et les cloches mêloient leurs sons lugubres,

et concouroient à augmenter l'affliction générale.

Les légions, l'arme sous le bras, marchant en silence, précédoient le convoi; le commandant de la place étoit à la tête d'un escadron de dragons des chasses; venoit ensuite le commandant du département, suivi de plusieurs compagnies d'invalides, de détachemens de hussards, de lanciers et de chasseurs de la garde royale, et de quatre compagnies d'artillerie.

Les quatre escadrons de la garde nationale à cheval, et six légions marchoient ensuite. On voyoit le drapeau noir flotter dans leurs rangs. Le corps des pompiers, suivi de plus de douze cents officiers de tous grades et de toutes armes, précédoit douze cents pauvres vieillards, et deux cents pauvres femmes, portant une torche allumée, et couverts d'un drap funèbre: on pouvoit lire sur leur physionomie, qu'ils avoient perdu leur bienfaiteur.

Deux cents ecclésiastiques du chapitre, et des paroisses de la capitale, marchoient devant

devant le corps, en chantant l'office des morts.

Un grand nombre de voitures de deuil, étoient occupées par la maison du prince; les chevaux étoient richement caparaçonnés en noir; quatre maréchaux, dans une voiture, portoient les honneurs et enseignes du prince.

Venoient ensuite les Hérauts-d'armes de France.

M. l'évêque d'Amiens, premier aumônier de son SonAltesse Royale M.me la duchesse de Berry, ayant à ses côté MM. les curés de Saint-Germain-l'Auxerrois, de l'Assomption et de Saint-Roch, précédoient le magnifique corbillard, tendu en velours noir, avec broderie et franges d'argent, et surmonté d'une couronne ducale, supportée par quatre génies célestes portant des flambeaux renversés.

Le cheval de bataille du prince, couvert d'un long crêpe noir, étoit conduit à la suite du char funèbre: il étoit immédiate-

ment suivi d'un escadron des gardes-du-corps de Monsieur.

Des corps nombreux de la garde nationale et de la garde royale fermoient le cortége.

On a remarqué les corporations des forts de la halle et des charbonniers, marchant avec un grand recueillement.

Des Français de tous les rangs et de tous les âges s'étoient mêlés aux personnes appelées à cette imposante et triste cérémonie. Les draperies funèbres de la ville de Saint-Denis et du Portail annonçoient au loin quel en étoit l'objet. Elles étoient parsemées du chiffre du prince et des armes de France.

La nef, le chœur et le sanctuaire de l'église royale étoient tendus de noir. On voyoit aussi les chiffres du prince et les écussons de France.

Au milieu du chœur étoit un catafalque à trois degrés : c'étoit un piédestal supportant un tombeau antique, au-dessus duquel règne un obélisque. Le tout étoit recouvert du manteau du prince, de drap d'or et voilé d'un long crêpe : l'ensemble du mo-

nument étoit surmonté d'un pavillon suspendu à la voûte.

Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, comme premier prince du sang, dirigeoit le deuil, au nom de sa Majesté. Il étoit assisté de M.r le duc de Duras, premier gentilhomme.

Le corps arriva à trois heures à la principale porte de la basilique. Le chapitre et le clergé l'attendoient : M. l'abbé Grandchamp, doyen du chapitre, adressa à son Altesse Royale et à l'assistance le discours suivant :

« Monseigneur, comment exprimer la
» douleur profonde qui nous accable ? A
» peine sortis de cette basilique, où l'élite
» de la France s'étoit réunie pour expier
» le crime des régicides, paroît tout à
» coup un monstre qui, par l'attentat hor-
» rible commis sur l'auguste personne de
» très-haut, très-excellent prince, Mgr.
» le duc de Berry, fils de France, vient
» ensanglanter les marches du trône des

» Bourbons, et plonger la France et l'Eu-
» rope entière dans le plus grand deuil.

» L'auteur de ce crime auroit-il plongé
» le poignard dans le sein du meilleur des
» princes, si son ame n'avoit été nourrie
» des principes monstrueux de l'athéisme,
» qui ne cesse de blasphémer le Dieu
» qu'il redoute? Arrête donc ta rage, per-
» fide philosophie. »

» Que le temps ne me permet-il de parler
» des qualités de ce malheureux prince,
» l'espérance du trône et de la patrie, père
» tendre, sujet fidèle et plein de charité
» pour les malheureux! Pour peindre la
» bonté de son ame, l'éloquence n'est pas
» nécessaire. Il suffit de rappeler la déchi-
» rante agonie de six heures : quel amour
» pour son pays, quelle magnanimité dans
» le pardon de son infame meurtrier! Son
» sang coule et il demande grace!!!...

» O vous qui assistez à cette lugubre
» cérémonie, venez unir vos prières aux
» nôtres, afin d'obtenir du Dieu de misé-
» ricordes, du Dieu de saint Louis, qu'il

» daigne ne pas séparer dans le ciel ceux
» que la même tombe va réunir.

Immédiatement après ce discours, on a chanté le *De profundis*, pendant que douze gardes-du-corps de Monsieur transféroient le corps, et qu'on plaçoit le cercueil dans le tombeau pratiqué dans le catafalque. MM. le maréchal duc de Conégliano, le maréchal marquis de Viomenil, le lieutenant-général comte de Bethesy, et le lieutenant-général comte Dupont, portoient les coins du drap mortuaire.

Cinq hérauts-d'armes environnoient le tombeau : le convoi étoit composé d'un très-grand nombre de personnes décorées des premiers ordres de l'Etat, parmi lesquelles on remarquoit MM. les maréchaux duc de Tarente, de Reggio, de Trévise ; MM. Doudeauville, le comte de Sèze, le marquis de Marboi et une foule de lieutenans-généraux, de maréchaux-de-camps et d'officiers supérieurs. On remarquoit aussi les maires de la capitale, le sous-préfet et les autorités du lieu.

Le respectable évêque d'Amiens, et les autres chapelains des princes et de la princesse étoient auprès du tombeau. Le recueillement le plus profond et le plus religieux a régné pendant toute la cérémonie, et n'étoit interrompu que par les accens de la douleur et les sanglots des personnes qui formoient le deuil; de vieux guerriers versoient des larmes en abondance.

M. de Foucault, chanoine de St.-Denis, a célébré une messe basse, pendant laquelle on a chanté les psaumes d'usage. Les douze porte-drapeaux des légions de la garde nationale parisienne ont orné chacun d'un drapeau funèbre le tombeau provisoire où a été placé, dans la chapelle ardente, le corps du prince. Après la cérémonie, qui a duré quatre heure, Mgr. le duc d'Orléans, après s'être prosterné devant l'autel, a salué l'assistance et s'est retiré. Les troupes de la garnison bordoient la haie sur toute la route, depuis la chapelle jusqu'à St.-Denis, et dans la ville, depuis le pont jusqu'à la basilique.

Desbiez, garde royal, et Paulmier ont reçu des témoignages bien flatteurs de bienveillance de M.me la duchesse de Berry, en reconnoissance du service qu'ils ont rendu à la France, en arrêtant Louvel. Desbiez a reçu une montre d'or d'une valeur considérable, mais dont le plus grand prix est *le chiffre de Charles Ferdinand*, duc de Berry, gravé sur cette montre par ordre de la donatrice, et Paulmier, mille francs. Cette récompense lui a été envoyée au nom de S. A. R., par M.me la duchesse de Reggio.

Le Roi a accordé une pension à ces deux braves Français, et des récompenses à quelques employés supérieurs de l'Opéra, et à d'autres personnes qui ont eu le bonheur de donner des soins à Mgr. le duc de Berry, à ses derniers momens.

Son A. R. Monsieur, ayant envoyé à M.r Dupuytren ses honoraires pour les soins qu'il a donnés à Mgr. le duc de Berry, dans la nuit du 13, M.r Dupuytren a répondu avec un noble désintéressement.

Monsieur lui a fait remettre une boîte d'or enrichie de brillants et ornée de son portrait, en le priant d'accepter la boîte pour le portrait.

Le Roi a accordé, sur la proposition de S. E. le ministre de la guerre, la décoration de la légion d'honneur au garde royal Desbiez.

Une souscription a été ouverte aussi en faveur de ces deux hommes courageux, Desbiez et Paulmier.

M.r de Puymaurin, directeur du cabinet des médailles, membre de la chambre des députés, toujours prêt à servir la monarchie et à honorer les princes, a fait graver une médaille qui représente Mgr. le duc de Berry et porte au revers ces mots:

PUGIONE
PERCUSSUS PERIIT
14 FEBRUARIO 1820.
GALLIA, SPEM SUAM;
CONJUX, AMANTEM;
MILITES, DUCEM;
PAUPERES, PATREM
PERDIDERE.

Il a été ouvert à l'hôtel des monnaies une souscription pour une seconde médaille destinée à perpétuer le souvenir de cet horrible forfait. On souscrit aussi, rue Neuve-St.-Augustin, N.° 25, pour l'érection d'un monument expiatoire qui sera élevé sur l'emplacement de l'Opéra.

Nous croyons devoir rappeler ici l'hommage rendu à la mémoire de Son A. R. le duc de Berry, par nos écrivains les plus distingués par leurs talens et leurs principes. Ils ne se sont pas bornés à payer un juste tribut d'éloges à ce prince, ils ne se sont pas contentés de pleurer la mort du petit-fils de Henri IV, ils ont encore cherché, par leurs conseils, appuyés d'une logique solide, à prévenir de pareils malheurs, et à éclairer la France sur les causes d'un si cruel attentat.

Celui des orateurs chrétiens, qui, le premier, a payé à la mémoire de son altesse royale le duc de Berry, le tribut funèbre, est M.r l'abbé Guillon, aumônier du collége Louis-le-grand et professeur

d'éloquence sacrée à la faculté de Paris. Prêchant le jour des Cendres, le lendemain de l'assassinat, dans l'église de l'Assomption, sur le néant des choses terrestres, il fit entendre ces paroles éloquentes qui produisirent la plus vive sensation, et furent plus d'une fois interrompues par des sanglots.

« Il n'y a pas long-temps, il n'y a pas
» quatre jours encore que, dans les murs
» de la capitale et dans l'enceinte de cette
» paroisse même, brilloit un jeune prince,
» l'espoir de la famille auguste qui nous
» avoit été rendue après tant et de si dé-
» plorables calamités. Comment a-t-il dis-
» paru tout-à-coup ! quel voile funèbre
» est venu encore s'étendre sur notre
» malheureuse patrie ! Hélas ! nous
» aurions cru que la mesure des ini-
» quités étoit enfin comblée : le ciel
» n'avoit donc pas encore épuisé ses ven-
» geances ! Fils de Henri IV, le prince que
» nous pleurons en présentoit à nos yeux
» la vivante image. Une seule nuit, un
» moment a tranché le cours de ses brillan-

» tes destinées et nous a enveloppés avec
» lui des ombres de la mort. Henri au
» moins en expirant sous un fer homicide,
» laissoit après lui les germes d'une longue
» postérité. Quelle main barbare a rouvert
» sous les pas de Mgr. le duc de Berry
» la tombe sanglante de Louis XVI et du
» duc d'Enghien, pour y précipiter à-la-fois
» et la victime nouvelle, immolée comme
» eux avant le temps, et la royale posté-
» rité de quatorze siècles ?

» Donc vous ne le verrez plus que dans
» une patrie meilleure, ô vous que le ciel
» lui avoit donnée pour épouse et qui ne
» pouvez plus répondre à sa tendresse que
» par vos inconsolables regrets ! Vous ne
» le verrez plus, ô vous qui, comme l'in-
» fortuné Jacob, vous êtes écrié dans votre
» douleur : un monstre cuel a dévoré mon
» fils Joseph, *fera pessima devoravit Jose-*
» *phum*. Vous ne le verrez plus, guerriers,
» qui retrouviez en lui toutes les vertus si
» chères à vos cœurs ; ni vous, pauvres
» de toutes les classes, à qui ses mains hos-

» pitalières aimoient tant à prodiguer les
» secours de la charité la plus compatissante,
» la plus délicate. Il n'existera désormais
» que dans nos ineffaçables souvenirs, que
» parmi les royales ombres, ramenées près
» de la capitale dans ce sanctuaire antique,
» consacré au néant de nos grandeurs hu-
» maines, que dans les fastes de la religion,
» qui, par sa bouche mourante nous, com-
» mande encore de pardonner à tous nos
» ennemis. »

M.[r] l'abbé Frayssinous, dans sa conférence du 20 février, traitant le même sujet que M.[r] l'abbé Guillon, a payé comme lui le tribut que son éloquence devoit à la mémoire de S. A R., et il a produit sur son auditoire une impression non moins vive et non moins touchante.

« Vanité dans les plaisirs, a-t-il dit,
» vanité dans les richesses, vanité dans la
» science, vanité dans la grandeur, en tout
» et par-tout, vanité et affection d'esprit.
» Voilà ce que voyoit le Sage, il y a trois

» mille ans, et voilà ce que nous voyons
» encore.

» Hélas! Messieurs, quel exemple n'en
» avons-nous pas sous les yeux dans l'évé-
» nement à jamais lamentable qui vient de
» porter en tous lieux la douleur et l'épou-
» vante? Que lui a-t-il servi à ce prince
» vaillant et généreux d'être né sur les
» marches du plus beau trône de l'univers?
» sa grandeur ne l'a pas sauvé du coup
» fatal. Il est tombé sous le fer homicide
» comme un homme vulgaire. Que dis-je?
» homme obscur, il vivroit encore: c'est
» son élévation qui a fait sa ruine.

» Il n'est plus, ce digne fils du grand, du
» bon Henri! il n'est plus, et avec lui que
» d'espérances ensevelies dans la tombe!
» peut-être, que de générations éteintes!
» que de morts dans une seule mort! Mais
» aussi que de grandes leçons il nous a
» données dans ses derniers momens! si le
» temps a été court, toutefois il a été
» pour lui, comme une longue carrière
» de vertus et d'héroïsme. Quelle religion

» profonde ! quelle sublime grandeur dans
» l'aveu de ses erreurs et de ses fautes !
» quelle magnanimité dans ses sentimens !
» avec quelle courage son ame s'est mon-
» trée maîtresse d'elle-même au milieu de
» tant d'infortune et de douleur ! on peut
» bien dire qu'il a été Français, prince et
» chrétien jusqu'au dernier soupir.

» Ah ! s'il faut gémir sur ce trépas fu-
» neste, gémissons davantage encore, s'il est
» possible, sur les affreuses doctrines qui en
» ont été la cause véritable. Quelle époque
» dans l'histoire des peuples éclairés, que
» celle où ce qu'il y a de plus ignorant
» parmi le peuple, est capable de penser
» et de dire froidement que le meurtre,
» que le parricide, que l'athéisme n'est
» qu'une opinion !

» Voilà donc où devoient aboutir les pro-
» grès si vantés des lumières : à rendre popu-
» laire cette exécrable impiété que tant de
» sophistes et de beaux esprits ont enseignée
» depuis cent ans dans leurs ouvrages !
» N'aurons-nous donc jamais assez de bon

» sens pour comprendre que la science et le
» bel esprit sont ennemis de la religion et de
» la vertu? qu'ils sont un fléau plus redou-
» table pour le repos et le bonheur des
» peuples, que l'ignorance et la barbarie?
» Et qu'y a-t-il de plus barbare que ces
» doctrines de matérialisme qui, en désar-
» mant la justice divine, encouragent tous
» les vices, et que ces doctrines de fata-
» lisme qui, en faisant de l'homme une
» machine, justifient tous les forfaits?

» Non, Messieurs, ce n'est point assez
» de porter sur la tombe du prince infor-
» tuné, le tribut de quelques larmes sté-
» riles, il faut y porter un tribut de sentimens
» généreux comme les siens; s'il en étoit
» autrement, il me semble que se ranimant
» au fond du cercueil, et touché, plutôt
» que satisfait de nos regrets, il nous diroit
» à tous: Français, ne pleurez pas sur
» moi, mais sur vous et sur vos enfans! Ne
» pleurez pas sur moi, que le ciel a frappé
» dans sa rigueur, mais aussi dans sa misé-
» ricorde; sur moi qui, délivré maintenant

» d'une vie incertaine et passagère, ne dois
» plus en connoître les vicissitudes et les mi-
» sères. Pleurez sur vous, qui avez eu le mal-
» heur de bannir de vos pensées le Dieu de
» vos pères, de livrer à la dérision, à tous
» les outrages cette religion sainte qui a fait
» prospérer notre patrie durant tant de
» siècles, sans laquelle la morale et les
» institutions humaines se trouvent sans
» force et sans appui : pleurez sur vos
» enfans, à qui vous laisserez pour héritage
» des doctrines iniques, subversives de
» l'ordre public, levain éternel de dis-
» cordes et de crimes.

» Ecoutons, Messieurs, écoutons cet
» avertissement salutaire, et sentons bien
» que la meilleure manière d'honorer la
» mémoire de ce héros chrétien, la plus
» digne de lui, c'est de nous attacher invio-
» lablement à cette religion qui, sur son lit
» de mort, a fait sa force et sa consolation
» en le remplissant d'espérances immor-
» telles. »

M. de Châteaubriand a payé aussi son

tribut à la mémoire du prince, dont il savoit si bien apprécier les grandes qualités, et dont il a pu entendre (avantage réservé à un si petit nombre de Français) les dernières paroles, lesquelles retentissent encore à l'oreille, comme elles parlent à tous les cœurs : *ô ma patrie ! malheureuse France !* Je regrette que les limites de cet ouvrage ne me permettent pas de transcrire ici ce discours en entier.

« Nous venons, a-t-il dit, payer à la mémoire de Mgr. le duc de Berry, ce tribut de douleur que la royale famille est depuis long-temps accoutumée à recevoir de nous. Hélas ! nous avons entendu le dernier soupir du dernier descendant de Louis XIV, par la lignée française ; nous avons vu un père au désespoir, un frère inconsolable à genoux, en prières devant ces bancs rassemblés à la hâte, sur lesquels expiroit un fils de France. Nous avons vu une femme tenant un enfant dans ses bras, et toute couverte du sang de son mari. Nous avons vu un vénérable mo-

narque s'approcher pour fermer les yeux du jeune héritier de la couronne. Madame étoit là, dominant cette scène de deuil, comme une héroïne éprouvée aux combats de l'adversité. Mgr. le duc de Bourbon prenoit sa part de la douleur ; il croyoit assister à la mort de son fils : coup affreux ! qui a frappé l'arbre dans sa racine. Ah ! malheureuse France, parce que tu l'avois proscrit dans sa jeunesse, as-tu méconnu ton enfant, et n'a-t-il pu se sauver dans tes bras !

» La révolution sembloit rassasiée du sang des Bourbons : elle n'en étoit qu'ennivrée. Cette ivresse, loin d'apaiser sa soif, en augmentoit l'ardeur. Louis XVI, M.me Elisabeth, Louis XVII, le duc d'Enghien, n'ont pu suffir aux ennemis de cette auguste famille et de la légitimité ; ils ont fait un nouveau choix parmi les enfans de S. Louis : en immolant le duc de Berry, ils ont voulu répandre à-la-fois, le sang que ce prince avoit reçu de tant de monarques, et celui qui devoit animer le cours d'une longue postérité de rois.

» La main qui a porté le coup n'est pas la plus coupable. Ceux qui ont assassiné Mgr. le duc de Berry, sont ceux qui, depuis quatre ans, établissent dans la monarchie des lois démocratiques; ceux qui ont banni la religion de nos lois, ceux qui ont cru devoir rappeler les meurtriers de Louis XVI; ceux qui ont entendu agiter avec indifférence, à la tribune, la question du régicide; ceux qui ont laissé prêcher dans les journaux la souveraineté du peuple, l'insurrection et le meurtre, sans faire usage des lois dont ils étoient armés pour réprimer les délits de la presse; ceux qui ont favorisé toutes les fausses doctrines; ceux qui ont récompensé la trahison et puni la fidélité; ceux qui ont livré les emplois aux ennemis des Bourbons, et aux créatures de Buonaparte; ceux qui, pressés par la clameur publique, ont promis de changer une loi funeste, et qui ont ensuite laissé trois mois s'écouler, comme pour donner le temps aux révolutionnaires de se reconnoître, et d'aiguiser leurs

poignards : voilà les véritables meurtriers du duc de Berry.

» Il n'est plus temps de se le dissimuler. Cette révolution que nous avons tant de fois et si inutilement prédite, est commencée ; elle a même déjà produit des maux qui sont irréparables. Qui rendra la vie à Mgr. le duc de Berry ? et avec cette vie précieuse, qui nous rendra les espérances que la gloire et l'amour y avoient attachées ? Un jeune lis, nourri dans une terre étrangère, verra-t-il éclore la tendre fleur que la foudre semble avoir respectée ?

» Si du sang de nos rois, quelque goûte échappée..... !

» Autre espérance : Si un prince chéri écoutoit nos vœux..... ! Joseph orna les foyers de Jacob dans sa maturité, et transmit aux rois d'Israël les bénédictions célestes.

» Que la Providence vienne à notre secours ; nous touchons peut-être à notre ruine. Le poignard qui a frappé le cœur d'un Bourbon, est levé sur le cœur de

tous les rois. Nul ne sauroit prévoir quel sera en Europe l'effet de la mort de Mgr. le duc de Berry, ni dire l'influence de cette mort sur les départemens de France, infestés de l'esprit révolutionnaire, et sur les provinces où règne la fidélité Vendéenne. Que de maux peuvent sortir d'un crime? Quelles nouvelles destinées commencent pour notre patrie?

» Ferons-nous quelque chose pour nous sauver? Tout est possible sans un ministre, tout est impossible avec lui. La grande victime du nouveau 21 Janvier, pouvoit du haut du ciel prier pour sa patrie; sa mort ne seroit-elle profitable qu'à un seul homme? Nous avons plusieurs fois annoncé que M. le comte de Cazes vouloit deux choses, le renouvellement quinquennal et la censure. Il y joint aujourd'hui la suspension de la liberté individuelle : ainsi, celui que toutes les opinions repoussent, réuniroit tous les moyens de vengeance!

» La fortune emploie à l'élévation de son favori, la chose même qui devroit le ren-

verser. Nous plaindrions toutefois M. de Cazes, s'il consentoit à teindre sa robe dictatoriale dans le sang de Mgr. le duc de Berry. Une ambition généreuse calcule mieux les momens, et sait se retirer à propos. Le cadavre d'un prince peut servir de degré pour monter au pouvoir; mais alors on n'y reste pas long-temps : témoin, Buonaparte, qui fit du corps de Mgr. le duc d'Enghien, le marche-pied de sa puissance. »

Les réflexions suivantes sont extraites d'un discours de M. de Bonald. Il étoit loin de penser que ces réflexions sur les erreurs du système du régime actuel, recevroient dans peu de jours une si cruelle application, et que ce peu de lignes, jetées au hasard, paroîtroit un pressentiment, ou plutôt, une prophétie qui devoit s'accomplir peu de jours après.

« Oh! douleur, non encore éprouvée! s'écrie-t-il; nous avions eu des rois frappés par le poignard d'un assassin ou par la hache des bourreaux; mais ils étoient

rois, et un fanatisme aveugle pouvoit les accuser d'abus de pouvoir et de désordre dans l'administration ; mais un jeune prince qui n'avoit au trône que des droits heureusement éloignés, et qu'il n'eût peut-être jamais exercés, puni de ces droits involontaires comme d'un acte d'oppression ; un enfant royal, étranger au gouvernement, qui n'avoit connu de la grandeur, que la bienfaisance qu'elle permet, et n'en a recueilli que la haine qu'elle inspire aux factions ; un époux frappé dans les bras de sa jeune épouse et l'arrosant de son sang ; expirant sous les yeux de son père, de son frère, de sa sœur, du père commun de tous, du Roi et de ses plus fidèles amis ; vivant assez pour faire une mort qui eût honoré la plus belle vie, ou eût fait pardonner la plus criminelle ; une mort qui, au dire des gens de l'art, n'a été miraculeusement retardée que pour lui donner le temps d'accroître nos regrets, et de nous faire mieux connoître tout ce que nous perdions ; une mort qui a été

celle d'un héros chrétien, envisageant avec calme et fermeté, l'instant qui devoit le séparer à jamais de toutes les jouissances de la grandeur et de toutes les douceurs de la vie ; bénissant son enfant, consolant son père, demandant grace pour lui-même au Roi des rois, et grace pour son meurtrier, au Roi de la terre ; une jeune princesse déjà mère, coupable peut-être, aux yeux de ses frénétiques assassins, de l'être encore ; et portant, si on peut le dire, dans son sein, la vie et la mort !..... Que les arts, que tous les arts nous retracent cette scène déchirante, éternel entretien de douleurs et de regrets ! qu'ils nous retracent ce tableau épouvantable d'horreur, sublime de vertu, de foi, de grandeur d'ame ; qu'ils en fassent le pendant de cette autre scène du Temple, où l'infortuné Louis XVI fut aussi séparé de sa femme, de sa fille, de son fils, pour aller à la mort ! Qu'ils y apprennent, les misérables ! comment savent mourir ceux qu'ils ne veulent pas laisser vivre ; et qui,

après

après n'avoir vécu que pour oublier des torts, meurent en pardonnant des forfaits.

» Sommes-nous assez malheureux, et sommes-nous assez éclairés sur les effroyables résultats de ces doctrines athées, qui soulèvent les hommes contre tous les freins que la société oppose à leurs passions, et ne leur laissent ni la paix du cœur, ni le repos de l'esprit, ni résignation dans le présent, ni crainte dans l'avenir; de ces doctrines enfin, qui, commençant et finissant au néant, font des hommes modérés par tempérament, des imbécilles même, des hommes ardens, des frénétiques ? »

Les réflexions suivantes appartiennent à M. de Castelbajac; elles sont pleines de ces tendres sentimens qu'éprouvent aujourd'hui tous les Français; elles ont un caractère d'intérêt, tel que les ennemis les plus ardens de cette auguste et malheureuse famille, ne pourroient les désapprouver.

» Un crime effroyable a été commis, et le deuil de la France ne peut rien contre ses inévitables suites. Nous payons aujourd'hui le fruit amer de trente ans de révolution. Nous recueillons ce que nos pères ont semé; et la Providence seule pourroit dire à quel genre d'épreuves nous sommes encore condamnés! et cependant il n'en est pas de plus amère que celle que nous venons de subir. Le dernier rejeton de la race royale, tombant à la fleur de l'âge sous le fer assassin, et emportant avec lui dans la tombe, l'avenir de la France.

» Dans d'autres temps, nous fûmes un des premiers à annoncer le bonheur de la royale famille, aux pieds de laquelle nous pleurons aujourd'hui; rapporteur de la commission de la chambre des députés, nous exprimâmes les vœux pour le mariage du duc de Berry; nous fûmes l'interprête d'une joie unanime; nous osâmes invoquer l'avenir. Hélas! nous étions loin alors, de penser qu'il se trouveroit en

France un monstre, tel que toutes nos joies se changeroient en douleurs, et que bientôt à la suite d'un char funèbre, nous pleurerions toutes nos espérances..... Nous l'avons suivi à sa dernière demeure, ce prince aimé et apprécié, sur-tout depuis qu'on l'a perdu, ce prince dont on découvre chaque jour une action, une qualité nouvelle, pour lui devoir un hommage de plus! Nous avons vu le cortége de pauvres et de guerriers qui entouroit le cercueil, digne cortége du prince qui fut le père des malheureux et le compagnon des vieux soldats de Condé! Nous avons vu à pied, autour de la tombe, ces vieux soutiens de la monarchie! Ils pleuroient avec ces guerriers plus jeunes qui perdoient à la fois le prince et l'espoir de combattre un jour à ses côtés. Le peuple de Paris s'est uni à la douleur commune; il s'est mis à la suite du convoi. Il a pleuré avec les pauvres, pleuré avec l'honneur et la fidélité. Chacun sent mieux encore aujourd'hui qu'au premier moment, l'étendue de la perte qu'il a faite. Puisse

le ciel nous en éviter toutes les conséquences, et prendre enfin pitié de nos longues infortunes !.... »

Le Journal des Débats du Samedi 29 février contenoit l'article suivant. Nous le rapportons ici en entier, persuadés qu'il sera lu avec un vif intérêt.

«Tous les sentimens, tous les discours sont réunis sur ce seul objet. Les amis qui se rencontrent dans la rue, s'entendent d'un coup d'œil, se serrent la main, soupirent et se séparent les larmes aux yeux. Une poignée de scélérats, complices par leurs vœux de l'horrible assassinat, sont au moins obligés de renfermer en eux-mêmes leur joie féroce; l'œil exercé les devine à travers leur masque hypocrite; on les reconnoît à leurs sinistres regards et à la sombre fureur qui contracte leur physionomie : mais qu'est-ce qu'une centaine de misérables dans une population immense, s'abandonnant avec toute l'effusion de la sensibilité, à l'expression touchante de ses regrets ? il n'est aucune classe de la société qui ne

soit dans le deuil. Les portes du Louvre sont assiégées par les malheureux, comme par les grands du royaume. Les maréchaux de France fendent avec peine une foule indigente pour arriver jusqu'au cercueil du prince, et lui rendre les premiers devoirs de la religion. Le nom du duç de Berry est dans toutes les bouches. Le souvenir de ses bienfaits le fait revivre dans le cœur des malheureux. La mémoire de ses qualités brillantes ajoute aux regrets de nos braves guerriers. Si quelques foiblesses lui furent communes avec Henri IV, on les lui pardonne aisément en faveur de la franchise, du courage, de la bonté et de tant d'autres qualités qu'il avoit également hérités de son aïeul. Les artistes donnent des larmes à leur protecteur : ils savent avec quelle bienveillance il aimoit à les accueillir, avec quelle générosité il encourageoit leurs travaux. Toutes les personnes de sa maison conviennent qu'il n'y eut jamais de meilleur maître, et que jamais prince sut mieux réparer, par les preuves d'un attachement solide, les vivacités que

l'impétuosité de son caractère laissa quelquefois échapper à la chaleur d'un premier mouvement. »

Voici un fait dont le rédacteur de cet article a été le témoin oculaire, et qui, quoique très-simple, donnera une idée du caractère de cet excellent prince.

« Le jour que l'on amena des ateliers de la ville, la statue de Henri IV, un accident le fit arrêter long-temps à l'entrée de l'allée de Marigny, du côté de la place Beauveau. Monsieur et Mgr. le duc d'Angoulême attendoient en voiture, à l'extrémité opposée de l'allée, que la statue continuât sa marche. Le duc de Berry qui étoit sur la terrasse du palais de l'Elysée, reconnut les deux princes, et sortit à l'instant par la grille occidentale du jardin pour aller les rejoindre : il étoit en frac, nu-tête, et sans aucune décoration. La foule étoit immense et lui fermoit le passage: place! place! s'écria-t-il plusieurs fois avec assez de force et même d'impatience. Comme il n'étoit pas reconnu, personne ne bougeoit ; quelqu'un qui le

connoissoit parfaitement arriva près de lui et le nomma : à l'instant les rangs s'ouvrent avec un empressement respectueux : le prince en les traversant, s'adressoit à droite et à gauche : *Mes amis, je vous demande pardon; mais c'est mon père qui m'appelle, c'est mon frere qui m'attend.* Il est difficile de rendre ce que fit sur le peuple ce peu de paroles prononcées avec l'expression d'une naïveté à la fois noble et familière. Pendant plus d'un quart-d'heure le duc de Berry, debout à la portière de la voiture, s'entretint avec ses augustes parens, pressé par la foule qui formoit un cercle autour de lui et qui s'ouvrit avec respect de nouveau quand le prince rentra à l'Elisée. Pendant tout ce temps, on n'entendit que ces mots, répétés à l'envi par les spectateurs : *voyez ces princes ; comme ils sont bons ! comme ils sont confians !* C'est ce que font de braves gens, disoit celui-ci. --Ce n'est pas, comme cet autre, avec ses mamelouks, ajoutoit celui-là.

»Hélas ! oui, ils sont bons, ils sont confians. Pourquoi faut-il que nous leur fassions au-

jourd'hui un reproche de trop de bonté et de confiance? Ah! du moins, que la terrible leçon qui nous coûte aujourd'hui tant de larmes, ne soit pas perdue pour l'avenir! Veillez sur les jours de votre Roi, gardien fidèle, à qui ce dépôt précieux est spécialement confié! Veillez sur ceux de l'héritier du trône et de son auguste fils, sur ceux de cette princesse adorable dont le courage et les vertus peuvent seuls égaler les infortunes. Veuillez, oh! nous vous en conjurons, redoublez s'il est possible de vigilance sur la veuve du duc de Berry. Songez qu'elle porte dans son sein l'espoir du trône et de la patrie. Songez que les monstres qui ont cru éteindre le flambeau de la famille royale, furieux de n'avoir vu leur rage qu'à moitié assouvie, conspirent sans doute pour étouffer par un nouvel attentat la foible et précieuse étincelle qui seule peut le rallumer.

» Déjà des précautions sont prises. Le Roi a ordonné que le service militaire près de M.me la duchesse de Berry fût fait à

Saint-Cloud cumulativement par les différens corps de la garde royale. On connoît le zèle et le dévouement de ces braves. Ils n'avoient pas besoin d'une circonstance aussi triste pour les déployer.

» Les dernières nouvelles que nous avons reçues de Saint-Cloud, sur la santé de M.me la duchesse de Berry sont de plus en plus rassurantes. La source d'où nous les tenons en garantit l'exactitude.

» La religion et la nature ont donné à l'auguste princesse un courage au-dessus de son malheur. Les nuits sont assez calmes, et un sommeil assez tranquille suspend, au moins quelques heures, le sentiment de ses maux. Le moment du réveil e st t oujours pénible. C'est alors que les idées funèbres semblent reprendre le plus doux empire ; mais c'est alors aussi que, les yeux fixés vers le ciel, elle puise de nouveau dans les ferventes prières qu'elle lui adresse une force inconnue et presque divine. On lui apporte sa fille, qui répond par un sourire à ses caresses maternelles. La pensée de

ses devoirs l'occupe alors toute entière : une autre pensée vient lui rendre plus sensible encore l'obligation de se conserver, de veiller sur une santé qui ne lui appartient plus : dépositaire des destinées futures de la France, les soins d'une double maternité lui inspirent la plus sublime résignation ; elle paroît tranquille ; les larmes abondantes qui coulent de ses yeux, la soulagent au lieu de l'accabler, et elle se soumet avec une admirable simplicité aux conseils affectueux de l'amitié, aux ordres consolateurs de la religion.

» L'appartement où repose cette princesse infortunée, est en même temps un sanctuaire : elle y a fait dresser un autel. Là, chaque matin, au milieu d'un appareil religieux et funèbre, un prêtre vient célébrer le saint sacrifice. Madame la duchesse de Berry mêle ses vœux à ceux du ministre de la religion, implore pour l'ame de son époux ce bonheur dont il n'a pu jouir sur la terre, et dont sa mort toute chrétienne nous autorise à penser qu'il jouit déjà dans le ciel.

» La princesse a éloigné de ses yeux tous les ornemens convenables à son rang, même ceux quelle devoit à la tendresse de son époux. Les murs de sa chambre, son lit, ses vêtemens, tout est empreint des signes de deuil. Elle s'est enfermée vivante dans cette espèce de tombeau, triste et dernière conformité qu'elle veut avoir du moins avec le prince, objet de ses éternels regrets.

» Invisible à tous les regards, elle ne communique qu'avec les membres de sa famille. Madame passe avec sa sœur toute la partie de la journée dont ses devoirs lui permettent de disposer. La présence seule de Madame est pour la princesse une consolation toute-puissante. Quelle éloquence, que celle d'une tendre sœur qui, après avoir épuisé depuis son enfance la coupe des adversités humaines semble les oublier pour ne s'occuper que des blessures plus récentes d'une sœur chérie ! Oh ! pouvoir de la religion et de la vertu ! La France conservera M.me la Duchesse de Berry, et, avec elle, les espérances qu'elle recelle dans son sein. C'est à

la tendresse de Madame, c'est à son héroïque exemple, que la France sera redevable de ce bienfait ; c'est par Madame que se perpétuera la famille de Louis XIV. »

Voici diverses circonstances sur l'assassinat du duc de Berry, qui nous avoient échappé, ou qu'il nous avoit été impossible de recueillir encore.

Pendant qu'on faisoit les dispositions préparatoires pour arrêter les progrès d'un épanchement qui n'étoit que trop assuré par l'ensemble de ses symptômes, son Altesse Royale la duchesse de Berry, en arrière de son auguste époux, s'adressant au docteur Blancheton, le pressoit de lui dire si cette blessure étoit mortelle : *j'ai du courage*, dit l'infortunée princesse, *j'en ai beaucoup*, *je saurai tout supporter*, *je vous demande la vérité.* Le docteur, bien qu'il craignît d'émettre son opinion, crut néanmoins devoir à l'instant tranquilliser un peu la princesse, en lui disant que l'absence du sang qui, dans les plaies graves de la poitrine, sort ordinairement par la bouche, pouvoit être d'un augure favorable.

Monsieur, instruit avec tousles ménagemens possibles par M.r le duc Maillé, de la fatale catastrophe, sort à l'instant pour aller auprès de son fils. L'empressement de son Altesse Royale est tel que le prince ne donne pas même le temps à son premier gentilhomme de l'accompagner. Monsieur à peine monté dans une voiture qui se trouvoit au bas du pavillon Marsac, ordonne de fermer la portière. Cet ordre positif et répété, malgré les vives instances de M. le duc de Maillé, s'exécute à l'instant, mais ce même ordre sépare S. A. R. de celui qui ne l'a jamais quitté. M.r le duc de Maillé ne peut se résoudre à laisser partir seul le prince, dans ce moment où un pareil attentat est peut-être le signal de plusieurs autres non moins horribles : mille dangers éminens, mille présages sinistres s'offrent à son esprit. Il conçoit l'idée, qu'un semblable motif rend sublime, de s'élancer derrière la voiture et de s'y placer au milieu des valets de pied .... Trait unique sans doute et qui n'est pas moins honorable

pour le gentilhomme qui l'a fait naître, que pour le prince qui y a donné lieu. M. le duc de Maillé, qui fut toujours le compagnon d'infortune de S. A. R. Monsieur, est dans sa cinquantième année.

Dans cette nuit à jamais mémorable, dans ce moment lugubre, où des ministres de la religion, des ministres d'états, des maréchaux, des hommes de l'art, des hommes de cour, des hommes du peuple, où tous les rangs, en un mot, étoient confondus, où l'on ne voyoit plus de gardes, où l'on n'observoit plus d'étiquette; dans ce moment, dis-je, où régnoit un morne silence, où chacun comprimoit jusqu'à ses soupirs, on entendit ces paroles bien dignes d'un fils du grand Henri: *Qu'il est cruel pour moi de mourir de la main d'un Français*! puis le prince se retournant vers son Excellence le marquis de la Tour-Maubourg, le duc de Reggio, et quelque autres grands capitaines: *Pourquoi n'ai je pas trouvé la mort dans les combats au milieu de vous?...*

Vers les quatre heures du matin, toute

l'attention des médecins se porta vers les moyens de calmer les vives douleurs nerveuses qui se manifestèrent tout à coup chez le prince à l'épigastre et au cerveau. On ordonne les antispasmodiques, mais en même temps les sinistres symptômes provoquent une troisième conférence et la rédaction du dernier Bulletin : ce bulletin commençant par ces mots, *Le prince touche à ses derniers momens*, est remis à son Excellence le comte de Cazes, qui avoit porté les deux précédens à S. M. Son excellence part à l'instant.

Une soif continuelle, que l'on apaisoit un peu avec de l'orangeade, s'accroît en même temps que les angoisses : *Je souffre horriblement*, répétoit Mgr. le duc de Berry : *Ah ! que la mort arrive lentement !...* Ces exclamations étoient déchirantes pour tout le monde, mais elles venoient encore accabler la princesse, Son Altesse Royale Monsieur et toute l'auguste famille. Au bout d'un assez long silence, *chère Caroline*, dit-il, en cherchant la main de M.me la duchesse,

assise et gémissant près de lui, *le* 13 *est une date bien fatale pour nous!* Infortunée princesse! quels nouveaux sujets de désolation! quelles époques constamment funestes (1)!...

Comme le duc de Berry conjuroit S. M. d'accorder à son assassin sa grace au moins pour la vie, et que Sa Majesté ne répondoit point tout à fait au gré des désirs de ce prince, le duc d'Angoulême dit alors au roi: *Mon oncle, veuillez accéder à sa prière; ce désir le tourmente depuis plus de deux heures* (2). Le duc de Berry continue: *je mourrai en paix*.

Quelles paroles viennent frapper l'oreille du monarque! entendre parler de clémence

(1) C'est le 13 Juillet 1817, que Madame la duchesse de Berry est accouchée d'une fille qui n'a point vécu. C'est le 13 Septembre 1818, qu'elle a fait une fausse couche d'un garçon qui a existé deux heures. C'est le 13 Février 1820, qu'un assassin lui ravit son époux.

(2) Grand Dieu! c'est aussi le duc d'Angoulême qui sollicite la grace de l'assassin de son auguste frère! ô source inépuisable de bonté dans cette famille, et ce sont ces princes que l'on égorge!

après un semblable forfait ! que dis-je ? c'est un langage de famille.

Les douleurs augmentent. Le prince parle plus rarement. On partageoit ses souffrances sans pouvoir les adoucir : *J'ai interrompu votre sommeil*, *mon oncle*, dit-il au roi.

Le nom de Caroline étoit celui qu'il prononçoit toujours. Mon cher Charles ! Mon cher Charles ! répondoit la princesse, de l'accent le plus tendre, et ses pleurs couloient encore.

A six heures du matin, les médecins voyant l'instant fatal s'approcher, et jugeant du besoin pressant d'éloigner la princesse, pour qu'elle ne fût pas témoin de ce douloureux spectacle, prirent tels moyens qu'ils jugèrent à propos. On invite donc cette infortunée princesse, sous prétexte de laisser un peu de repos à son auguste époux, à passer avec Madame dans une pièce voisine : elle s'y refuse. On s'aperçoit que le prince va rendre le dernier soupir. A un signe du Roi, M.me la

duchesse, qui résiste à toutes les prières, est entraînée par les dames de sa maison; bientôt, malgré leurs généreux efforts, elle revient vers son époux.

Le Roi, avec la plus vive émotion, la remet entre les mains *de l'illustre orpheline du temple.....* que dis-je, de l'ange de consolation.....! Dans les bras de Madame, son courage se ranime, son cœur est déchiré, mais ses larmes s'arrêtent. L'héroïsme a donc pareillement un contact!

La princesse jette encore un regard vers l'auguste victime, puis elle obéit à l'ordre de Sa Majesté, avec cette noble et courageuse résignation qui appartient à la fille d'un souverain.

L'étouffement avoit fait des progrès sensibles; les intermittences du pouls se prolongeoient; le prince laisse comprendre qu'il veut parler encore. Le docteur Blancheton le soulève un peu. S. A. R. cherche à joindre ses mains; elle veut les élever vers le ciel, et prononce ces mots qui furent les derniers: *O France.....! mal-*

heureuse patrie..... ! Mgr. le duc de Berry tombe alors dans un état complet d'agonie.

L'absence de presque tous les signes extérieurs de la vie, détermine M. Dupuytren à s'assurer si le prince respire encore. Il place devant la bouche de S. A. R. la tabatière du Roi. Cette épreuve ne paroît pas suffisante : un miroir est apporté. Au moment où le docteur Blancheton va en faire usage, la voix et l'aspect de la princesse l'arrêtent. Aussitôt il soustrait à ses yeux ce miroir.

M.me la duchesse de Berry, qu'on veut en vain retenir plus long-temps dans la pièce contiguë, est attirée par une inspiration soudaine : effet, sans doute, de cette inexplicable sympathie des ames unies par le ciel ; elle répousse tout ce qui l'entoure : *Laissez-moi ! laissez-moi ! je veux le voir ! il est à moi ! laissez-moi ! je l'ordonne..... !* En un instant elle a franchi l'espace ; elle s'est fait un passage, et se précipite à genoux contre le lit du

prince, saisit une de ses mains : *Grand Dieu ! cette main, cette main est froide..... ! ah ! Charles n'est plus !.....* dit-elle, poussant un cri terrible. Dans le délire du désespoir, elle baise mille fois, elle arrose de ses larmes cette main inanimée. On cherchoit à arracher M.me la duchesse à cette affreuse situation ; le Roi lui-même la pressoit de s'éloigner, quand tout-à-coup elle se relève debout, les bras roides et tendus vers le ciel, les mains tremblantes, les yeux égarés.

La princesse oublioit dans son trouble extrême, que les destinées de la France reposent, peut-être, dans ses entrailles : *Sire,* s'écrie-t-elle ! -- *Hé bien oui, je suis Votre Majesté.* -- *Mais je lui demande en grace la permission de me retirer à l'instant avec ma fille auprès de mon père.* Puis elle tombe aux pieds du Roi. Tant de douleurs, tant de secousses, tant de larmes avoient enfin épuisé ses forces. MM. Bougon et Baron conduisent, ou plutôt, portent l'auguste veuve jusqu'à sa voiture.

Le prince n'étoit plus ; le Roi lui adresse ses derniers adieux. C'est le signal de nouveaux sanglots, et d'une désolation qui bientôt franchit l'enceinte et se communique jusqu'à l'extérieur. Là, une foule immense avoit passé la nuit entière, sous les fenêtres d'un édifice, où le plus noir, le plus effroyable attentat, avoit transformé le temple des Muses en un séjour de désespoir et de mort.

L'auguste veuve partit pour son palais, avec Mademoiselle, accompagnée de Madame et de Mgr. le duc d'Angoulême, de M.me la duchesse et de Mlle. d'Orléans, de M.me la duchesse de Reggio et autres dames d'honneur.

Le Roi retourna aux Tuileries.

Monsieur suivit immédiatement la princesse. M. le duc de Polignac, M. le comte d'Escar, et M. le duc de Maillé étoient dans la voiture du prince.

LL. AA. RR. restèrent une demi-heure au palais de l'Elisée, auprès de la princesse.

Le corps de feu Mgr. le duc de Berry fut transféré à 7 heures du matin au Louvre, dans la même voiture qui, la veille, avoit mené S. A R. à l'Opéra.

M. le comte de Nantouillet, M. le comte de Clermont-Lodève, et M. Lacroix fondant en larmes, accompagnèrent sa dépouille mortelle.

Des gardes-du-corps escortèrent la voiture funèbre.

Il est difficile de se faire une idée des preuves de dévouement données à la personne du prince pendant cette épouvantable nuit. Si les larmes, si le désespoir suffisoient pour arracher un bon prince au trépas, le duc de Berry vivroit encore.

Arrivée à l'Elisée-Bourbon, la malheureuse princesse voulut se rendre à l'appartement du prince. Une glace vient à lui montrer le désordre de sa belle chevelure; aussitôt elle prend, dans un nécessaire, un paire de ciseaux, et coupe elle-même ses cheveux. L'instant où elle saisit ces ciseaux inspira beaucoup d'effroi aux

personnes qui l'entouroient : on suivoit ses moindres mouvemens. M.me la duchesse remet ses longs cheveux à M.me la comtesse de Gontaud, et prononce ces mots : *Prenez les, un jour vous les donnerez à ma fille, en lui disant que sa mère les coupa le jour où son père périt.*

Un moment après, la princesse aperçoit les cheveux qui ornoient encore son front : elle les coupe aussi : *Donnez ceux-là*, ajoute-t-elle, *aux dames de ma maison; qu'en les voyant, elles se rappellent mon malheur.*

Bientôt S. A. R. sent qu'elle ne peut rester dans un lieu qui lui retrace tant, et de si cruels souvenirs : *Non*, dit-elle, *je n'habiterai pas plus long-temps un séjour où je fus si heureuse; je veux aller à Saint-Cloud.*

On représente à M.me la duchesse que les préparatifs nécessaires pour la recevoir, doivent indispensablement se prolonger jusqu'à l'après-midi. Alors elle se décide à passer dans son propre appar-

tement. Ses regards se portoient sur de petits tableaux que le prince aimoit beaucoup ; elle les ôtoit, puis les replaçoit ; elle alloit et venoit sans motifs ; regardoit et ne voyoit point. Ses ordres, ses paroles étoient sans suite ; des soupirs continuels et pas une seule larme : elle restoit long-temps immobile devant le berceau de Mademoiselle, le seul être qui ne souffrît point dans tout le palais. Hélas ! cette espèce d'égarement alarmoit tous ceux qui se trouvoient auprès de la princesse. On craignoit une aliénation mentale : une grande abondance de pleurs soulagea enfin cette ame généreuse, cette ame sensible que tant d'infortunes venoient de déchirer dans cette affreuse nuit.

LL. AA. M.me la duchesse et Mlle. d'Orléans, ne quittèrent pas un moment l'auguste veuve. Leurs soins assidus furent au-dessus de tous les éloges.

M.me la duchesse reçut dans la matinée les visites de condoléance de Madame et de tous les princes de la famille royale.

A

A sept heures du soir, Madame arriva, et emmena la princesse qui partit pour Saint-Cloud, accompagnée de M. le duc de Lévis, de M. le comte de Mesnard, de M.me la duchesse de Reggio, de la comtesse de Gontaud et de Hanneton.

Je n'achèverai point ce récit, sans parler du tableau déchirant qu'offroit l'intérieur du palais de l'Élisée. Des larmes, une consternation générale faisoient assez connoître combien ce bon prince étoit adoré de tout ce qui l'entouroit. Et comment ne l'auroit-il pas été? tant de traits que nous avons déjà cités, et ceux que nous pouvons rappeler encore, caractérisent si bien la bonté, la grandeur d'ame, et la bravoure de ce petit-fils de Henri IV...

Le trait suivant n'est pas un de ceux qui honorent le moins la mémoire de ce prince. Un militaire blessé à la main, à la bataille de Mont-Saint-Jean, fut rencontré par S. A. Royale : *Tu es blessé*, lui dit ce prince; *approche.* Et en même temps, prenant son mouchoir, il lui enve-

F

loppe la main; puis il ajoute : *Va, mon ami, rentre dans ta patrie, et dis à tes camarades que c'est le duc de Berry qui a mis le premier appareil sur ta blessure.* C'est ce militaire qui a rapporté ce trait. Il disoit, ces jours derniers, qu'il conservoit précieusement ce mouchoir, et qu'il préfèreroit la mort à la perte de ce témoignage de la bonté du prince.

Une superbe galerie de tableaux venoit d'être mise en vente à Anvers. Le consul de France eut l'honneur d'en avertir Mgr. le duc de Berry. Ce prince lui répondit d'abord qu'il le chargeoit de choisir, lui-même, ce qui lui paroîtroit mériter son attention. Le consul s'en excusa, et pria S. A. de vouloir bien lui envoyer une personne de confiance pour faire ce choix. Quelque temps après, ce prince lui écrivit qu'il avoit changé de résolution. « J'ai réfléchi, mon cher M. Despalière, » disoit S. Altesse, sur votre proposition, » et j'ajourne l'emplette ; dans un temps où » mes pauvres appellent toute ma sollici-

« tude, je me reprocherois d'acheter si
» cher un plaisir dont je puis me passer. »

Chaque jour étoit marqué par de nouveaux bienfaits. Chaque genre de malheur trouvoit sa consolation auprès du duc de Berry. Que d'aumônes il a versées dans le sein des pauvres ! Que de malheureux serviteurs du Roi il a soulagés ! Les établissemens publics de bienfaisance s'honoroient d'être placés sous sa protection immédiate ; les hospices lui devoient des secours ; les sociétés philanthropiques, des encouragemens. Aucune bonne œuvre ne s'est faite à Paris, depuis quatre ans, que Mgr. le duc de Berry n'y ait pris part. Les malheurs publics, disettes, incendies ; tous ces grands fléaux, que la Providence semble avoir multipliés dans les derniers temps, pour exercer la charité des grands de la terre, l'ont trouvé digne de lui-même. Par-tout il a prodigué le fruit de cette sage économie qu'il avoit su mettre dans sa maison : cette économie étoit admirable ! Il a su même

l'inspirer aux gens de sa maison. Par-tout, et à tous, il ne savoit faire que du bien.

Voilà le prince dont la France entière déplore la perte. En lisant les traits dont il orna sa vie, ne seroit-on pas tenté de croire que toujours prêt à mourir, il voulut tracer d'avance son oraison funèbre ?

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

Quand les gendarmes furent arrivés sur Louvel, voyant deux personnes accolées, et ne pouvant distinguer encore le coupable, car Louvel disoit hautement qu'il n'étoit point coupable, et Paulmier qu'il étoit innocent, ils s'assurèrent de tous les deux, et les firent marcher, disant : *la nuit tous les chats sont gris.*

David, l'un des gendarmes, ayant mis en des mains sûres l'assassin, ainsi que Paulmier, se porta sur le lieu où le crime venoit d'être commis, afin de se procurer les renseignemens nécessaires sur la nature du délit. Déjà la voiture du prince étoit entourée

d'une trentaine de personnes qui obstruoient l'entrée du vestibule gardée par deux factionnaires.

Monseigneur le duc de Berry se trouvoit assis sur une banquette, à droite, la tête appuyée contre le mur, soutenu d'un côté par M.me la duchesse, et de l'autre par M.me de Bethezy. Le prince étoit mourant.

Le gendarme David, à l'aspect de S. A. R., égaré, frappé de terreur, demande, prie instamment qu'on lui enseigne le médecin, le chirurgien le plus voisin: au même moment, M.r Drogard qui accouroit, entre sous le vestibule.

David et un valet de pied prennent le prince par-dessous les cuisses et le montent dans le salon qui précède sa loge. Là, M.r Drogard cherche à connoître l'état de la blessure qu'on n'apercevoit point. David, sur l'ordre de la princesse, déboutonne l'habit et le gilet de S. A. R. et déchire sa chemise : alors l'affreuse plaie apparoît !.... La poitrine et le ventre du prince étoient inondés de sang. Quel épouvantable spec-

tacle pour Mme la duchesse !... David resta auprès du prince jusqu'à ce que l'on vînt l'appeler pour confier Louvel à sa surveillance particulière.

On remarqua aussi auprès du prince, dès les premiers instans, le capitaine Volff, qui commandoit le détachement de service à l'Opéra. Ce brave officier fit preuve d'un grand zèle et d'un dévouement absolu.

Tous ces événemens s'étoient passés si rapidement, et si peu de personnes en avoient pris connoissance, qu'on les ignoroit totalement sur le théâtre de l'Opéra ; de telle sorte, fait des plus étranges, que le second acte du ballet n'étant point interrompu, on entendoit à la fois dans le salon, et les sons animés de l'orchestre, et les gémissemens d'un prince mourant, et les cris de désespoir de son infortunée épouse ! Il y a plus : à travers un large carreau, on voyoit sur la scène les danses s'exécuter, tandis qu'ici un fils de France, absent lui-même du spectacle seulement depuis quelques minutes, luttoit contre la mort ! Jamais semblable contraste n'a existé.

Le marquis d'Autichamp apprit ainsi la mort de S. A. R. le duc de Berry. Le 14, un peu avant sept heures du matin, l'un des domestiques de M.r le gouverneur lui dit: « Général, un bien terrible événement » est arrivé hier soir à l'Opéra -- Lequel? » -- Mgr. le duc de Berry a été assassiné. -- » De qui tiens-tu cette affreuse nouvelle? -- » M.r le Comte de Pradel et M.r le marquis » de Dreux-Briois sont en bas dans le » salon. Ils viennent, de la part du Roi, » faire déposer au Louvre le corps du » prince. » Quel coup de foudre!.... A peine M.r le marquis d'Autichamp, qui se lève aussitôt, est-il descendu, et se trouve avec ces Messieurs, que le fatal cortége s'avance, et s'arrête à la porte du gouverneur. On descend le corps du prince que l'on avoit étendu sur une planche de toute la longueur de la voiture, et recouvert d'un simple drap. On le place dans le local provisoire, offert par M.r le marquis d'Autichamp. D'abord on entoure de bougies cette royale dépouille : des cierges et autres

accessoires funéraires, sont ensuite apportés de l'Église de St.-Germain-l'Auxerrois ; les restes du prince sont restés là jusqu'au moment où ils furent transportés dans la chapelle ardente qu'on préparoit en toute hâte.

Au moment où S. A. R. fut frappé, M.r le comte de Clermont-Lodève, celui des gentilshommes d'honneur qui étoit auprès du prince, s'écria avec l'accent de la plus vive douleur, puisque j'étois auprès Mgr. le duc de Berry, puisque le monstre qui l'a assassiné ne voyoit ni sa figure ni la mienne, que ne me prenoit-il pour lui? cet aveu étoit franc et sincère. Il est digne d'un Français.

L'ouvreuse de loge de S. A. R. montra un zèle digne du plus grand éloge, dans cette nuit d'affreuse mémoire. Elle passa toute la nuit à genoux auprès du feu, faisant sans cesse chauffer les compresses que l'on appliquoit sur la plaie du prince. C'est cette femme (on peut de-là juger du désordre au physique et au moral qui régnoit

dans cette salle, au moment où le Roi venoit de fermer les paupières du prince) qui présenta à Sa Majesté son chapeau lors du départ du Monarque. Il n'est point de petit détail dans les grands événemens.

AUTOPSIE du corps de feu S. A. R., le mardi 15 Février, à quatre heures après midi, au Louvre.

APPELÉS pour procéder à l'ouverture du corps de S. A. R., les hommes de l'art ont observé :

1.° A l'intérieur, une plaie de deux pouces, à la partie supérieure et latérale droite de la poitrine ; cette plaie primitivement d'un pouce, avoit été agrandie par le débridement.

2.° Plus profondément, une ouverture au cinquième espace intercostal.

3.° La partie inférieure du poumon droit, traversée.

4.° Le péricarde percé, contenant une once et demie de sang coagulé.

5.° Deux ouvertures correspondantes à l'oreillette droite du cœur.

6.° Une piqûre à la superficie du centre *aponévrotique* du *diaphragme* où le poignard s'étoit arrêté.

La poitrine contenoit deux livres de sang.

Toutes les dimensions d'un instrument qui a été présenté, long de six pouces, plat sur ses deux faces opposées, tranchant des deux côtés, très-aigu, parurent s'accorder avec toutes les dimensions de la plaie.

Ainsi le poignard a été dirigé obliquement, de dehors en dedans, et de devant en arrière; il est entré tout entier dans la poitrine.

(Cette note est de M.r Drogard, présent à l'autopsie.)

CHAPITRE III.

Poésies sur la mort de S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

L'attentat du 13 Février, qui a inspiré à nos Orateurs des réflexions sévères, tristes et politiques, et à nos Publicistes des observations sinistres et effrayantes, n'a pas moins éveillé la muse de nos Poètes. Plusieurs ont exprimé leurs sentimens et leur affliction avec autant de talent que de force et de vérité. Nous allons citer les chants qui nous ont paru réunir ces qualités dans un plus haut degré.

Ode de M.r Ch. Loison.

Où court ce peuple errant dans cette nuit profonde?
D'où partent ces longs cris qui pénètrent les airs?
Quel monstre tout-à-coup, nouvel effroi du monde,
Ont vomi les enfers?

Quel est ce meurtrier, quelle est cette victime?
Sur cette épouse en pleurs quel sang a rejailli?
O France !... O Ravaillac ! Dans l'éternel abîme
Ton ombre a tressailli.

Ce Henri, ce héros que l'univers adore,
Ainsi, sous ton poignard, expiroit autrefois;
Ta rage te survit, barbare ! et sait encore
Trouver le cœur des rois.

Il est mort en Bourbon : à son heure dernière
Il pardonnoit au bras qui lui perça le sein;
Et son dernier soupir étoit une prière
Pour son lâche assassin.

O crime ! ô trahison ! ô fureur déloyale !
Père, épouse, sujets, monarque infortuné !
Sacré rameau des lys, sur la tige royale,
A jamais moissonné !

Écartez ce bandeau qui dut parer sa tête;
Il n'en portera point le fardeau précieux :
Dans les mains de Henri sa couronne étoit prête,
Et l'attendoit aux cieux.

Pleure, race des rois, gémis dans ces ténèbres
Dont la mort a couvert tes palais éternels :
Temples, prenez le deuil, sous des voiles funèbres
Cachez-nous vos autels.

Dans le triste appareil de ses pompes publiques,
Que la patrie en pleurs, tenant le noir linceuil,
Aille au séjour sacré des royales reliques
Déposer son cercueil.

Mais ce n'est pas sur lui que couleront nos larmes;
C'est sur nous, malheureux ! que le ciel veut punir,
Livrés à la discorde, aux fureurs, aux alarmes;
O l'obscur avenir !

O Dieu de nos aïeux ! à quel ange effroyable,
Ces âges criminels sont ils-abandonnés ?
Jusqu'à quand tiendras-tu ton bras impitoyable
Sur les fronts couronnés ?

Comme un feu destructeur, précédé du tonnerre,
Porte au loin le ravage, et vole dans les airs;
Ta fureur dévorante a parcouru la terre
Et traversé les mers.

L'épouvante et la mort, de l'un à l'autre pole,
Parmi les nations ont marché devant toi;
Tous les trônes du monde, au son de ta parole,
Ont chancelé d'effroi.

O vengeur éternel ! le crime a son salaire.
Les peuples sont punis; les rois, humiliés;
Brisé sous le fléau de ta juste colère,
Le monde est à tes pieds.

Abrége, abrége enfin les jours de la vengeance,
Rends la vie et l'espoir à nos cœurs abattus;
Ramène parmi nous l'union, l'indulgence,
La paix et les vertus.

En sage liberté change nos vains délires,
Soumets à la raison nos farouches humeurs;
Donne l'amour des lois aux maîtres des empires;
Aux lois, l'appui des mœurs.

Oui, devant ce tombeau que nos larmes arrosent,
Soient nos tristes discords à jamais abjurés;
Et mortes à jamais, que nos haines reposent
Sous ces marbres sacrés !

Mais, Dieu juste, avant tout, sur ma triste patrie
Si tu daignes tourner tes regards paternels,
Confonds du meurtrier l'homicide furie
Et les vœux criminels.

Tu sais notre incertaine et dernière espérance,
N'en éteins pas, ô Dieu, le débile flambeau;
Ressuscite ces rois morts avant leur naissance,
Qu'enferme un seul tombeau.

Dût-il à ta clémence en coûter un prodige,
Reproduis le rameau de son tronc arraché;
Qu'il sorte tout-à-coup de cette auguste tige
Un rejeton caché.

Que la terre et le ciel nourrissent son feuillage,
Qu'il croisse chaque jour, qu'il fleurisse à nos yeux,
Et sur nos descendans verse l'antique ombrage
Qui couvrit nos aïeux.

M.r Lebrun a essayé aussi d'être l'interprète de la douleur publique. C'est ainsi qu'il retrace le moment fatal où l'assassin, caché dans l'ombre, attend sa proie.

L'heure arrive; il l'entend; il voit venir sa proie...
D'une féroce joie
Son cœur a palpité, ses lèvres ont souri;
Il court, vole, et soudain d'une main parricide,
Que l'enfer même guide,
Frappe le noble cœur du fils du grand Henri.

De ton sang adoré la pourpre répandue,
D'une épouse éperdue
Rougit les vêtemens, couvre le chaste sein.
Oubliant de frapper la seconde victime,
Effrayé de son crime,
D'un pas tremblant s'échappe et s'enfuit l'assassin.

Peindrai-je cette couche aux tourmens consacrée,
De sanglots entourée,
Théâtre glorieux de tes derniers instans,
Où l'héritier des lis, où l'espoir de la France,
D'une horrible souffrance
Endura le martyre et mourut si long-temps !

De ta sublime sœur, de ton généreux frère,
De ton malheureux père
Redirai-je l'effroi, les augustes douleurs,
Ton épouse tremblante, à la foule attendrie
Redemandant ta vie,
En lisant ton trépas dans tous les yeux en pleurs ?

Héros, c'en est donc fait : cette brillante gloire,
Cette longue mémoire,
Ces palmes, ces lauriers qu'eût obtenu ton bras,
Ce pompeux avenir, cette riche espérance,
Sont perdus pour la France,
Et la main d'un Français t'a donné le trépas !

Qui l'eût dit, quand, fuyant la rive britannique,
Sur la terre salique
Tu t'élanças brillant de bonheur et d'amour ?
France !... t'écriois-tu, salut, terre chérie !
Et ces mots : ma patrie !...
Ont de ton ame au ciel précédé le retour.

Ah ! toi seul, héritier des vertus de ta race,
Pouvoit demander grace
Pour le monstre abhorré qui te plonge au cercueil !
La France, avec horreur, de son sein le rejette;
D'épouvante muette,
La terre attend sa mort pour alléger son deuil.

Que son nom soit maudit du couchant à l'aurore !
Que sa tombe dévore
Avec lui, s'il se peut, jusqu'à son souvenir !
Périsse l'antre affreux, le jour qui l'a vu naître,
Et la place où le traître
De la race des rois moissonna l'avenir !

Mais non : par le Très-haut sa fureur fut trompée;
A sa rage échappée
Une goutte d'un sang si fertile en héros,
Promet un héritier à la race royale,
Que sa main infernale
Crut vouer toute entière à la nuit des tombeaux.

Jeune fille des rois, que ce penser ranime
Ton ame magnanime,
Et t'aide à supporter le fardeau des douleurs !
Qu'il vive, cet enfant, ce lis si frêle encore !
Qu'il croisse et puisse éclore !
Qu'il s'élève au milieu des soupirs et des pleurs !

Ce fut le vœu de Charles à son heure suprême :
Dans cet autre lui-même
Tu te plairas un jour à contempler ses traits;
Tu croiras retrouver l'ame à tes vœux ravie,
Et peut-être la vie
Pour ton cœur maternel reprendra des attraits.

M.r Désaugier, le plus agréable de nos Chansonniers, a composé les stances suivantes sur la mort du duc de Berry; elles ont été mises en musique par M.r Paër.

Berry n'est plus ! sous un bras sanguinaire
Il est tombé, ce prince généreux :
France, revêts la robe funéraire !
Ciel, couvre-toi d'un voile ténébreux !
Berry n'est plus.

Berry n'est plus ! au récit de ce crime
L'Europe entière éclate en longs sanglots;
Et la mort même en pleurant sa victime,
Se dit, le front incliné sur sa faux :
Berry n'est plus.

Berry n'est plus ! le cri de la vengeance
A retenti dans tous les cœurs Français.
Beaux-arts, valeur, gloire, amour, bienfaisance,
Pleurez, pleurez à l'ombre des cyprès !....
Berry n'est plus.

Berry n'est plus ! Celui qui sut combattre,
Récompenser, pardonner et chérir;
Celui qui sut vivre comme Henri Quatre,
Comme Henri Quatre, hélas ! vient de mourir.
Berry n'est plus.

Berry n'est plus ! mais de sa bien-aimée
Le noble sein recèle un fruit naissant,
Et dans six mois la France ranimée
Aura cessé de dire en gémissant :
Berry n'est plus.

Les vers suivans sont de M.r d'Éguilly.

Pleurez, pleurez sur votre gloire,
Infortunés Français ! la lance des Bayards
Qui vous guidoit à la victoire,
Se transforme à vos yeux en de lâches poignards !
Hélas ! si l'assassin eût connu la victime,
Sur un malheur si grand nous ne gémirions pas,
Et prêt à se souiller d'un crime,
La loyauté d'un prince eût désarmé son bras.
Digne fils des Bourbons, au sortir de l'enfance,
Sur les pas des Condés il voloit aux combats.
Aussitôt que le ciel le rendit à la France,
Des rives d'Albion descendu sur nos bords,
Ivre de joie et d'espérance,
Touché de notre amour, il crut à nos transports.
Incapable de méfiance,
Il parut parmi nous sans garde, sans défense,
Se mêlant à nos jeux, partageant nos plaisirs.
Lorque l'hymen eut comblé ses désirs,
Il rendit grace au ciel qui semait sa carrière
De tant de charme et de bonheur !
Loin d'une politique austère,
Du lien le plus pur savourant la douceur,

Le meilleur des époux devint le meilleur père.
Jamais le pauvre en vain n'avoit recours à lui.
Si des fléaux désoloient nos provinces,
Digne émule des autres princes,
Du malheur, avec eux, il devenoit l'appui.
Si la flamme à nos murs apportoit le ravage,
Il couroit, le premier, prodiguer des secours;
Au milieu de la foule, il s'ouvroit un passage,
Animoit tout par ses discours,
Encourageoit par sa présence,
Par-tout semoit la récompense,
Et des progrès du mal arrêtant la fureur,
Il goûtoit le plaisir le plus cher à son cœur.
O ma patrie ! ô malheureuse France !
Tu t'es laissé ravir un pareil protecteur :
Un barbare a détruit notre unique espérance !
Un obscur assassin, aux forfaits aguerri,
Vient de frapper le lis jusque dans ses racines;
Un Ravaillac renaît pour immoler Henri.
Hélas ! voilà le fruit des infâmes doctrines
Que l'on prodigue à nos enfans !
Près de nous, des hommes sanglans
Se font presque un bonheur du meurtre de nos pères,
Et leur farouche impiété,
Dans des écrits incendiaires,
Commande le carnage avec impunité.
Elle vit parmi nous, cette horde exécrée,
Que n'a pu désarmer la bonté de nos rois !
Ombre chère ! ombre révérée!
Entendras-tu ma foible voix?
Au moment de quitter la vie,

Est-il vrai que tu gémissois
De te voir immolé par la main d'un Français?
Ah ! n'offense pas ta patrie,
Elle abhorre ces meutriers,
Les vils profanateurs de notre antique gloire,
Qui n'ont cueilli les lauriers
Et chanté les jours de victoire
Que quand du sang royal ils furent inondés.
Ils ne sont pas Français, les monstres dont l'audace,
Après avoir éteint la branche des Condés,
Voudroient de Louis Seize anéantir la race.
Daigne lire en nos yeux, pénétrer dans nos cœurs,
Pour y reconnoître la trace
De nos éternelles douleurs !
Toute la France est en alarmes :
Les bourreaux craignent des vengeurs;
Le vrai Français verse des larmes.

Ode sur la mort de S. A. R. Mgr. le duc de Berry.

Nous regrettons que les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas de l'y insérer en entier. C'est l'ouvrage d'une main exercée, et l'expression d'un sentiment véritable.

Modérons les transports d'une ivresse imprudente.
Le passage est bien court de la joie aux douleurs !

La mort aime à poser sa main froide et pesante
Sur des fronts couronnés de fleurs.
Demain, souillés de cendre, humbles, courbant nos
Le vain souvenir de nos fêtes [têtes,
Sera pour nous presque un remords;
Nos jeux seront suivis de pompes sépulcrales,
Car chez nous, insensés! l'hymne des Saturnales
Sert de prélude un chant des morts.

Fuis les banquets, fais trêve à ton joyeux délire,
Paris, triste cité! détourne tes regards
Vers le cirque où l'on voit, aux accens de la lyre
S'unir les protégés des arts.
Chœurs, interrompez-vous; cessez, danses légères;
Qu'on change en torches funéraires
Ces feux purs, ces brillans flambeaux;
Dans cette enceinte, auprès d'une couche sanglante
J'entends un prêtre saint dont la voix murmurante
Dit la prière des tombeaux.

Sur l'échafaud, aux cris d'un sénat sanguinaire,
Sa mère (1) est morte en reine, et son père en héros:
Elle (2) a vu dans les fers périr son jeune frère,
Et n'a pu trouver de bourreaux.
Et quand des rois ligués la main brise les chaînes,
Long-temps, sur des rives lointaines,
Elle a fui nos bords désolés;
Elle a revu la France après tant de misères,
Pour apprendre en rentrant au palais de ses pères,
Que ses maux n'étoient pas comblés.

---

(1) Marie-Antoinette, reine de France.
(2) Madame duchesse d'Angoulême.

Ici, c'est une épouse.... Oh ! qui peindra ses [craintes,
Sa force, ses doux soins son amour assidu ?
Hélas ! et qui dira ses lamentables plaintes,
Quand tout espoir sera perdu ?
Quels étoient nos transports, ô vierge de Sicile,
Quand naguère, à ta main docile
Berry joignit sa noble main !
Devois-tu donc, princesse, en touchant ce rivage,
Voir sitôt succéder le crêpe du veuvage
Au chaste voile de l'Hymen ?

Plus loin :

Le fer brille... un cri part: guerriers, volez aux armes!
C'en est fait : la princesse accourt en pâlissant ;
Son bras soutient Berry, qu'elle arrose de larmes
Et qui l'inonde de son sang.
Dressez un lit funèbre : est-il quelque espérance ?
Hélas ! un lugubre silence
A condamné son triste époux.
Assistez-le, princesse, en ce moment horrible
Les soins cruels de l'art le rendront plus terrible,
Les vôtres le rendront plus doux.

Monarque infortuné, hâte-toi, le temps presse ;
Un Bourbon va rentrer au sein de ses aïeux.
Viens, accours vers ce fils, l'espoir de ta vieillesse,
Car c'est ta main qui doit fermer ses yeux.
Il a béni sa fille à son amour ravie,
Puis des vanités de sa vie

Son cœur fait un noble abandon :
Vivant il pardonna ses maux à la patrie,
Et son dernier soupir, digne du Dieu qu'il prie,
Est encore un cri de pardon.

Nouvelle Valentine (1).

Stances Élégiaques, de la composition d'une dame Lyonnaise, mises en musique par M.r Spontini.

Sous le Ciel doux et pur de la belle Italie,
Valentine, jadis, comme moi tu naquis;
Dans Paris, comme moi, tu vis des nœuds chéris,
Brisés par la fureur d'une main ennemie.
Deux rejetons des lis, à nos pieds abattus,
Signalent nos destins; comme toi malheureuse,
Je répète à mon tour ta plainte douloureuse :
Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.

Quand les champs parfumés des antiques Siciles,
Pour la dernière fois, s'offrirent à mes yeux;
Lorsque de tous les miens je reçus les adieux,
Ma douleur s'épanchoit en pleurs doux et faciles;
L'illusion, l'espoir, à mon aide accourus,
A ma peine opposoient leur riante magie....
Et maintenant, amour, parens, trône, patrie,
Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.

---

(1) *Valentine* étoit épouse du duc d'Orléans assassiné le 23 Novembre 1407, par ordre du duc de Bourgogne. Elle mourut de douleur l'année suivante, voyant la mort de son mari impunie.

A ma suite, avec moi, s'embarquoit l'espérance.
J'avois, sans crainte, aux flots confié mon destin;
Et ma brillante vie, à peine à son matin,
Du jeune âge apportant l'heureuse imprévoyance,
Je rêvois tous les biens, hélas! que j'ai perdus.
Quel revers a suivi cette trop courte ivresse!
Tout a fini pour moi, je n'ai plus de jeunesse;
Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.

Bientôt du sol Français je touchai le rivage,
Je me crus ramenée au sein de mon pays.
D'un cœur reconnoissant, mille fois je bénis
Cette foule empressée à suivre mon passage;
Fière de son amour, j'en reçus les tributs.
Qui m'eût prédit alors que j'étois condamnée
A pleurer en ces mots ma triste destinée?
Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.

O jour de notre hymen! plaisirs! pompe sacrée!
O jours plus fortunés, dont ils furent suivis!
Jours où j'ai vu sur moi tant de biens réunis,
De vos doux souvenirs mon ame est déchirée.
Cessez, tristes amis, des efforts superflus;
Au pouvoir du passé quand mon ame succombe,
Laissez à ma douleur redire sur sa tombe:
Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.

Cessez d'offrir ma fille à ma tristesse amère.
Ah! d'un cœur maternel toujours j'entends les cris;
Mais à travers mes pleurs, si je vois son souris,
Veuve désespérée, à peine je suis mère.

Je

Je te fuis, Élyrie, où pour lui je vécus....
Je te fuis.... Et peut-être au sein de ton silence,
Là, son ombre entendroït ce cri de ma souffrance :
Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.

J'ai voulu te quitter, terre inhospitalière,
T'affranchir de l'aspect de mon deuil éternel !
J'espérois retrouver sur le sein paternel
Le calme qui me fuit jusque dans la prière.
Mais où puis-je arracher le trait que je reçus?
Qu'importe où désormais finira ma misère !
Par-tout, comme à la haine, au bonheur étrangère,
Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.

Mais si le ciel touché des malheurs de la France,
Avoit pour notre amour épuisé sa rigueur ;
S'il me rendoit plus forte, hélas ! que la douleur !
De ton sang s'il sauvoit ta dernière espérance !
Charles !... si dans un fils tes traits m'étoient rendus,
Pour lui parler de toi, pour l'aimer, pour l'instruire,
Résignée à mon sort, je n'oserois plus dire :
Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.

Les vers suivans sont tirés d'un Poème intitulé : *Mort du duc d'Enghien*, par Et.e Michelet, officier dans la garde royale. Il est à regretter que les limites de cet ouvrage, où ils méritent, à si juste titre, de trouver place, ne me permettent pas de transcrire le poème en entier.

A la mémoire de Louis XVI, de Marie-Antoinette, et du Dauphin, fils de Louis XVI.

HÉLAS ! autour des lis vole encore la foudre;
Il ne reste aux Bourbons que la paix du cercueil;
Chaque heure, chaque instant vient accroître leur [deuil.
Héritiers fugitifs d'une race opprimée,
La tombe sous leurs pas n'est qu'à demi fermée :
Le glaive des bourreaux, de meurtre tout fumant,
Ne peut de leur chemin s'écarter un moment.
J'en atteste les bords arrosés par la Seine;
Ils sont pleins du passé ! Dans la sanglante arène
Quelle victime s'offre aux yeux de l'univers !
Barbares, c'est Louis, Louis chargé de fers,
Qui, sur l'échafaud même, ainsi qu'un père tendre,
Vous accorde un pardon que vous craignez d'entendre!
Louis succombe à peine, Antoinette le suit.
Sur les marches du trône un seul flambeau nous luit :
D'une longue tempête il éclaircit les ombres :
Mais bientôt isolé parmi d'affreux décombres,
Ce débile flambeau s'éteint sans aliment;
Et cet autre Joas, monarque d'un moment,

Qui connut le malheur en essayant la vie,
Emporte chez les morts l'espoir de la patrie.
Les remparts de Lutèce au crime sont vendus :
Fille de saint Louis, ne les regrette plus;
Le port s'ouvre pour toi dans le commun naufrage.
Jeune et royale fleur, échappée à l'orage,
Prospère en ton exil, sans craindre l'aquilon;
Zéphirs, abandonnez les roses du vallon,
Et portez à ce lis, sur des pages lointaines,
Le parfum précieux de vos fraîches haleines !
Qu'il croisse pour le jour d'espérance et de paix.

A la mémoire du duc d'Enghien.

On marche..... quels présages
Des pâles assassins sillonnent les visages?
L'éclair en traits sanglans prodigue sa lueur;
Des bois épouvantés s'échappe un cri d'horreur;
L'horloge du donjon rend des sons plus funèbres :
Minuit.... le vent fougueux souffle dans les ténèbres,
Sur le crenaux gémit l'oiseau des monumens.
Par-tout des glaives nuds, des spectres alarmans.
De cent torches de mort, que suit un jour livide,
La flamme par trois fois s'éteint dans l'ombre humide;
Par trois fois rallumée, elle signale aux yeux
Les apprêts menaçans d'un supplice odieux.
Tremblant, l'astre des nuits, s'enfuit sur un nuage.
Arrêtons.... c'est ici le terme du voyage;
C'est ici que, privé de l'adieu paternel,
D'Enghien doit s'endormir du sommeil éternel.
Que d'images de deuil Vincennes nous étale !
Est-ce là d'un Condé la couche sépulcrale !

Une fosse creusée au pied d'une prison !
Quel appareil ! Eh bien, sois digne de ton nom,
Courage, fils des preux ! fier de ton innocence,
Au front de tes bourreaux imprime ta vengeance !
Va, d'avance punis de leur iniquité,
L'opprobre les condamne à l'immortalité !
Autour de la victime en tumulte on se presse.
Témoignant, sans pudeur, sa farouche allégresse,
L'ange des trahisons applaudit dans les airs;
A ses bruyans transports, répondent les enfers.
Que les temps sont changés ! Le guerrier se retrace
Les honneurs solennels qu'obtint jadis sa race:
Ces soldats dont la haine enflamme les regards,
N'auroient dû l'entourer qu'au milieu des hasards;
Armés pour sa défense et non contre sa vie....
Tout à coup, ô miracle ! enchaînant leur furie,
Un pouvoir inconnu les force à s'arrêter:
Le crime, en frémissant, s'étonne d'hésiter.
Dégagé du concours de mille objets funèbres,
Un faisceau de rayons sort vainqueur des ténèbres.
Dans l'ame du héros quel doux espoir a lui,
Quelle est la déité qui s'avance vers lui?
C'est la Religion, cette charte immortelle,
Au sentier du salut guide à jamais fidèle,
Dispensant ici-bas le pardon des erreurs:
Une croix est son sceptre, et de mystiques fleurs
Étalent sur son front une blanche couronne:
La splendeur de la foi saintement l'environne.
Il approche, on tressaille; à ce touchant aspect,
Les meurtriers confus sont réduits au respect,
Et le prince inondé d'une clarté divine,

Sur le bord de la fosse, en silence s'incline.
Taisons-nous, écoutons la fille du Seigneur :
« Qu'au sein d'un Dieu de paix s'épanche votre cœur,
» Jeune Condé ! suivant la voix qui vous attire,
» Traversez d'un pas sûr le chemin du martyre :
» Des Bourbons l'ont marqué de leur sang glorieux.
» Ah ! Laissez, croyez-moi, vil à ses propres yeux,
» Le maudit du Seigneur, au bout de sa carrière,
» Ne jeter qu'en tremblant un regard en arrière :
» Le juste consolé, marchant à mon flambeau,
» S'élève, plein d'éspoir, vers un monde nouveau ;
» Le plus cruel trépas n'a rien dont il frémisse,
» Son triomphe commence au moment du supplice.
» Partez, d'Enghien ! Le sort en ce jour a parlé,
» Du banquet de la vie il vous a rappelé,
» Proscrit chez les humains par un arrêt funeste,
» Refuge des vertus, l'éternité vous reste ;
» Sans crainte, sans effroi, sans remords, et sans fiel,
» Ainsi que votre aïeul, allez, montez au ciel !
» Ce n'est point une course aux plaines étrangères,
» Et c'est là, comme ici, l'asile de vos pères :
» Allez. » Pour gage alors d'un immortel bonheur,
Elle tend au guerrier le signe rédempteur,
Et penchée, en priant, vers la fosse fatale,
Le lui donne à baiser de sa main virginale.
A ses yeux éblouis elle s'éclipse enfin.
Debout, au même instant, de l'air le plus serein,
Il s'écrie : « Oui, j'accepte un aussi doux présage !
» Loin de moi dispersés par l'effort de l'orage,
» Frères d'armes témoins de mes foibles exploits,
» Adieu ! la mort m'appelle aux pieds du roi des rois.

» Le rendez-vous d'honneur est dans un meilleur
[monde!
» Et vous, dignes objets d'une amitié profonde,
» O mes nobles parens! puissent à vos chagrins
» Succéder, quelque jour, de plus heureux destins!
» Puissiez-vous, revenus au sein de la patrie,
» Trouver mes ossemens! résignés à la vie,
» Lorsque mes premiers pas rencontrent le tombeau,
» De l'âge jusqu'au bout supportez le fardeau;
» Et sur ce sol d'exil qui réclame ma cendre,
» Achevez de vieillir, moi, je vais vous attendre. »
A ces mots, qu'il prononce en regardant les cieux,
Les assassins, poussés d'un zèle furieux,
Demandent le signal avec impatience....
Rejetant le bandeau qu'on offre à sa vaillance,
» Je ne crains point la mort, dit-il; mes seuls regrets
» Sont de la recevoir de la main des Français.
» Allons, amis!... — Ici nul n'est l'ami d'un traître. »
Quelle infamie, ô Dieu! quel outrage! Ah! peut-être,
Expirant à son tour tel qu'un vil criminel,
Le lâche * qui l'insulte en ce moment cruel,
Avant l'heure, au cercueil obligé de descendre,
Répondra-t-il du cri qu'il vient de faire entendre?
D'Enghien baisse la tête; insensible à ses maux,
Il semble encore, hélas! prier pour ses bourreaux.
Ajoutant aux forfaits de cette nuit barbare,
Un fanal sert de but, et comme un nouveau phare,
Cet astre pâlissant, allumé sur son sein,
Au plomb mortel, dans l'ombre, a marqué le chemin.

---

* Ce lâche étoit *Murat*.

On se tait, mais bientôt, organe de vengeance,
Une voix qui s'élève, interrompt le silence.
Cent tubes meurtriers, à l'horrible signal,
S'abattent à la fois, d'un mouvement égal;
L'éclair brille.... aux rayons de la foudre homicide,
Le fanal, en tombant, mêlant un feu livide,
S'est éteint dans la fosse où d'Enghien a roulé.
D'Enghien pardonne et meurt. D'un père désolé,
S'éclipse parmi nous l'espérance dernière:
Bourbon n'a plus de fils pour fermer sa paupière.

Nota. La vie du duc d'Enghien eut la durée d'un météore. Ce prince périt victime de la tyrannie, qui, pendant si long-temps, pesa sur la France. Tout son crime, hélas! fut d'être Bourbon. Sa sécurité causa sa perte. Il se vit enlever sur une terre hospitalière et conduire à Paris par les satellites de Buonaparte. La vie lui fut arrachée dans les fossés de Vincennes. Il tomba percé du plomb meurtrier, et ses dernières paroles, échappées avec le dernier soupir, furent aussi : *Pardon et patrie.* Le ciel, en courroux, parut peu favorable aux desseins des

meurtriers. Ce fut pendant la nuit, au milieu des tonnerres et des éclairs, qu'il fut traîné au supplice. Allez sur ces rives, vous tous qui portez un cœur Français; plantez-y un cyprès qui atteste aux races futures la vie et la mort du duc d'Enghien.

CHAPITRE IV.

COUR DES PAIRS.

Acte d'accusation contre Pierre Louvel (*).

Le conseiller d'état, procureur-général de S. M. près la cour des pairs, nommé par ordonnance du roi du 14 février dernier, pour poursuivre devant ladite cour le procès de l'assassinat de feu Mgr. le duc de Berry,

Déclare, que des pièces et de l'instruction qui lui ont été communiquées par suite de l'ordonnance qu'ont rendue le 10 du présent, MM. les pairs désignés par M. le chancelier pour l'instruction du procès, résultent les faits suivans :

(*) On trouve, à la suite de cette procédure, une Notice Biographique sur ce grand coupable, et autres pièces curieuses et intéressantes, qui se rattachent à l'attentat dont nous avons entrepris d'exposer toutes les circonstances.

Le 13 février dernier, LL. AA. RR. Mgr. le duc et M.me la duchesse de Berry étoient à l'Opéra. La princesse désira ne pas rester jusqu'à la fin du spectacle. Le prince, vers 11 heures du soir, la reconduisit à sa voiture qui stationnoit rue Rameau ; après lui avoir fait ses adieux en l'assurant qu'il la rejoindroit sous peu de momens, il se retourna pour rentrer au théâtre.

A l'instant même, on vit un homme s'élancer, passer près du prince, comme un éclair, et le choquer violemment. La première idée qui vint au prince et à toute sa suite fut que c'étoit un curieux indiscret. L'aide-de-camp du prince, M. le comte de Choiseul, fut même tellement dominé par cette idée, qu'il prit l'importun par l'habit et le repoussa en lui disant, *prenez donc garde*... L'homme s'enfuit. Il n'avoit pas fait quelques pas dans sa course, que le prince s'écria : *je suis assassiné*. Le prince en effet tenoit la main sur un poignard abandonné par l'assassin, car c'en étoit un, dans la plaie

même qu'il avoit faite. MM. de Choiseul et de Clermont volèrent à l'instant même sur les traces de l'assassin qu'eux et tous les assistans voyoient courir vers la rue de Richelieu. Le garde royal Desbiez qui étoit de faction auprès de sa voiture, à l'instant où le crime fut commis, l'adjudant de ville Meunier, d'autres militaires, gardes royaux et gendarmes, Lavigne, Baury, Giret, Bacher et Torres-Gilles, dont plusieurs l'avoient vu consommer son crime, se mirent aussitôt à sa poursuite.

Il fut arrêté très-près de là, à l'arcade de Colbert, par un garçon limonadier appelé Paulmier, qui le remit sur le champ à l'adjudant de ville Meunier, au garde royal Desbiez, et à tous les autres militaires, par lesquels il étoit poursuivi. On le conduisit au corps-de-garde.

On le fouilla en présence de tous les témoins ci-dessus nommés, et de plus en présence du capitaine Lefèvre, qui ne commandoit pas le poste, mais qui pourtant s'y trouvoit en ce moment.

On trouva sur lui, dans une des deux poches de son pantalon, une gaîne vide, c'étoit celle du poignard avec lequel il avoit frappé le prince. Dans l'autre poche se trouva une alène de sellier, affilée aussi en poignard, et munie également de sa gaîne.

Ces instrumens homicides; et une clef qu'il avoit sur lui, furent saisis et livrés sur le champ, ainsi que sa personne, à la justice.

Cependant, aussitôt qu'on avoit reconnu que Mgr. le duc de Berry avoit été frappé, on l'avoit conduit, d'abord dans un corridor, puis dans le salon de la loge du Roi.

Le prince, lui-même, avoit tiré d'une plaie profonde le fer qu'y avoit enfoncé l'assassin. L'arme étoit grossièrement façonnée en poignard tranchant et aigu, d'un demi-pied de longueur, emmanché dans du buis.

Mgr. le duc de Berry le remit à M.r le comte de Ménars, son premier écuyer, des mains duquel il passa immédiatement entre les mains du commissaire Ferté.

Des médecins furent appelés.

Les assistans connurent bientôt toute l'étendue du malheur de la France. Tous les secours furent prodigués avec un zèle et un talent dignes des plus grands éloges. Tous les secours furent vains. On ne put même transporter l'auguste blessé dans le palais de ses pères.

Le 14 février, à six heures trente-cinq minutes du matin, le crime et le sacrifice étoient consommés.

Immédiatement après son arrestation, le coupable fut conduit devant le commissaire de police Ferté, que sa fonction avoit appelé ce jour-là au théâtre confié à sa surveillance. Le commissaire Ferté avoit déjà commencé à procéder à son interrogatoire, lorsque M. le comte Anglès, préfet de police, le procureur du Roi et le procureur-général arrivèrent successivement et dans cet ordre; c'étoit leur devoir de s'emparer du criminel et d'instruire dans la forme requise pour le flagrant délit: ils remplirent ce rigoureux devoir.

On fit subir un interrogatoire à l'homme arrêté.

Il déclara s'appeler Louis-Pierre Louvel, être natif de Versailles, âgé de 36 ans, garçon sellier, employé pour le compte du sieur Labouzelle, sellier du Roi, et demeurer aux écuries, place du Carrouzel.

Du reste, et dans cet interrogatoire et dans tous ceux qu'il a subis depuis, notamment devant M. le chancelier et devant MM. les pairs-commissaires, il reconnut que c'étoit lui qui étoit coupable du meurtre: il se vanta même avec férocité de méditer cet exécrable projet depuis 1814.

On lui représenta le grand poignard remis par M. le comte de Ménars au commissaire de police Ferté ; il le reconnut sans la moindre difficulté, pour lui appartenir, et pour avoir été abandonné par lui dans la plaie : il reconnut également le petit poignard, la clef et les deux gaînes pour lui appartenir et avoir été saisis sur lui, à l'instant de son arrestation.

Il fut confronté sur le lieu même aux

sieurs Paulmier, David, Meunier, Lavigne, Desbiez, Racury, Givel, Bacher, Gilles-Torres et Lefèvre.

Tous le reconnurent, Desbiez et Torres-Gilles, pour l'homme qui, sous leurs yeux, avoit frappé le prince; Paulmier, David, Meunier, Lavigne, Bacory, Giret et Bacher, pour l'homme qui fuyoit à l'instant, et qu'à l'instant ils avoient poursuivi et arrêté; le capitaine Lefèvre, pour l'homme qu'on avoit conduit au poste, qu'on avoit fouillé devant lui, et sur lequel on avoit trouvé les divers instrumens de mort, et la clef relatés plus haut.

Il a été procédé dès le matin à une perquisition dans le logement de Louvel

On y a trouvé 165 francs en argent. Au surplus, on n'y a rien découvert absolument qui eût trait à son crime.

Un bien plus cruel devoir fut rempli. Il falloit constater contradictoirement avec l'assassin le corps du délit. Le bourreau fut mis en présence de la victime qui avoit expiré sous ses coups. Le bourreau la regarda

d'un œil fixe, sec et féroce; ne témoigna ni sensibilité ni remords, et confessa de nouveau que c'étoit là son ouvrage.

Les médecins qui ont vu et soigné le prince dans les premiers momens et jusqu'à sa mort, ont été rassemblés. Ils ont procédé à la visite extérieure du corps. Leur rapport assermenté a été unanime. Le coup porté par Louvel est la seule cause de sa mort.

On a dû rechercher les motifs qui avoient pu porter Louvel à commettre ce féroce assassinat; nos indices du dehors n'ayant pu aider à les découvrir, Louvel a été soigneusement interrogé.

Sur ce point, du moins, et sans varier jamais, il a répondu avec une entière franchise.

Il a déclaré hautement qu'il n'avoit jamais reçu le moindre grief ni de Mgr. le duc de Berry, ni de nul prince de son auguste famille;

Qu'il n'avoit ni motif, ni prétexte de leur porter aucun sentiment de haine personnelle;

Qu'il n'avoit été poussé que par la considération de l'intérêt public ;

Qu'il regardoit tous les Bourbons comme les ennemis de la France ;

Qu'aussitôt qu'à leur retour il avoit vu flotter le drapeau blanc, il avoit conçu le projet de les assassiner tous ;

Que ce projet ne l'avoit pas quitté un seul instant depuis 1814 ;

Que depuis lors il avoit cherché toutes les occasions de l'exécuter, suivi les princes dans leurs chasses, rodé autour des spectacles où ils se rendoient, pénétré dans les églises où il alloient remplir leurs devoirs religieux, et dans lesquelles, aux pieds des autels, il les auroit égorgés si son courage ne lui avoit pas manqué, et si quelquefois il ne s'étoit pas demandé : ai-je tort, ai-je raison ?

Qu'à Metz, il avoit eu un moment l'intention de tuer, en 1814, M. le maréchal de Valmy, parce qu'il les servoit ; mais que bientôt il avoit pensé que c'étoit un simple

particulier ; qu'il falloit porter ses coups plus haut :

Qu'il auroit tué *Monsieur* à Lyon, s'il l'y eût encore trouvé, lorsque, lui Louvel, se rendit dans cette ville au débarquement de Buonaparte ;

Que depuis il s'étoit attaché à M. le duc de Berry comme celui sur lequel étoit fondé le principal espoir de la race ;

Qu'après Mgr. le duc de Berry, il auroit tué Mgr. le duc d'Angoulême, après lui *Monsieur*, après *Monsieur* le Roi ;

Qu'il se seroit *peut-être* arrêté-là : car il paroît qu'à cet égard, la résolution du monstre n'étoit pas prise, et qu'il n'avoit encore bien déterminé en lui-même s'il continueroit dans les autres branches de la famille royale, le cours de ses assassinats ;

Qu'il n'avoit reçu de son arrestation qu'un seul chagrin, celui de ne pouvoir ajouter d'autres victimes à celle qui étoit tombée sous son coup ;

Qu'il étoit loin de se repentir de son ac-

tion, qu'il regardoit comme belle et vertueuse ;

Et qu'enfin il persistoit et persisteroit toujours dans ses théories, dans ses opinions et dans ses projets, sans s'embarrasser des jugemens des hommes, qui étoient divers sur tels actes, ni moins encore des jugemens de la religion, à laquelle il ne croyoit pas, et qu'il n'avoit jamais pratiquée.

La plume se refuse à continuer de tracer de telles horreurs.

Les réflexions cruelles même qu'elles font naître doivent être supprimées.

Il faudroit plaindre une nation chez laquelle un aussi exécrable endurcissement ne feroit pas naître spontanément l'universelle détestation qu'il mérite.

Ce n'est pas la généreuse nation française qui a besoin qu'on enflamme, en pareil cas, les nobles et humains sentimens dont sont pénétrés tous les cœurs.

Après de tels aveux du coupable, après l'évidence de son crime, produite par tous

les autres genres de preuves qui se réunissent à ses aveux, il n'étoit plus question que de connoître et de rechercher ses complices.

Cette exploration, si bien motivée par le grand intérêt qui s'y attache, a été faite avec soin.

On a fait des perquisitions chez tous les proches parens de l'assassin ; elles n'ont rien produit à leur charge.

Ils ont été attentivement interrogés; nul indice qui leur fût contraire, n'est sorti de leurs interrogatoires.

Tous les documens qui pouvoient mettre sur la voie des complices qui n'appartiennent pas à sa famille ont été scrutés.

Trois mois y ont été employés.

Plus de 50 commissions ont été délivrées.

Plus de 1,200 témoins ont été entendus.

Nul complice ne s'est trouvé.

Louvel est donc le seul, en définitive, et sauf les découvertes ultérieures, qui doive être soumis à l'accusation.

En conséquence de tous ces différens

faits, Louis-Pierre Louvel, garçon sellier, âgé de 36 ans, natif de Versailles, demeurant à Paris, aux écuries du Roi, est accusé par le procureur-général de S. M. près la cour des pairs,

D'avoir, le 13 février dernier, à 11 heures du soir, porté un coup de poignard à S. A. R. Mgr. le duc de Berry, qui en est mort, et d'avoir ainsi commis un attentat contre la vie d'un des membres de la famille royale, crime prévu par l'article 87 du Code pénal.

Fait et arrêté en notre cabinet, au palais de la cour des pairs, le 12 Mai 1820.

Signé *Bellart*.

COUR DES PAIRS.

Procès de Louvel.— Première séance.

A dix heures MM. les Pairs ont pris séance.

Les tribunes sont occupées par le corps diplomatique, par MM. les Députés. Les couloirs à droite et à gauche sont remplis

par le public. Les témoins sont assis au bas du bureau de M. le Chancelier.

M. le Procureur-général est à la droite de M. le Chancelier.

M. le Chancelier. — L'audience est ouverte, amenez l'accusé.

Tous les regards se tournent vers la porte à la gauche de la salle, par laquelle doit entrer Louvel. Un profond silence règne dans l'assemblée.

M. le Chancelier. — Je n'ai pas besoin de rappeler au public qui assiste si rarement à nos séances, qu'il ne doit faire entendre aucun de ces murmures qui marquent l'approbation ou l'improbation, et qu'il doit conserver un silence religieux et ce respect qu'on doit toujours au malheur.

Louvel paraît : Ceux qui sont assis au couloir gauche se pressent pour faire un passage libre à l'assassin, ils craignent de toucher ses vêtemens. L'homme qui a couvert la France de deuil s'asseoit froidement et regarde ses juges d'un air sombre mais calme. Son visage que la méditation du

crime a pâli, ses yeux câves et étincelants qu'il promène sur l'assemblée, portent l'empreinte de la férocité mais de la férocité froide. Il est assis à gauche du Président, entre MM. Marchambaut et Bonnet. Trois brigadiers de gendarmerie veillent sur lui.

M. le Chancelier. — Comment vous appelez-vous ?

Louvel. — Louis-Pierre Louvel.

M. le Chaucelier — Où êtes-vous né ? — Louvel. — A Versailles. — Votre état ? — Sellier. — Votre âge ? — 37 ans. — Asseyez-vous.

M. le Chancelier. — Vous vous êtes rendu coupable d'un crime qui a couvert la France de deuil, et qu'on ne croiroit pas possible si la nature ne créoit pas de monstres. Mais ne craignez pas, Louvel, que l'horreur qu'inspire un tel crime s'étende jusqu'à l'homme qui n'est encore qu'accusé, vous pouvez donc tranquillement, et avec la certitude d'être attentivement écouté, présenter vos moyens de défense contre les charges qui vont être portées contre vous.

M. le Procureur-Général. -- L'attentat déféré à la haute justice de la Cour se complique de si peu de faits, et les circonstances qui en démontrent l'évidence sont en si petit nombre que ce seroit abuser des momens de la Cour, et fatiguer son attention ; et, en s'appuyant trop sur les affreux détails de cette douloureuse nuit, l'écarter de la sévère impartialité qui doit dicter sa décision. Je n'ai rien à ajouter à l'exposé des faits que vous venez d'entendre, je me bornerai à relever une légère inexactitude qui s'est glissée dans l'acte d'accusation; c'est la fausse énonciation de la qualité d'un des témoins. Le sieur Lefebvre qui commandoit le poste de la garde royale, le 13 février, est caporal, et non pas capitaine, comme il est dit en l'acte d'accusation.

M. le Procureur-général annonce ensuite que M. le duc de Bellune et M. Ledoux-Desgenet, témoins assignés, sont dans un état de santé qui ne leur permet pas de paroître devant la cour. M. le procureur-général annonce que le fait dont ils avoient

à

à rendre compte ne doit avoir aucune influence sur l'issue du procès. Cependant, l'organe du ministère public seroit prêt à faire remettre la cause, si les avocats de l'accusé le demandoient.

MM. Archambault et Bonnet annoncent qu'ils consentent à ce que les deux témoins ne soient pas appelés.

Mgr. le Chancelier procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé.

Mgr. le Président. -- Est-ce vous qui avez assassiné le duc de Berry.

Louvel, avec beaucoup de tranquillité. -- Oui.

M. le Chancelier. — Reconnoissez-vous ce poignard pour l'instrument du crime ?

Louvel. — Oui, Monsieur.

Mgr. le Président. -- Reconnoissez-vous ce stylet, saisi sur vous à l'instant de votre arrestation ?

Louvel. — Oui, monsieur.

Mgr. le Président. -- Où avez-vous fait fabriquer ce poignard ?

Louvel. — A la Rochelle.

Mgr. le Président. -- Le coutelier va vous être confronté.

Mgr. le Président. -- Par quels motifs de haine avez-vous commis cet horrible crime? Aviez-vous à vous plaindre de Monseigneur le duc de Berry?

Louvel. -- Non, je lui ai ôté la vie dans le dessein de détruire la race.

Mgr. le Président. -- Ce malheureux prince vous avoit-il causé quelque préjudice?

Louvel. -- Non, monsieur.

Mgr. le Président. -- Pourquoi avez-vous choisi de préférence le prince le moins rapproché du trône?

Louvel. — C'étoit pour détruire la souche.

Mgr. le Président. -- Depuis quand aviez-vous conçu votre détestable projet?

Louvel. -- En 1814.

Mgr. le Président. -- En 1814, en effet, vous êtes allé de Metz à Calais. Etoit-ce pour assassiner le roi?

Louvel. — Non, monsieur. Je savais que le Roi étoit à Paris.

Mgr. le Président. — Qu'alliez-vous donc y faire ?

Louvel. — Je croyois en route, à droite ou à gauche, rencontrer quelqu'un de la famille.

Mgr. le Président — Pourquoi n'êtes-vous pas resté à Paris pour exécuter votre horrible dessein ; pourquoi êtes-vous allé de Fontainebleau à l'île d'Elbe ?

Louvel. — Je voyageois pour me distraire de cette pensée. Je me demandais à moi-même si j'avois tort ou raison. D'ailleurs, j'étois humilié de voir en France les armées étrangères, et je suis allé à l'île d'Elbe pour me trouver avec des Français. Je sais bien que j'aurois pu rester à Paris pour exécuter *l'horrible projet* que j'avois conçu.

Mgr. le Président. -- A l'île d'Elbe vous êtes-vous lié avec quelqu'un de la maison de Buonaparte ?

Louvel. -- Non, Monsieur.

Mgr. le Président -- Avez-vous fait confidence à quelqu'un dans ce pays de votre

projet; avez-vous reçu quelque encouragement ?

Louvel. — Jamais.

Mgr. le Président. — Pourquoi avez-vous quitté l'île d'Elbe ?

Louvel. — Pour reprendre l'exécution de mes desseins.

Mgr. le Président. — Pourquoi vous êtes-vous arrêté à Chambéri ?

Louvel. — Pour gagner quelque argent, afin de continuer mon voyage.

Mgr. le Président. — A Lyon vous avez trouvé la maison de Buonaparte, vous êtes revenu à Paris avec lui, et vous avez paru plus pressé de vous attacher à sa fortune, que d'exécuter votre projet.

Louvel. — Les Français n'avoient alors qu'un parti à prendre. N'ayant pu entrer comme maître sellier dans un régiment, je me suis mis dans la sellerie de Buonaparte.

Mgr. le Président. — Attaché à cette sellerie qui est devenue celle du Roi, pourquoi n'avez-vous pas alors abandonné votre dessein ? Pourquoi vouliez-vous la mort

de ceux de qui vous teniez votre existence. ?

Louvel. — Je ne voulois pas abandonner mon projet.

Mgr. le Président. -- N'est-ce pas par des conseils et des promesses qu'on vous a fortifié dans votre résolution, ne vous y êtes-vous pas fortifié vous-même par la lecture d'écrits empoisonnés ?

Louvel. -- Non.

Mgr. le Président. -- Si vous n'êtes pas égaré par le fanatisme politique, comment n'avez-vous pas été retenu par des idées religieuses ?

Louvel. -- Vous connoissez ma vie par les dépositions que l'on a faites contre moi.

Mgr. le Président. -- De quelle religion êtes-vous ?

Louvel. -- Je suis de 83, j'ai été élevé dans la religion catholique.

Mgr. le Président. -- Si vous ne craignez pas la justice de Dieu, comment n'avez-vous pas craint, au moins, la justice des hommes; ne saviez-vous pas que vous exposiez votre vie ?

Louvel. -- Il ne faut voir en moi qu'un Français qui s'est sacrifié.

Mgr. le Président. -- Pourquoi, si vous aviez sacrifié votre vie, avez-vous cherché à vous sauver?

Louvel. -- Je ne m'étois pas sauvé pour long-temps.

Mgr. le Président. -- Quelqu'un ne devoit-il pas favoriser votre fuite?

Louvel. — Non.

Mgr. le Président. -- N'aviez-vous pas quelques amis apostés, dont vous attendiez des secours?

Louvel. -- Non.

Mgr. le Président. -- Si vous vous fussiez sauvé qu'auriez-vous fait?

Louvel. -- J'aurois persévéré contre le duc d'Angoulême, et tous les autres hommes français qui avoient combattu contre la patrie, et qui ont trahi.

Mgr. le Président. -- N'avez-vous pas été attendri, quand vous avez su que la victime tombée sous vos coups vous avoit pardonné, qu'elle avoit demandé votre grace, et que

son dernier mot avoit imploré le pardon pour vous ?

Louvel. -- Pardonnez-moi, Monsieur.

Mgr. le Président. -- Comment, touché par l'exemple que vous a donné ce héros chrétien, n'êtes-vous revenu à la religion, qui a consolé ses derniers momens, à la religion, seule ressource qui vous reste peut-être... Ne voulez-vous donc pas rentrer dans la religion ?

Louvel. -- La religion n'a pas de remède à ce que j'ai fait.

Un pair, M. de St.-Roman. -- Je désirerois que S. E. demandât à Louvel, puisqu'il a été à Calais, où est placé le monument qui consacre le souvenir du Roi dans son royaume.

Louvel. -- Quand je suis arrivé à Calais le monument n'étoit pas achevé, mais j'ai vu que ce monument étoit commencé sur la jetée.

M. de St.-Roman. -- Etoit-ce à droite ou à gauche de la jetée.

Louvel. -- Le poteau étoit à droite, des

marins me l'ont montré ; je ne sais pas si c'est cela qu'on appelle un monnment.

M. de St.-Roman. — L'accusé a écrit au maître chez lequel il travailloit à Metz. Sa lettre est datée de Fontainebleau, 15 jours après son départ. Comment cela se fait-il que dans cet intervalle il ait été à Calais comme il le prétend ?

M. Lally-Tollendal. — Je voudrois qu'on demandât à l'accusé quelles étoient les lectures qui ont occupé sa jeunesse et sa vie ?

Louvel. — Les droits de l'homme et la constitution.

Un grand nombre de pairs. — Laquelle ?

Louvel. — Celle de 89, mais pas de journaux.

M. Lally-Tollendal. — Pas de journaux, pas de pamphlets ?

Louvel. — Non, monsieur.

M. le comte d'Herbouville. — Où l'accusé s'est-il procuré le morceau de buis qui sert de manche au poignard, et qu'il a changé contre celui qui a été fabriqué à la Rochelle ?

Louvel. — Je n'ai pas changé le manche, je l'ai seulement *évidé*.

M. le comte de Valence. -- Quelle étoit la somme d'argent que possédoit l'accusé pour aller de Metz à Calais? Quand l'argent lui a-t-il manqué? Et comment s'est-il alimenté jusqu'à son retour à Paris?

Louvel. -- J'avois 3, 4 ou 500 fr.

Un de MM. les Pairs. -- Quand vous êtes parti de Fontainebleau, quelle somme aviez-vous?

Louvel. -- A-peu-près la même somme, parce que j'avois travaillé à Fontainebleau.

M. Desèze. -- L'accusé a dit dans un de ses interrogatoires que s'il s'étoit sauvé, il auroit été *obligé*, après l'assassinat du duc de Berry, de tuer le duc d'Angoulême. Je prie qu'on lui demande pourquoi il se seroit cru obligé, ou si cette obligation résultoit d'un engagement?

Louvel. -- Si j'avois eu le malheur de m'évader, bien des personnes, mille, vingt mille, cinquante mille peut-être auroient été inquiétées par la police. Comme j'en

voulois à ceux qui avoient trahi la nation, et pénétré de la vérité que moi seul étois coupable, j'aurois recommencé, parce que je ne devois pas m'arrêter là *naturellement*. J'étois le persécuteur de tous ceux qui avoient trahi la France. Je me serois précipité dans la suite de mon idée.

M. le Procureur-Général. -- Quelle étoit donc votre idée ?

Louvel. -- De frapper tous les Français qui ont nui à la patrie.

M. le vicomte Dubouchage. -- Je prie S. E. de faire dire à l'accusé quelles étoient nominativement les personnes qu'il craignoit de voir compromises.

Louvel. -- Si je m'étois sauvé, si je m'étois tué, si je m'avois donné la mort, on auroit fait des enquêtes, on auroit emprisonné des gens pour des propos qui ont quelque rapport à mon affaire, quoiqu'ils en soient bien loin. Je ne sais pas combien on en a déjà arrêté ; mais je sais qu'un homme, un officier, je crois, l'a été pour un propos tenu chez une bouquetière.

M. le Procureur-Général. -- Il faut bien que la Cour se pénètre du système de cet homme. On lui a demandé si son crime étoit le fruit d'un complot? Il a répondu que non; il a ajouté que : s'il avoit échappé cette fois, il auroit été obligé de recommencer jusqu'à ce qu'on l'eût découvert, afin que les soupçons ne tombassent pas sur des innocens. C'étoit en amoncelant ses victimes, qu'il se seroit fait découvrir.

M. de Lally-Tollendal. -- Je vous prie, M. le Président, d'adjurer Louvel devant Dieu qui va être son juge, de déclarer si jamais il a eu aucun complice, si jamais il a confié à personne son exécrable projet.

Louvel. -- Moi, des complices, jamais!

Mgr. le Président. -- Comment, depuis six ans que vous nourrissez cet horrible dessein, vous ne l'avez confié à personne?

Louvel -- Non, Monsieur, jamais à personne.

Mgr. le Président. -- Mais pourquoi vous-même le nommez-vous horrible?

Louvel. -- Parce qu'elle est toujours hor-

rible l'action d'un homme qui se jette sur un autre pour le poignarder par derrière.

Le premier témoin, M. François Breton, est introduit.

M. le Président. — Vous avez entendu l'acte d'accusation, dites ce que vous savez ?

M. Breton. — Interrogez-moi.

Mgr. le Président. — Reconnoissez-vous ce poignard pour avoir été fait par vous ?

M. Breton. — Nullement, Monsieur, mais je vois qu'il a été fraîchement repassé.

M. le Baron Séguier. — Votre Excellence veut-elle engager M. Breton à démancher le poignard pour voir s'il reconnoît la mèche ?

M. Breton. — Cet outil n'a pas été fait dans mon atelier.

Mgr. le Président. — Louvel, reconnoissez-vous ce coutelier pour être celui qui vous a vendu le poignard ?

Louvel. — Je ne reconnois pas l'homme, mais il est certain que j'ai acheté le poignard à la Rochelle.

Mgr. le Président. — Et vous M. Breton, reconnoissez-vous l'accusé ?

M. Breton. — Non, Monsieur. Je me rappelle, il est vrai, d'avoir vu passer les équipages de Buonaparte, mais je n'ai pas vu cet homme.

Mgr. le Président. — Vous trompez donc la justice, puisque vous ne reconnoissez pas cet homme et qu'il ne vous reconnoît pas.

Louvel. — Le poignard a été fabriqué dans ce lieu. Pour vous dire le nom de la personne et pour me rappeler sa figure, je ne me les rappelle pas. Je sais seulement que c'étoit dans une boutique où il y avoit un pas à monter.

M. de Saint-Simon. — Cet outil ne paroît pas avoir été fait par un ouvrier.

M. Breton. — Je ne puis croire que c'est un coutelier qui a fait cela. Il est de l'amour-propre d'un coutelier de bien faire son ouvrage. C'est quelque forgeron qui ne sait pas travailler qui a fabriqué cela.

M. le vicomte Dubouchage. — M. Breton n'avoit-il pas l'usage de marquer les outils qui sortoient de chez lui?

M. Breton. — Oui, quand c'est quelque chose de gentil, mais..... pour une drogue comme cela, j'atteste devant la Cour des Pairs que cela n'a pas été fait chez moi. Un homme qui n'est pas de la forge peut en faire autant.

M. de St.-Roman. -- Dans l'ancienne sellerie on se servoit d'halennes à bredir qui imitoient celle-ci. (On en présente deux au témoin.)

M. Breton. -- Celles-ci sont mieux emmanchées. Cela peut passer pour un outil, mais ceci (il montre le poignard de Louvel) dénote un poignard, et je ne lui aurois pas fait un outil comme celui-là.

M. de St.-Simon, à Louvel. -- Votre déclaration est donc fausse ?

Louvel. -- L'outil dont je me suis servi a été fait par un ouvrier dont je ne connois pas le nom.

M. de Rouget. — Louvel a-t-il connu, à la Rochelle, le quartier-maître de 15.e dragons ?

Louvel. -- Non, Monsieur.

Le second témoin paroît. C'est le brave Desbiez ; il est décoré de la Légion d'Honneur.

Mgr. le Président. -- Dites ce que vous savez.

Desbiez. -- Le 13, à huit heures du soir, nous sommes entrés à l'Opéra. On a fourni les postes. On a placé quatre hommes et un caporal dans le vestibule où passent les Princes. Quand Mgr. le duc de Berry est arrivé, on a crié aux armes ; Madame est descendue la dernière, avec sa dame d'honneur. Un des officiers a dit tout haut au piqueur de faire revenir les voitures à 10 heures trois-quarts, parce que la princesse ne vouloit pas rester jusqu'à la fin. Pendant le spectacle je suis sorti ; et j'ai trouvé dans la rue Rameau, un homme qui m'a dit : *Francis*, veux-tu boire du rhum. Je lui ai répondu que je ne buvois pas avec un inconnu. A dix heures et demie la voiture est arrivée. Le piqueur m'a donné son cheval à tenir pendant qu'il alloit prévenir les valets de pied que les équipages étoient arrivés. Ma-

dame descendit la première, et monta dans la voiture. Le Prince après l'avoir saluée se retourna vers la porte pour rentrer au spectacle. La portière me masquoit, et je ne vis pas arriver l'homme qui a frappé Mgr. le duc de Berry. Le Prince en tombant sur la borne se mit à crier qu'il étoit assassiné. Aussitôt je cours du côté où je voyois fuir un homme.

Je le rejoignis à l'instant où un garçon limonadier venoit de le saisir. Je revins à l'Opéra, après avoir remis l'homme aux gendarmes : le prince étoit étendu par terre, la princesse étoit à ses genoux, elle s'écria, quand on annonça que Louvel étoit arrêté: *Qu'on ôte ce monstre de devant mes yeux !* On fouilla Louvel, et on trouva sur lui une clef, un autre poignard et une montre.

Mgr. le Président. — Qu'entendiez-vous dire à Louvel ?

Desbiez. — Il vouloit qu'on le fît mourir avant que le prince fût mort.

Mgr. le Président. — Reconnoissez-vous l'arme ?

Desbiez. — Oui, Monseigneur.

Un Pair. — Je prie votre Excellence de faire répéter, au témoin, un fait important. Il nous a dit, qu'étant en faction, un homme lui avoit proposé de venir boire du rhum.

Mgr. le Président. — Il n'étoit pas en faction, mais il sortoit du vestibule.

Le même Pair. — Que le témoin s'explique sur la tournure et la physionomie de cet homme.

Desbiez. — Il étoit fort bien mis, il portoit une lévite grise.

Le Pair. — Reconnoîtriez-vous cet homme ?

Desbiez. — Non, monsieur.

Le Pair. — Ainsi vous ne pourriez pas dire si c'est Louvel lui-même ?

M. Bastard de l'Étang. — A quelle heure t-on proposé au témoin de lui faire boire du rhum, et à quelle heure a-t-il déclaré ce fait à ses camarades ?

Desbiez. — A huit heures et demie, et je l'ai dit en rentrant au corps-de-garde, à l'instant même.

M. Boissy-d'Anglas. — Celui qui vous a proposé de boire, lui a-t-il demandé de le laisser entrer pour voir l'Opéra ?

Desbiez. — Non, monsieur.

M. de Richelieu. — De quelle nation vous a paru être cet homme ?

Desbiez. — Il parloit assez mal. Il m'a dit, *Francis*, voulez-vous boire du rhum ?

Mgr. le président. — Louvel, prononcez cette phrase.

Louvel d'une voix assurée : *Francis*, voulez-vous boire du rhum.

Mgr. le Président à Desbiez. — Est-ce la voix de l'homme qui vous a parlé ?

Desbiez. — Non, monsieur.

M. le duc de Trévise. — Comment se fait-il que cet homme sût que le témoin se nommoit *Francis* ?

Plusieurs Pairs. — C'est français qu'il vouloit dire, il ne s'agit pas d'un nom.

M. Lally-Tollendal. — Je ne puis m'empêcher de relever la circonstance de ce verre de rhum. Louvel, je vous conjure au nom du Dieu qui vous entend, au nom

de ce Dieu qui peut encore vous pardonner lorsque les hommes vont vous frapper, au nom de ce Dieu dont les châtimens sont terribles et éternels, mais qui pardonne au coupable quelle que soit l'énormité de son crime lorsqu'il éprouve un profond repentir, dites-nous si vous n'avez communiqué votre crime à personne, et si vous n'avez point de complice.

Louvel. — Non, Monsieur, je n'ai pas de complices.

Gilles-Torres, grenadier de la garde royale, troisième témoin, est conduit devant la cour.

Mgr. le Président. — Que savez-vous des faits sur lesquels on a dressé l'acte d'accusation.

Torres. — J'étois de faction à la sortie du vestibule lorsque le Prince a reconduit sa femme jusqu'à la voiture. Un homme a donné un coup au Prince. J'ai cru que c'étoit un coup de poing. Je ne sais pas d'où l'homme est sorti.

Mgr. le Président. — Desbiez dans la

soirée vous a-t-il dit qu'on lui avoit offert un verre de rhum?

Torres. — Oui, Monseigneur.

Mgr. le Président. — Etoit-ce avant ou après l'assassinat?

Torres. — Il me l'a dit avant et après.

Mgr. le Président. — Faites paroître le témoin Raymond.

M. le Procureur-général. — Je supplie votre Excellence d'intervertir un instant l'ordre des témoins pour faire paroître les sieurs Giret et Lefebvre qui pourront éclaircir le fait du verre de rhum.

Pierre Giret, grenadier. — J'étois de garde à l'Opéra; un instant après la sortie du prince et de la princesse, j'ai entendu crier : à l'assassin. Je me suis élancé du corps-de-garde rue de Rameau; j'ai aidé à ramener l'assassin. Tout ce que je lui ai entendu dire, c'est qu'il méditoit son crime depuis 1814.

Mgr. le Président. — Louvel, reconnoissez-vous le témoin?

Louvel. — Oui, Monsieur, c'est un des grenadiers qui m'ont arrêté.

Mgr. le Président à Giret. — Desbiez vous a-t-il dit qu'il y eût eu un homme qui lui ait offert un verre de rhum ?

Giret. — Oui, Monseigneur.

Mgr. le Président. — A quel instant étoit-ce ; avant ou après l'assassinat ?

Giret. — Avant l'assassinat.

Lefebvre, caporal qui commandoit le poste, est le témoin qui succède à Giret.

Lefebvre. — Comme chef de poste, j'allois et venois aux environs du vestibule de l'Opéra. Je vis arriver la voiture devant la porte. C'est alors que le prince fut frappé ; il tomba ; mais je ne le vis point, je l'entendis.

Mgr. le Président. — Reconnoissez-vous Louvel ?

Lefèbvre. — Oui, Monseigneur, je le reconnois pour l'homme arrêté.

Mgr. le Président. — Debiez ne vous avoit-il pas dit qu'on lui avoit offert du rhum ?

Lefebvre. — Oui, Monseigneur, il m'a dit qu'on lui avoit offert de boire la goutte.

M. le comte Desèze. — Existait-il parmi vos soldats un homme qui se nommât Francis ?

Lefebvre. — Non, monsieur.

M. le comte de Saint-Simon. — Est-il à votre connoissance qu'on ait offert quelquefois à boire à vos soldats ?

Lefèbvre. — Non, monsieur, jamais. Il y avait six semaines que deux paysans s'étoient présentés à moi pour arriver auprès du prince. Je les ai renvoyés. Mgr. le duc de Berry m'a dit : il faut les laisser approcher, ce ne sont pas des *piqueurs*.

M. le général Maison. — Quelle étoit la consigne que vous donniez à vos soldats ?

Lefebvre. — De ne laisser entrer personne dans le vestibule.

M. le marquis d'Herbouville. — Ces paysans avoient-ils quelques rapports pour la tournure et la figure de l'accusé ici présent ?

Lefebvre. — Oh ! non, monsieur.

Raymond, valet de pied de Mgr. le duc

de Berry, dépose en ces termes : — Je me trouvais de suite pour le service de la seconde voiture. J'étois disposé à ouvrir la portière de cette seconde voiture lorsque j'entendis un cri de douleur qui fut suivi de ceux-ci : je suis mort, je suis mort. Je me précipitai vers le prince et je lui portai des secours ; nous le portâmes dans le vestibule. Je n'ai vu l'accusé que lorsqu'il fuyoit.

Marie, valet de pied de M.me la duchesse de Berry. — Je vis de loin l'homme qui frappoit le prince, il fit un mouvement comme s'il eût reçu un coup de poing ; aussitôt je vis un militaire qui couroit après l'homme que je venois de voir auprès du prince. J'aidai mes camarades à transporter Monseigneur.

Alexandre-Jacques-Gérard, valet de pied de M.me la duchesse de Berry. — Je venois de mettre la pelisse de la princesse dans la voiture. La princesse monta la première ; à l'instant où on allait refermer la portière, j'entendis les cris du prince et je vis, quelques instants après, M. le comte de Ménars aider le prince à sortir le poignard de la plaie.

Moyse Macée, autre valet de pied. — L'homme qui a frappé le Prince, m'a coudoyé en passant.

Mgr. le Président. — Etait-ce avant ou après avoir frappé ?

Macée. — Avant.

M. le comte de Ménars, premier écuyer de M.me la duchesse de Berry, est appelé.

M. Le comte de Ménars. —J'accompagnai le 13 février avec M. Clermont Lodève Mgr. et M.me la duchesse de Berry. Avant la fin du spectacle M.me la duchesse voulut se retirer, Monseigneur témoigna le désir de rester pour voir le dernier acte du ballet. Il y eut même à cet égard un instant de contestation. Il fut décidé néanmoins que la Princesse ne resteroit pas jusqu'à la fin. Monseigneur accompagna Madame jusqu'à la voiture; au moment où il se retournoit, je le vis trébucher et s'écrier, je suis mort. — Quoi! seriez-vous blessé. — Oui, je suis mort, mort. La Princesse qu'on vouloit retenir s'élança de la voiture en disant laissez-moi, laissez-moi, je vous l'ordonne.

Mgr.

Mgr. le Président. — Avez-vous donné haut l'ordre aux voitures de revenir à dix heures trois-quarts.

M. le comte de Ménars. — Oui, Monseigneur.

Mgr. le Président à Louvel. — Est-ce ainsi que vous avez su que le Prince sortiroit à cette heure. Vous ne l'avez pas su autrement, par personne ?

Louvel. — Non, monsieur; j'allais à l'Opéra, comme à mon habitude. Je n'avois rien à faire; j'ai pensé que c'étoit une représentation extraordinaire, et qu'il pourroit y aller.

M. le comte de Choiseuil, aide-de camp de Mgr. le duc de Berry. — J'accompagnai Mgr. le duc; j'aperçus un homme tomber sur lui, je le pris pour un curieux maladroit, et je le repoussai en lui disant : Prenez-donc garde à ce que vous faites ! Quand je fus assuré du malheur dont nous étions frappés, je criai à l'assassin; les gardes se précipitèrent sur les traces de l'homme qui fuyoit.

M. de St.-Roman. — M. Breton nous a

affirmé que le poignard étoit fraîchement repassé. Où Louvel l'a-t-il fait repasser ?

Louvel. — Il est comme on me l'a vendu ; je ne m'en suis servi que pour le *cruel* assassinat. Il n'a jamais été rouillé, car il n'a jamais servi.

M. de Clermont-Lodève. — J'étois de service auprès de la Princesse, en qualité de premier gentilhomme d'honneur. Le Duc en sortant donnoit le bras à la Duchesse: je les suivois et je vis, quand Mgr. le Duc voulut rentrer sous le vestibule, un homme qui s'enfuyoit ; Mgr. le Duc, répondant à M. de Ménars, lui disoit : Je suis assassiné, je suis mort ! L'assassin fut ramené au corps-de-garde, je l'interrogeai. Qui vous a porté, malheureux, lui dis-je, à commettre un crime aussi horrible, sur un aussi bon prince ? — Ce sont les plus cruels ennemis de mon pays. — On vous a donc payé ? On ne pas payé, répondit-il avec une sorte de fierté.

Monseigneur demandoit les secours de la religion, j'allai chercher au château Mgr.

l'évêque de Chartres, que je rammenai dans mon cabriolet.

Mgr. le Président à Louvel. — Qu'avez-vous entendu en disant que ceux qui vous avoient engagé à commettre ce crime étoient les plus cruels ennemis de votre pays ?

Louvel. — J'entendois celui à qui j'avois donné le coup.

Mgr. le Président — Il paroît que ce n'est qu'après avoir réfléchi que vous avez fait cette seconde réponse.

Louvel. — Je n'ai pas réfléchi ; sitôt qu'on me l'a demandé, je l'ai dit.

Paulmier, garçon limonadier. — Le 13 février en passant auprès de l'arcade Colbert, j'entendis crier à l'assassin. Je vis courir un garde royal après un homme ; comme j'étois plus près que lui de celui qu'il poursuivoit, je l'atteignis, et je le pris à bras le corps. On nous a conduits tous les deux au corps-de-garde.

Mgr. le Président. — Louvel, reconnoissez-vous le témoin ?

Louvel. — Si je ne me trompe, c'est monsieur qui m'a arrêté le premier.

Mgr. le Président à Paulmier. — Chercha-t-il à vous frapper avec son second poignard ?

Paulmier. — Non, monseigneur.

Mgr. le Président à Louvel. — Etoit-ce pour vous défendre que vous portiez ce second poignard ? N'en aviez-vous pas assez d'un pour accomplir votre dessein ?

Louvel. — C'étoit pour mieux réussir.

M. Meunier, lieutenant-adjudant de Ville. — On vint m'avertir que le Prince avoit été assassiné, j'accourus auprès de lui. Je le pris dans mes bras et j'aidai à le porter sous le vestibule. Je courus ensuite rue de Richelieu, pour chercher un chirurgien, que je ne trouvai pas.

David, maréchal-des-logis de gendarmerie. — Au moment où je faisois sortir les gendarmes pour le défilé des voitures, j'entendis crier arrête, arrête; mais d'un ton lugubre. Un homme fuyoit rue de Richelieu; je vis un bourgeois qui alloit à

lui, et qui l'arrêta. Quand je fus auprès d'eux, je les pris l'un et l'autre par le collet. Celui qui n'étoit pas Louvel, me dit : laissez-moi, je me retire. Non, lui dis-je. — Mais, Monsieur, c'est moi qui ai arrêté cet homme ; je ne me sauvois pas. — Venez au corps-de-garde, tout cela s'expliquera. Je les emmenai l'un et l'autre. Je trouvai le Prince étendu par terre, et la princesse à ses genoux. Je courus aussitôt dans la rue. MM., dis-je, en m'adressant à tous ceux qui étoient là, pourriez-vous m'enseigner un médecin ? M. Drogard, qui étoit un de ceux à qui je parlois, me dit : je suis chirurgien. — Entrez, le duc de Berry a été assassiné.

M. le marquis d'Herbouville. — Y avoit-il un service extraordinaire de gendarmerie, à l'Opéra ?

David. — M. Meunier peut vous répondre là-dessus mieux que moi.

M. Meunier. — Il y avoit six hommes de plus à cause du dimanche.

M. le vicomte Dubouchage. — Il n'y

avoit pas de supplément de gardes dans la rue des Rameaux ?

M. Meunier. — Non, monsieur.

M. le duc de Brissac. — J'observe alors qu'il n'y avoit de service extraordinaire qui concernât les princes. Ce sont donc là les précautions qu'on avoit prises ?

Lavigne, gendarme. — Quand j'aidai à amener Louvel, il étoit tout troublé. Je pris le second poignard qu'il avoit sur lui, et je lui demandai si c'étoit avec celui-là qu'il avoit tué le prince. — Non, me dit-il. — A quoi devoit donc vous servir celui-là ? — *C'étoit pour un autre.* — Vous n'êtes pas seul pour ce crime. — Il ne manque pas de monde en France. — Mais étiez-vous seul là ? — Oui, j'étois seul, et j'étois seul aussi quand je suivois le prince à la chasse. — Comment saviez-vous s'il y alloit ? — Ses gens me le disoient. — Vous qui vous dites Français, pourquoi, s'il vous avoit insulté, ne lui avez-vous pas proposé l'épée, il étoit assez brave pour l'accepter ? Après m'avoir répondu comme cela avec

assez de fermeté, il s'est trouvé mal. Je lui ai pris ses papiers, sa montre et sa clef.

Louvel. — J'ai pu dire tout cela, et quand je me suis trouvé mal, ce sont les poucettes qu'on me seroit un peu fort.

M. le duc de Brissac — A qui Lavigne a-t-il remis les papiers qu'il a pris à Louvel? C'est la première fois qu'on parle de cet incident.

Lavigne. — J'ai mis ces papiers sur une table pendant que j'allais détacher une lanterne. Quand je suis revenu, je ne les ai plus retrouvés.

M. le duc de Brissac. — Quels étoient ces papiers?

Lavigne. — De mauvais petits papiers en papillottes.

Un pair. — Je prie Mgr. le Président de demander à tous les témoins présens s'ils ont connoissance de ces papiers?

M. Clermont-Lodève. — Je n'ai pas fouillé Louvel, mais c'est à moi qu'on a remis le poignard : je n'ai pas vu de papiers.

M. le Procureur-général à Lavigne. —

En quoi consistoient les papiers dont vous parlez ?

Lavigne. — Ils ne présentoient pas grand'chose, ce n'étoit pas plus gros que cela. (Il fait voir deux ou trois petits papiers chiffonnés.)

M. Boissy-d'Anglas. — Etoit-ce imprimé ou écrit ?

Lavigne. — Je n'en sais rien. Mais je l'ai dit au commissaire de police, qui ma dit qu'il étoit inutile d'en faire mention sur le procès-verbal.

M. le comte Germain. — J'engage son Excellence à user de son pouvoir discrétionnaire pour faire appeler le commissaire de police, afin de savoir pourquoi il n'a pas voulu faire mention de ces papiers.

M. de Lally-Tollendal.—Je ferai observer au noble pair qu'il n'y avoit que des soldats dans le corps-de-garde lorsqu'on a trouvé ces papiers. Le commissaire de police n'a pas pu les voir.

M. le Procureur général à Lavigne. —

Vous avez parlé au commissaire de police de ces papiers ?

Lavigne. — Oui, monsieur ; mais je lui ai dit que c'étoit peu de chose.

M. le Procureur-général. — Quels étoient les témoins qui assistoient à cette fouille ?

Lavigne. — Paulmier, Racharie, Desbiez, Torres.

Desbiez. — Je n'ai pas vu de papiers.

Torres. — Je n'ai pas vu de papiers.

M. le vicomte Mathieu de Montmorency. — Il est utile d'éclaircir cette difficulté.

M. le Procureur-général--Je ne m'oppose pas à ce que le commissaire de police soit appelé.

M. Boissy-d'Anglas. — La question des papiers est si importante que je crois qu'il est indispensable d'appeler le commissaire de police.

Mgr. le Président. --- Je puis user de mon pouvoir discrétionnaire ; mais on n'a pas le droit de me le prescrire. Je cède toutefois au désir qu'ont manifesté plusieurs de MM. les pairs. Huissiers, faites citer le commissaire de police.

M. le comte d'Argusson. — Je prie son Excellence de demander à Paulmier si Louvel n'a pas fait quelques efforts pour s'évader?

Paulmier. --- Un peu dans le principe, mais presque pas.

Le grenadier Racharie paroît.

Mgr. le Président. --- Etiez-vous présent lorsqu'on a fouillé Louvel?

Racharie. --- Oui, Monsieur.

M. le Président. -- Parmi les objets qu'on a trouvés sur lui, avez-vous vu quelques papiers?

Racharie. — Non, Monsieur, aucuns.

M. Dubouchage. — A-t-on trouvé de l'argent sur lui?

Racharie. -- Non, Monsieur.

Louvel. -- J'avois une petite bourse en velours cramoisi, avec cinq ou six francs dedans.

Mgr. le Président. --- Savez-vous, Louvel, quel est celui des grenadiers qui vous a fouillé?

Louvel. --- Ils m'ont fouillé à plusieurs.

Buchier, gendarme, nouveau témoin introduit. --- Quand nous avons fouillé

Louvel, nous avons trouvé un poignard et une montre : gardez ma montre, me dit-il, je sais ce qui m'arrivera, je n'en ai plus besoin.

Mgr. le Président. --- Avez-vous vu des papiers ?

Bucher. --- Non, Monseigneur.

Mgr. le Président. --- Cherchez, Louvel, à vous rappeler si vous n'aviez pas quelques papiers.

Louvel. --- Non, mon usage étoit de porter des papiers pour mon usage.

Lavigne. --- Ce n'étoit qu'un mauvais papier. Si Louvel a de la bonne foi, qu'il le dise.

Louvel. --- Il est possible que le commissaire m'en ait parlé, et que je lui aie dit que ce papier étoit insignifiant.

M. le duc de Lévi. --- L'accusé a dit que lorsqu'il suivoit le prince, les gens mêmes de la maison lui apprenoient où il devoit aller ; que Louvel nomme les personnes.

Louvel. --- C'étoit le premier venu des palfreniers, des gens de la vennerie : ils me

le disoient, comme ils l'auroient dit à tout autre.

M. le comte de Nantouillet, ce vieil ami d'enfance de Mgr. le duc de Berry, est introduit. — Il raconte, avec l'accent de la douleur, ce qu'il a vu dans cette nuit fatale. Je n'ai été à l'Opéra qu'à une heure, dit-il; j'ai trouvé mon prince mourant. Le lendemain, j'étois présent à la confrontation, au Louvre, de l'assassin avec le corps de la victime. Je lui ai entendu dire, à plusieurs reprises, qu'il étoit seul, et qu'il n'avoit aucuns complices. Si vous ne craignez pas la justice des hommes, ne redoutez-vous pas au moins la justice du ciel? — *Le ciel*, me répondit-il? *C'est un mot.*

La Cour a entendu ensuite les dépositions des médecins qui ont donné des secours au malheureux prince.

M. Drogard. — Lorsque je fus amené auprès du prince, je le trouvai pâle, couvert de sang; une douleur profonde se peignoit sur le visage, la respiration étoit extrêmement gênée. Je crus une première

saignée nécessaire, je la fis, et bientôt les premiers médecins de la capitale vinrent porter d'impuissans secours à ce prince, qui mourut avec un courage propre à faire connoître ce qu'eût été sa vie.

M. Blancheton. — Je reconnus, en voyant ce Prince, les symptômes généraux qui annoncent un épanchement de sang. J'opérai un débridement pour faciliter la plaie. — Je suis perdu, me disoit le Prince, je n'ai plus d'espoir que dans la religion. La saignée et le débridement avoient donné quelque facilité à la respiration, lorsque M. Bougon survint, et par un honorable dévouement excité par son attachement au Prince, il se précipita sur la plaie, qu'il suça.

M. Bougon, premier médecin de Monsieur. — Ce docteur, à son entrée dans la salle, est salué par un murmure d'intérêt : la preuve de dévouement qu'il a donnée au Prince n'est oubliée que par lui, qui n'en parle point dans sa déposition.

M. Dubois. — Quand j'arrivai auprès du

Prince, plusieurs de mes confrères entouroient son lit. Je tâtai le poul du malade pour reconnoître si la blessure était pénétrante, et j'en eus la triste conviction dans l'absence des pulsations. Les soins que nous prodiguâmes au malheureux Prince, n'étoient qu'une foible consolation que nous donnions à sa famille. Ils étoient inutiles.

M. Dupuytren. — Au débridement que j'effectuai, je reconnus l'émersion d'un sang noir. La respiration devint un peu plus facile, mais le soulagement ne fut que momentané, réduits à la condition de spectateurs impuissants. A cinq heures et demie, le Prince mourut, et sa fin fut celle d'un héros chrétien. Un triste devoir nous étoit encore imposé, c'étoit celui de faire l'ouverture du corps. Nous trouvâmes une blessure profonde, plusieurs organes importants avoient été blessés.

Mgr. le Président. — M. le duc de Bellune devoit déposer d'un fait que voici. Vous rappelez-vous, Louvel, d'avoir dit, en

entendant fermer une porte avec violence : Quoi ! est-ce déjà le canon ?

Louvel. -- Non, monsieur.

Un huissier. -- M. le commissaire de police est arrivé.

M. le Président. -- Faites-le entrer.

Un Pair. -- Lorsque l'accusé alloit suivre les princes à la chasse, comment s'arrangeoit-il avec son chef d'atelier ?

Louvel. -- Quand je croyois qu'il alloit à Saint-Germain, je partois à sept heures. Je m'arrangeois pour que le service des chevaux de selle dont j'étois chargé ne souffrît pas.

Le même Pair. -- Reveniez-vous le soir ?

Louvel. -- Sans doute.

M. le duc de Brissac. -- N'est-il jamais survenu un accident qui ait fait remarquer votre absence ?

Louvel. -- Cela m'est arrivé quelquefois ; on m'a fait des reproches.

M. le marquis d'Herbouville. -- Quand on se rappelle quelle étoit la popularité de ce Prince, on doit s'étonner que l'accusé n'ait

pas saisi à la chasse une occasion de l'assassiner.

Louvel. -- J'en ai trouvé quelquefois l'occasion ; mais aussi j'ai réfléchi, et puis le courage m'a manqué. Je me demandois toujours, ai-je tort, ai-je raison ?

M. Garnier, commissaire de police, est introduit.

Mgr. le Président. — Monsieur, vous a-t-on parlé lorsque vous avez reçu les déclarations des témoins de quelques papiers trouvés dans les poches de Louvel ?

M. Garnier. — Je n'en ai aucune connoissance. Il y a ici confusion. Je n'ai été appelé qu'à minuit ou une heure. Mon collègue avoit reçu ce poignard et tout ce qu'on avoit saisi sur l'accusé.

Mgr. le Président. — Lavigne, est-ce à monsieur que vous avez parlé de papiers ?

Lavigne. — Oui, monseigneur.

M. Garnier. — J'atteste qu'on ne m'a pas parlé de papiers.

M. Lally - Tollendal — Trois témoins affirment qu'ils n'ont point vu de papiers.

M. le commissaire atteste qu'on ne lui en a pas parlé. Le témoin se trompe au moins.

M. le duc de Maillé. — Pourquoi Louvel alloit-il à Calais ?

Louvel. — Je voyageois pour réfléchir et puis pour entendre parler les uns et les autres sur le Roi.

M. Lally - Tollendal. — Puisque nous sommes au dernier moment de faire des interpellations : pour une troisième et dernière fois, Louvel, je vous conjure de dire la vérité. Il ne vous reste plus qu'un refuge, c'est dans la justice divine qui peut vous pardonner quoique vous en soyez indigne : ne rejetez pas cet espoir de salut. Songez que du mot que vous allez prononcer dépend un supplice éternel. Avez-vous des complices ?

Louvel d'une voix ferme. — Non, je n'en ai jamais eu.

Un Pair. — Que vouliez-vous dire par une commission dont vous aviez été chargé et dont vous avez parlé dans vos premiers interrogatoires ?

Louvel. -- C'étoit une commission intérieure dont je m'étois chargé moi-même.

Le même Pair. -- Que vouliez-vous dire par votre pacte ? -- C'étoit un pacte avec moi, je ne suis pas orateur et je ne sais pas m'exprimer.

M. le Vicomte Mathieu de Montmorency. -- Louvel s'est servi de plusieurs expressions qui paroissent étrangères dans sa bouche : il a dit une fois *mon horrible projet*, en parlant de son poignard, il a ajouté que c'étoit avec cet instrument qu'il avoit commis le cruel assassinat.

Louvel. -- Je ne puis pas aller à l'encontre. Un homme homme qui assassine n'est pas vertueux. Assassiner c'est un crime. C'étoit par l'intérêt que, suivant moi, je portois à la nation, que je me suis sacrifié pour elle.

M. le Chancelier annonce que la séance reprendra demain, pour entendre M. Bellart et les avocats de l'accusé. La séance est levée à quatre heures.

Louvel, dans cette séance, a montré une impassibilité, une abnégation, qui au-

roient pu faire croire qu'il n'étoit là que comme spectateur. Sa voix n'a rien de dur, il n'élève jamais le ton, c'est une douce férocité.

On l'a reconduit dans le cabinet qui, depuis ce matin, fait sa prison. On assure qu'il prend fort peu de nourriture. Un œuf et un verre de vin suffisent pour sa journée.

COUR DES PAIRS.

Procès de Louvel. -- 2.e Séance.

A dix heures et un quart la séance est ouverte.

Mgr. le Président ordonne qu'on amène l'accusé.

Il est conduit à l'instant à sa place, il paroît plus abattu qu'à la première séance.

On procède à l'appel nominal des pairs présens.

M. Bellart, procureur-général. -- Vous

êtes, ainsi que moi, navrés de la double douleur dont sont pénétrés tous les cœurs français, en examinant et le crime qui fait la matière de cette instruction, et les excès récens que j'avois l'honneur de vous annoncer, par des paroles que je ne croyois pas devenir si promptement prophétiques. Je sais que trop de sollicitude réclame les hautes pensées et les méditations des pairs de la patrie, pour que je veuille consumer votre temps au développement de phrases sonores et agencemens de mots bons pour satisfaire l'orgueil de l'orateur, mais qui vous feroient perdre un temps précieux, et qui ne feroient pas faire un pas à votre conviction.

Le crime n'est que trop constant; le coupable ne l'est pas moins; il s'en glorifie comme d'un acte qui doit lui attirer quelque gloire : et son aveu n'est pas une pieuse fiction pour échapper au crime du suicide, en se chargeant volontairement d'un crime dont on est innocent, c'est le résultat de l'impulsion de la vérité. Qu'est-il besoin de

cet aveu, d'ailleurs? après les preuves recueillies, les dépositions des témoins, les circonstances du procès, est-il permis de supposer une ombre d'irrésolution sur l'identité du coupable?

Rechercherois-je les motifs du crime, a dit M. le procureur-général; ils sont peut-être importans pour la morale, mais ils ne prouvent rien pour la justice; ils sont si odieux, le développement en est si révoltant, que la décence publique en est affligée, et que je crois rendre service et à l'accusé et à vous-mêmes, en ne vous affligeant pas plus long-temps par des détails qui font frémir d'horreur.

En conséquence, M. le procureur-général persiste dans son réquisitoire, qui tend à ce que Louis-Pierre Louvel soit déclaré coupable du crime prévu par l'article 87 du Code pénal, et comme tel, condamné à la peine de mort et aux frais du procès.

Pendant que M. le procureur-général a parlé, Louvel a constamment eu la tête baissée; il n'a jamais fixé les yeux sur lui.

M. Bonnet, défenseur de l'accusé se lève et dit (*) :

« Combien en d'autres temps et dans d'autres circonstances nous ressentirions de reconnoissance et d'orgueil du droit et du devoir dont nous avons été investis, de paroître et d'élever la voix devant l'assemblée si auguste des premiers dignitaires de l'État, d'exercer devant un tribunal si éminent les fonctions de notre ministère, et d'y représenter en quelque sorte un ordre que vous devez honorer de votre bienveillance ? mais, ô ciel ! qu'il est peu de place dans notre ame à de tels sentimens lorsqu'elle est absorbée par tant d'images et de souvenirs lugubres, quand depuis quatre mois la France est enveloppée d'un crêpe funèbre,

(*) La défense de M. Bonnet fait naître plus d'une réflexions. S'il est douteux qu'il ait parlé ici par conviction; si plus d'une fois sa conscience est venu démentir ses paroles, toujours est-il constant qu'il a rempli le devoir d'un honnête homme. Cet orateur a pu se convaincre que l'éloquence est muette, là où la justice parle.

quand tous les habitans qui couvrent son sol chéri portent dans le cœur un deuil qui de long-temps ne pourra s'éclaircir !

» Toutefois, Messieurs, vous daignerez vous le dire à vous-mêmes, ce n'est pas à nous, à nous dans la situation où nous sommes placés, qu'il appartient de donner aucun développement à ces tristes pensées, à tant de regrets si justes et si amers. Investis par la confiance de M. le Chancelier, votre auguste président, investis d'office d'une fonction plus pénible qu'honorable de chercher les moyens qui peuvent militer en faveur de l'accusé, nous avons dû et nous devons encore en ce moment travailler à comprimer, à dompter nos sentimens personnels pour nous appliquer uniquement à explorer avec calme tout ce qui peut, soit dans la forme, soit au fond, venir à la décharge du malheureux qui est devant vous. Ce calme, ce sang-froid que deux avocats Français, bon Français, se sont scrupuleusement imposés pour ces recherches et cette exploration, sont un effort qui n'est

peut-être pas indigne d'être par vous apprécié.

» Dans l'ordre de la tâche que nous avions à remplir, nos premiers regards ont dû se porter sur la compétence du tribunal devant lequel l'accusé étoit traduit. Tout auguste, tout éminent que soit ce tribunal, nous avons dû nous demander s'il étoit bien véritablement compétent dans cette occasion.

» Les pairs sont des juges extraordinaires, d'un rang élevé dont la compétence est rarement applicable. Elle est déférée dans l'art. 33 de la Charte constitutionnelle, qui dit : « La chambre des pairs connoît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'Etat qui seront déférés par la loi. » Il faut que cet article puisse s'appliquer au crime dont Louvel est accusé, pour qu'il y ait compétence.

» Or, y a-t-il dans ce crime haute trahison? Il n'a ni livré l'Etat, ni ses secrets, ni ses places. Ce seroit dégrader le crime de haute trahison, si un crime peut être dégradé, que de l'appliquer à l'individu qui est devant vous. »

Le

Le défenseur réfute ensuite les objections qu'on pourroit tirer : 1.° de ce que Louvel a répondu sans faire aucune réserve ; mais il n'y a pas de fin de non-recevoir contre la compétence ; 2.° de ce qu'il a en quelque sorte qualifié son crime lui-même, en annonçant par une vanité féroce qu'il vouloit renverser de degré en degré jusqu'au dernier Français qui auroit porté les armes contre sa patrie ; mais il ne dépend pas de l'accusé de dénaturer son crime.

» La troisième objection est la principale. On la tire de ce que le Code pénal prévoit par l'art. 83 le cas d'attentat à la vie d'un prince de la famille royale, et de ce que cet article se trouve compris avec plusieurs autres sous la rubrique générale *des crimes contre la sûreté intérieure de l'État* ; mais, 1.° la définition n'est pas dans le texte d'un article ; elle ne se trouve que dans la rubrique du titre, qui n'est pas un texte de la loi ; 2.° la Charte, art. 33, a dit : « Les crimes contre la sûreté intérieure de l'État qui *seront* définis par une loi. » On peut

donc concevoir, qu'au moment de la Charte son auteur a eu l'idée qu'il seroit fait une loi à cet égard.

» Ce que je viens de dire, nous vous le livrons comme observations, mais qui nous semblent investies de quelque vraisemblance. Si vous les admettez, vous êtes incompétens, et alors il faut examiner le fonds du procès.

» Que vous dirai-je sur le fonds même de l'accusation? Le crime existe-t-il? est-il horrible? L'accusé est-il celui qui l'a commis? La parole expire sur mes lèvres. Vous n'attendez pas de moi que j'entreprenne de nier devant vous aucun de ces trois points. Que reste-t-il donc? Il reste quelque chose qui n'est pas indigne de vos réflexions; il reste à examiner la situation mentale de l'homme qui est devant vous.

» Pour être coupable, il faut une volonté. Pour avoir une volonté, il faut avoir sa raison. L'égarement de la raison n'est pas toujours une folie complète, générale. Il est des folies totales; il en est de partielles;

d'après les définitions des docteurs, il est une folie unique, qui ne porte que sur un seul objet; ils l'appellent *monomanie*, *fixité d'idée*, *mélancolie*, dans le sens médical. Cette folie unique ou *monomanie* laisse l'individu qui en est possédé dans la plénitude de sa raison sur tous les autres objets; il est fou sur un article, il ne l'est pas sur le reste.

» Faisant application de ces principes à l'individu, et en dominant les sentimens que ses raisonnemens inspirent, peut-on dire qu'il jouit de sa raison? Nous le lui avons dit à lui-même, qu'il étoit incompréhensible, qu'il étoit un insensé d'une terrible espèce, mais qu'il étoit un insensé. Nous l'avons vu, entendu, nous avons suivi avec soin ses précédens, nous avons examiné avec un soin scrupuleux tous les renseignemens qui nous ont été fournis; nous avons trouvé que c'étoit un homme sombre, incommunicatif, ayant cependant, à certains égards, quelque chose de recommandable; sobre, économe, travailleur,

bon ouvrier ; il laisse derrière lui une réputation, je ne dirai pas de bienveillance, mais d'un bon ouvrier : eh bien ! avec son air de simplicité, ses formes modérées, il est depuis six ans perpétuellement travaillé d'idées atroces, que rien ne peut arrêter ; il semble qu'un génie infernal plane sur sa tête et le soumette à sa puissance ; il va, il vient, il retourne, avec cette idée unique d'assassiner toute la famille royale, et tout ce qui a porté les armes contre la France. Il ne peut s'en distraire, par-tout elle le suit, par-tout il retrouve le poignard ; il est incessamment devant ses yeux.

» Je n'en dis pas assez, il a soumis (et ce seroit un homme raisonnable !), il a soumis aux règles de la logique, je dirois presque de la morale, son épouvantable forfait. Ai-je tort, ai-je raison, a-t-il dit ? Ai-je tort d'assassiner un prince qui ne m'a fait aucun mal, que je ne connois que par ses bienfaits ? Qu'il tienne cette atrocité de la nature, qu'elle lui soit venue d'une cause externe, ou de doctrines perverses

dont il ait été imbu (et je dirai qu'à cet égard l'instruction ne nous a pas paru complète, que les dénégations ne sont pas vraisemblables), le résultat est celui-ci : sur un point, il a une folie atroce, épouvantable. Voilà ce que nous avons jugé digne d'être par vous médité, apprécié. Lui-même vous présentera ses moyens de défense ; vous les jugerez.

» C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient d'apprécier la situation mentale d'un être travaillé d'un délire perpétuel aussi effroyable. Ah ! quel soulagement désirable pour vous, pour la France, pour l'Europe, pour l'humanité, si nous pouvions ne voir dans le malheureux, que l'instrument involontaire du coup affreux dont le ciel auroit voulu, pour dernier malheur, affliger notre Roi, nos princes et notre patrie !

» Déjà peut-être nous accuseroit-on d'avoir omis ou même peut-être de ne nous être pas bornés à faire valoir, pour l'accusé, la plus sublime, la plus puissante de toutes les considérations. Vous allez au-devant de

ces paroles, Messieurs, et vous croyez entendre ce dernier cri du prince martyr : *C'est un insensé... grâce, grâce pour l'homme !* Le monarque, le père adoptif de la victime, le père de tous ses sujets, n'arrive pas assez tôt, et le prince ne pense qu'à assurer la vie de son meurtrier. Une chrétienne, une sainte impatience s'empare de lui, et au milieu de ses affreuses douleurs, le sort de celui qui les cause l'occupe tout entier.

» C'est ici que nous pouvons, sans aggraver le sort de l'accusé, proclamer toute notre admiration pour sa victime. Douloureusement soulagé par les pleurs de son épouse désespérée, par la présence de sa jeune et innocente fille, il partage en quelque sorte sa sollicitude entre ces illustres objets de sa tendresse et le malheureux insensé qui l'a frappé. Alliance inouïe de pensées si diversement admirables ! contraste que peut seule engendrer ou expliquer une grande ame ! Des derniers momens que peut donner ce prince chéri aux plus tendres sentimens de la nature, il en dérobe une

partie pour l'assassin qui lui arrache la vie! *Grâce pour l'homme!* Quel choix d'expression dans ce mot d'un usage si vulgaire! *Grâce pour l'homme!* Et bien, Messieurs, *l'homme* est devant vous. Les dernières paroles de sa victime ne seront-elles pour lui qu'un héroïsme stérile? et si ce cri de grâce sorti de la bouche de l'illustre mourant est impuissant sur des juges, joignez-y ce jugement porté par la victime: *c'est un insensé.* Que ces deux mots réunis, plus forts que nos vains raisonnemens, se fortifient l'un par l'autre en faveur de l'homme que vous allez juger! qu'ils soient son unique défense; c'est là principalement que nous voulons placer son refuge. Oui, c'est un insensé, celui qui conçut, qui nourrit pendant six ans l'infernal projet de détruire la plus illustre, la plus clémente, la plus paternelle race des souverains, la plus digne de gouverner une nation dévoué, libre et généreuse. »

Ici le défenseur est comme interrompu par le désir que l'accusé témoigne de parler. Le président lui accorde la parole. Louvel

se lève, et d'une voix foible, entrecoupée, il lit un écrit sur un papier qu'il tient à la main, et qu'il semble avoir peine à déchiffrer. Il reproduit dans ce peu de mots ses diverses réponses orales et les motifs qui l'ont entraîné à son crime. Il reprend son siége (*).

Discours de M. Bellart, procureur-général.

« La justice dans la poursuite des forfaits qui désolent la société, doit remplir deux obligations : l'une rigoureuse, mais commandée par l'intérêt général, c'est le zèle à re-

---

(*) Bien des lecteurs, sans doute, se récrieront de ce qu'on n'a pas rapporté ici le discours de Louvel; mais ils regretteront moins de n'avoir pas été satisfaits à cet égard, quand ils auront pu se convaincre que la morale et toutes les convenances se réunissent pour commander le silence sur des divagations qui ne présentent aucune espèce d'intérêt, et qui ne sauroient même fournir d'aliment à la curiosité. D'ailleurs, aucun journal n'a rapporté ce discours, pas même le *Moniteur*.

chercher le crime, à le constater, à le punir; l'autre plus touchante, consiste à remplir envers l'accusé, qui n'est encore que tel, le devoir de protection qui est dû au malheur, à l'environner de formes, de secours qui préparent sa défense, qui le rassurent et lui donnent les moyens d'expliquer sa conduite, d'exposer sa justification, de présenter ses excuses s'il est excusable.

» Ces deux obligations, le public vous rendra témoignage que vous les avez religieusement remplies. Toutes les recherches ont été scrupuleusement faites; voilà la part de la justice: toute protection a étéaccordée à l'accusé; voilà la part de la compassion.

» Vous lui avez choisi pour défenseurs des hommes dont à moi seul peut-être il est défendu de faire l'éloge, parce que longtemps leur rival et toujours leur ami, moi seul je ne puis rendre justice à leurs talens, ni à leurs vertus. »

M. le procureur-général annonce qu'il va répondre à la défense qui vient d'être présentée: C'est, dit-il, par un acte d'hu-

manité qui est due à tout être malheureux, quelque criminel qu'il soit, qui se trouve aux prises avec la loi, si je ne fais pas une réflexion sur la défense personnelle de l'accusé; il auroit été trop heureux de l'abandonner, pour ne pas balancer par un crime nouveau la touchante impression que ses défenseurs venoient de produire sur vous. S'occupant d'abord de la question d'incompétence. M. le procureur genéral dit :

« La Charte est le commencement de tout. En droit, aucune loi n'existoit plus en France lorsque le souverain a pour la première fois élevé la voix ; voilà ce qui explique pourquoi dans l'art. 33, la Charte a dit : *Qui seront définis par la loi.*

» Qu'est-il arrivé ensuite ? le souverain après avoir examiné les lois qui existoient en France, et quelle que fût d'ailleurs son opinion sur tout ou partie de ces lois, a considéré qu'il étoit impossible qu'un grand Etat existât sans législation, et a adopté toutes les lois qui existoient avant la Charte ; à l'instant toutes ces lois sont nées, postérieure-

ment à la Charte, mais simultanément entr'elles. Ainsi il ne reste qu'à savoir si le crime dont l'accusé est prevenu est un attentat à la sûreté de l'Etat, déféré comme tel par la législation existante aujourd'hui: cette question est résolue par l'art. 87 du Code pénal. On ne peut séparer la rubrique des articles qui le gouvernent, et si on le pouvoit, ce seroit un malheur, car l'attentat même contre la personne du Roi qui est un crime de lèse-majesté, ne tire sa définition d'attentat à la sûreté de l'Etat que de la rubrique.

» Cet homme, a-t-on dit, étoit en démence: oui, tout crime est un acte de démence; si au moment de commettre un crime on avoit l'usage de sa raison, il n'y auroit pas un seul scélérat au monde, car le crime est toujours un mauvais calcul. Mais si, parce qu'il est vrai que quand on commet un crime on sort des règles de la raison commune, l'impunité fût assurée à tous les criminels, l'ordre social seroit bouleversé. Oui, lorsqu'un homme privé de la

raison commune, qui s'ignore et qui ignore ce qui l'entoure, s'est porté à une action matérielle qu'il n'a pu ni comprendre, ni qualifier, c'est une brute ; c'est une pierre qui a frappé ; la loi ne le punit pas parce qu'elle ne tire aucune vengeance des instrumens matériels. Où en seroit la société si l'on admettoit le système de la *monomanie ?* L'homme dominé par l'amour qui frappe l'objet même de cet amour, n'est-il pas dans le délire ? Il est possible qu'un homme ait un acte de démence isolé dans toute sa vie ; mais c'est un mystère entre le coupable et Dieu ; qu'il ait recours à la justice divine ; quant aux hommes, ils ne jugent que d'après les apparences.

» J'ai à peine le courage de vous parler du dernier moyen invoqué en faveur de l'accusé ! Il étoit impossible à ses défenseurs de le négliger. C'est à vous à rendre hommage à cette charité sublime que le prince a déployée dans ses derniers momens ; c'est à vous à reconnoître dans les mouvemens de ce noble cœur tout ce qu'il avoit de

charitable et d'héroïque ; c'est à vous à diriger votre compassion vers un but plus élevé que celui que le prince, dans les mouvemens de son bon cœur, appeloit dans ses derniers momens.

» Il est deux sortes de compassion ; la première qu'il est si doux d'éprouver pour le misérable qui vous outrage, qui vous arrache la vie, partage sacré de l'héroïsme et de la charité ; l'autre compassion est celle de la société : elle mérite aussi quelque pitié. Dans un temps surtout où il se manifeste des crimes si extraordinaires qui menacent d'ébranler le corps social dans tous ses fondemens, trop de compassion pour les individus est un crime pour l'ordre social. Vous savez que dans certaine circonstance, quelques têtes frappées par la loi auroient préservé des générations entières et sauvé d'immenses populations des ravages auxquels elles ont été livrées.

» Si cet homme a quelque motif d'excuse devant Dieu, qu'il s'adresse à la clémence divine ; vous qui ne lisez pas dans le cœur

des hommes, vous ne devez pas vous laisser aller aux sentimens de vos cœurs lorsqu'il y a danger pour la société, vous ne pouvez pas absoudre celui qui lui a causé un préjudice si considérable, en la privant de l'héritier du trône. »

M. le procureur-général persiste dans son réquisitoire.

M. Bonnet réplique à M. le procureur-général. Quant à la compétence, il trouve la doctrine de M. le procureur-général sur la Charte et les lois existantes un peu subtile et difficile à saisir par des esprits vulgaires.

Au fonds, il se justifie d'avoir voulu excuser tous les crimes; mais il trouve dans tous les précédens de Louvel, dans l'exécution du crime, dans sa conduite postérieure, dans sa défense même, tous les caractères de cette *monomanie*, de cette *fixité* d'idée perpétuelle, insurmontable.

M. le Président s'adresse d'abord à MM. les pairs pour leur demander s'ils ont encore quelques observations à faire; ensuite

à M. le procureur-général du Roi. Tous ayant répondu d'une manière négative, M. le Président annonce que les débats sont fermés, et fait retirer l'accusé.

Il est midi moins un quart. A deux heures et demie la séance est ouverte. L'accusé ni ses défenseurs ne sont présens.

M. le Président après avoir fait faire silence, prononce l'arrêt en ces termes :

« La chambre des pairs, constituée en cour des pairs, aux termes de l'ordonnance du Roi du 14 février dernier, et conformément à l'article 33 de la Charte constitutionnelle.

» Vu l'arrêt de la cour du 23 mai dernier, ensemble l'acte d'accusation passé contre Louis-Pierre Louvel, annexé audit arrêt,

» Ouïs les témoins et leurs dépositions;

» Ouï le procureur-général du Roi en ses dires et réquisitions, lesdites réquisitions tendantes à ce que Louis-Pierre Louvel, accusé, soit déclaré coupable du crime prévu par l'article 87 du Code pénal, et à

ce qu'il lui soit fait application de la peine portée par ledit article.

» Ouïs pareillement les défenseurs de l'accusé en leurs plaidoiries, et l'accusé en ses moyens de défense.

» Après en avoir délibéré,

» En ce qui touche le moyen d'incompétence proposé.

» Attendu que le Code pénal, maintenu en vigueur par l'art. 68 de la Charte, range dans la classe des crimes contre la sûreté de l'Etat, l'attentat contre la vie ou la personne d'un membre de la famille royale, et que, dès-lors, ce crime se trouve compris dans la disposition de l'article 33 de la Charte.

» En ce qui touche le fonds.

» Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats, que Louis-Pierre Louvel est convaincu d'avoir, le 13 février dernier, commis un attentat contre la personne et la vie de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, l'un des membres de la famille royale;

» Sans s'arrêter au moyen d'incompétence,

» Déclare Louis-Pierre Louvel coupable du crime prévu par l'article 87 du Code pénal ;

» En conséquence, fait une application dudit article, et de l'article 12 du même Code, lesquels sont ainsi conçus :

» Art. 87. L'attentat ou le complot contre la vie ou la personne des membres de la famille royale ;

» L'attentat ou le complot dont le but sera :

» Soit de détruire ou de changer le Gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône ;

» Soit d'exciter les citoyens ou habitans à s'armer contre l'autorité royale ;

» Seront punis de la peine de mort.

» Art. 12. Tout condamné à mort aura la tête tranchée.

» Condamne Louis-Pierre Louvel, né à Versailles le 7 octobre 1783, ouvrier sellier,

demeurant aux écuries du Roi, à la peine de mort;

» Le condamne pareillement aux frais du procès;

» Ordonne, conformément aux articles 2 de l'ordonnance du Roi du 14 février dernier, et 8 du 12 novembre 1815, que le présent arrêt prononcé en séance publique, hors la présence de l'accusé, et en présence de ses conseils, ou eux duement appelés, sera lu et notifié au condamné par le greffier de la cour qui en dressera procès-verbal.

» Ordonne que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur-général du Roi, imprimé, publié et affiché partout où besoin sera.

» Fait et prononcé, en séance publique, le 6 juin 1820, au palais de la cour des pairs, où siégeoit. » (Suivent les noms des pairs qui ont connu du procès.)

EXÉCUTION DE LOUVEL.

C'est dans l'après-midi du 7 juin que le le Greffier de la cour des pairs est venu donner à Louvel, dans sa prison à la Conciergerie, lecture de l'arrêt qui le condamnoit à la peine de mort. Cette nouvelle n'a pas paru faire sur lui une forte impression; on reconnoissoit néanmoins qu'il étoit tout occupé de ses dispositions dernières.

A onze heures du soir M. l'abbé Montès, aumônier de la Conciergerie, s'est présenté pour offrir au coupable les secours de la religion, il n'est sorti de la chambre du condamné que le matin vers les sept heures.

L'assassin a dormi ensuite pendant quelque temps assez tranquillement, puis il a pris son déjeûner habituel : du pain, du fromage et un verre de vin. Il montroit assez de sang-froid, et paroissoit attendre tranquillement sa dernière heure.

Le procureur-général du roi, M. Bellart, s'est transporté, le matin à onze heures, à

la Conciergerie, pour interroger Louvel et tenter encore de le décider à faire quelques aveux ou révélations ; mais il n'a rien pu obtenir. Toutes exhortations à profiter des secours de la Religion ont été également inutiles : il a refusé d'abord d'entendre un respectable ecclésiastique, M. Montès, dont il est parlé ci-dessus. Enfin il a consenti à se confesser. Pendant la nuit, assure-t-on, il a écrit plusieurs lettres à ses parens. Le moment fatal approchoit.

Dès les trois heures une foule immense étoit rassemblée sur les quais ; la place de Grève étoit encombrée de spectateurs, les fenêtres des maisons devant lesquelles devoit passer la fatale charrette avoient été louées fort cher, et l'on prétend que deux Anglais ont payé 400. fr. une croisée donnant sur la Grève.

L'exécution, qui devoit se faire à quatre heures, n'a eu lieu qu'à six. Toutes les précautions avoient été prises pour maintenir le bon ordre : deux légions de la garnison étoient en bataille sur la place de Grève ; la

haie, depuis cette place jusqu'à la Conciergerie, étoit formée par la gendarmerie, les cuirassiers de la garde et la troupe de ligne.

A cinq heures trois-quarts l'assassin est sorti de la Conciergerie; il étoit revêtu d'une redingote bleue, et avoit un chapeau rond sur la tête. M. l'abbé Montès étoit assis à côté de lui. Le patient ne paroissoit pas faire beaucoup d'attention aux discours du charitable ecclésiastique; il promenoit ses regards sur le public; sa figure étoit extrêmement pâle, et ses yeux, hagards.

La fatale charrette est enfin arrivée, place de Grève, au pied de l'échafaud, à six heures moins quatre minutes. Le confesseur alors a redoublé de zèle; Louvel s'est entretenu avec lui pendant quatre minutes: l'altération de ses traits, et son accablement étoient visibles. Deux aides de l'exécuteur ont été obligés de le soutenir pour lui aider à monter sur l'échafaud. Pendant qu'on l'attachoit à la planche il portoit ses regards de tous les côtés; à l'instant sa tête tombe sous le glaive de la loi. Ainsi périt ce monstre

exécrable. Il a perdu la vie à l'âge de trente-sept ans; son odieuse mémoire vivra toujours: toujours au nom de Louvel sera attachée une idée affreuse. Quand on voudra désormais caractériser, d'un seul mot, tous les crimes et désigner le meurtrier des peuples et des rois, on prononcera le nom de Louvel.

Nota. Des patrouilles nombreuses parcouroient les rues adjacentes. Le bon ordre n'a pas été troublé un instant. La foule s'est enfin retirée paisiblement. On n'éprouvoit d'autre sentiment que l'horreur qu'inspiroit un si grand crime.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LOUVEL.

Louvel (Pierre), fils de Jean-Pierre Louvel et de Louise Moutier, est né à Versailles, le 7 octobre 1783. Il avoit établi son domicile à Cousset, canton de la Palisse, département de l'Allier. Conscrit de l'an XII, il entra au bataillon principal du train

d'artillerie de l'ex-garde, le 12 vendémiaire an XIV. Il fut réformé le 19 mai 1806 (*). Il recommença dès-lors à exercer sa profession dans les ateliers civils. Dans ces derniers temps il trouva de l'emploi dans la sellerie du Roi. Les rapports que sa position lui donnoit avec la livrée des princes, lui offroient les moyens de connoître naturellement et chaque jour où ils devoient diriger leur promenade ; et c'est dès-lors, comme il en a fait lui-même l'aveu, que sa résolution monstrueuse commença à germer dans sa tête, et qu'il visa depuis aux moyens de consommer son crime.

Louvel, au dire de toutes les personnes qui ont eu des rapports avec lui, avoit une humeur sombre, son ame étoit peu expansive ; on le voyoit néanmoins prendre feu à la lecture d'un journal et de tous autres

(*) Sa taille étoit d'un mètre soixante-un centimètres ; ses cheveux et ses sourcils étoient d'un blond tirant sur le rouge ; sa bouche, son nez et son front étoient petits ; son menton, rond ; son visage, ovale, son regard, froid et farouche.

écrits propres à exciter les passions. Il faisoit sur-tout ses délices des ouvrages subversifs de tous les principes, de ces doctrines pernicieuses que la saine morale et la sage politique condamnent, tous enfans d'une imagination déréglée ; il en répétoit souvent les phrases, et paroissoit agité jusqu'à l'exaltation après les avoir lues. Il affectoit l'irréligion, et répondoit par des blasphèmes aux reproches qu'on lui faisoit.

Sa famille n'avoit pas les mêmes principes ; elle étoit loin par conséquent de partager ses sentimens. Quelle preuve plus convaincante de cette vérité, que le saisissement qu'éprouva sa sœur à la nouvelle de ce crime, et la mort de cette infortunée qui en a été la suite ?

Livré à toutes ses pensées depuis quatre mois, et n'ayant exposé à son imagination que le tableau horrible de son attentat, ce criminel n'a laissé apercevoir aucun repentir, aucune trace de remords ; son impassible férocité n'a pas même cédé à la vue de sa victime. Il fut mené au Louvre

et

et conduit auprès du lit de mort de Mgr. le duc de Berry ; à son approche les gardiens levèrent lentement le voile qui couvroit le prince, et exposèrent son horrible plaie aux yeux de l'assassin : il retourna la tête; mais bientôt, rendu à sa hideuse insensibilité, il continua à s'applaudir de son action atroce.

Tout ce qu'on a pu recueillir de la bouche de ce grand criminel, porte le caractère de cette inconcevable insensibilité et d'une férocité qui, j'ose le dire, n'offre point d'exemple. « Vous êtes bien heureux, disoit-il le » lendemain de son arrestation, d'être par» venus à vous saisir de ma personne ; cela » a tenu à bien peu de chose : car sans un » fiacre qui m'a barré le chemin, j'étois » sauvé. »

Le mardi matin 15 février, deux jours après avoir commis son crime, il disoit à l'un des gendarmes qui le gardoient : « Que » je suis heureux ! il y a long-temps que je » n'ai passé une aussi bonne nuit : j'ai » dormi pendant huit heures. »

Il disoit aussi, quelques jours après, à

l'un de ses gardiens : « C'est aujourd'hui » samedi ; mon Dieu ! comme le temps » passe vîte !... il me semble que c'étoit » hier. »

Quelqu'un lui dit un jour que le prince, avant de mourir, avoit demandé sa grâce au Roi : *Me l'a-t-il accordée* ? répondit-il avec vivacité..... Mais cet acte sublime de la bonté de sa victime ne lui inspira encore aucun repentir.

Louvel dormoit un jour tranquillement. Tout le monde sait qu'il étoit surveillé par des officiers de paix qui se relevoient nuit et jour, de trois heures en trois heures. Tout-à-coup ce grand criminel prononça quelques mots entrecoupés. Les gardiens s'avancèrent et entendirent très-distinctement ces mots : *Tu m'abandonnes*.... Les témoins de cette scène s'approchèrent davantage du lit de Louvel, et firent assez de bruit pour le réveiller en sursaut. *Que disiez-vous tout-à l'heure ?* lui demanda un exempt de police ; *qui est-ce qui vous abandonne ? parlez. — Je ne sais pas ce que j'ai pu dire en dormant*, répondit Louvel ; *mais, messieurs, tranquillisez-vous, ce n'est pas le courage qui m'abandonne.*

Lorsque MM. Archambault et Bonnet allèrent le visiter dans sa prison, ils lui annoncèrent qu'ils étoient nommés d'office

pour le défendre ; mais que cependant il étoit parfaitement libre de choisir d'autres avocats. « Messieurs, répondit Louvel, il » y a peu de choses à dire ; on m'a signifié » l'acte d'accusation ; je l'ai trouvé bien : » je crois que vous en serez contens. » Puis il ajouta avec autant de tranquillité que s'il eût prévu le sort d'un autre : « Lundi on » me mettra en jugement ; mardi je serai » condamné.... Eh bien ! tout pourra être » terminé mercredi. »

Quelques jours avant la visite des défenseurs, Louvel disoit à l'officier de paix chargé de sa garde : « On me nommera » sans doute un défenseur ; mais vous, di- » tes-moi, me défendriez-vous ? » — « Non, » votre crime est trop odieux. » — « Bah ! » ce sont ces causes-là qui font briller le » talent des avocats. »

On assure que la veille de son exécution, sur l'invitation pressante du digne ecclésiastique, chargé de le réconcilier avec Dieu, vaincu par cette éloquence chrétienne qui confond l'impie, Louvel lui répondit : « Oui, je consens à me confesser, mais je veux le faire en deux temps ; car je veux passer au moins une bonne nuit (1). »

---

(1) Il avoit demandé qu'on lui accordât la faveur de coucher dans des draps fins : ce qui ne lui fut point refusé.

Supplément aux détails sur la vie de S. A. R. Mgr. le Duc de Berry (*).

Le mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Berry avec S. A. R. Caroline, princesse de Naples, sembloit devoir assurer une suite non interrompue de bonheur à ce prince, il s'en promettoit lui-même une félicité sans bornes, témoins les lettres que je vais trans-

(*) Bien des personnes se demanderont pourquoi tout ce qui est relatif à feu Mgr. le duc de Berry n'a pas été cité en son lieu, c'est-à-dire, au commencement de l'ouvrage; elles seront choquées de cette espèce d'incohérence, et se croiront en droit d'en accuser l'éditeur et de critiquer le livre : mais elles seront désabusées, je pense, quand elles auront pu apprécier les raisons que je vais leur donner. Je m'explique.

Ayant pris l'engagement, envers les souscripteurs, de leur livrer cet ouvrage immédiatement après le jugement, j'ai dû faire imprimer d'avance tout ce qui en dépend, excepté les circonstances de la procédure, qui, d'après la disposition des matières,

crire, écrites à cette jeune et infortunée princesse peu de jours avant son mariage.

« PARIS, 8 février 1816.

» Madame, ma Sœur et Cousine.

« Il y avoit bien long-temps que je désirois obtenir l'aveu du Roi votre grand-père, et du prince votre père, pour former une demande à laquelle s'attache le bonheur de ma vie; mais avant que j'aie obtenu leur agrément, c'est Votre A. R. que je vais solliciter de daigner me confier le bonheur de sa vie en s'unissant avec moi. J'ose me flatter que l'âge, l'expérience et une longue

---

devoient trouver place au milieu du volume. J'avois calculé qu'elles pourroient occuper un espace de 120 pages environ, et que je n'aurois besoin que de retrancher celles de ces circonstances qui offriroient le moins d'intérêt. Mais mon calcul a été faux; la procédure a été plus laconique qu'on ne s'y attendoit. C'est pourquoi, et ne pouvant mieux faire, il a fallu, pour remplir ce vide, trouver des matériaux, lesquels, pour n'être pas à leur place, ne paroîtront pas moins intéressans au lecteur. Il sera, j'espère, satisfait de ces raisons.

adversité m'ont assez formé pour me rendre digne d'être son époux, son guide et son ami. En quittant des parens si dignes de son amour, elle trouvera ici une famille qui lui rappellera le temps des Patriarches. Que vous dirai-je du Roi, de mon père, de mon frère, et surtout de cet ange, *Madame*, duchesse d'Angoulême, que vous n'ayez entendu dire, sinon que leurs vertus, leurs bontés sont fort au-dessus des éloges que l'on peut en faire? L'union la plus intime règne parmi nous, et n'est jamais troublée. Mes parens désirent tous avec impatience que Votre Altesse Royale comble mes vœux, et qu'elle consente à augmenter le nombre des enfans de notre famille. Veuillez, madame, vous rendre à mes prières et presser le moment où je pourrai mettre à vos pieds l'hommage des sentimens respectueux et tendres, avec lesquels je suis,

» Madame, ma Sœur et Cousine, de Votre
» Altesse Royale, le très-affectionné
» Frère et Cousin,

» CHARLES-FERDINAND. »

Le jour de la célébration du mariage par procuration, il écrivit encore à la Princesse la lettre suivante.

« Paris, 25 avril 1816.

» Votre aimable lettre m'a fait un plaisir que je ne puis vous exprimer, madame et chère femme, car d'aujourd'hui nous nous sommes donné notre foi; de ce jour nous sommes unis par liens sacrés du mariage, liens que je chercherai toujours à vous rendre doux. Vous me remerciez de vous avoir choisie pour la compagne de ma vie: que de remercîmens ne dois-je pas à Votre A. R. pour avoir si promptement accédé aux vœux de vos excellens parens? Je sens combien il doit vous en coûter de les quitter; de venir presque seule dans un pays étranger, mais qui ne le sera bientôt plus pour vous, pour vous unir à un homme que vous ne connoissez pas. J'ai composé votre maison de dames dont la vertu et la douceur me

sont connues. Le Roi a approuvé ce choix. Votre dame d'honneur, M.me la duchesse de Reggio, est désespérée de ne pouvoir aller au-devant de vous. M.me de la Ferronnaye, votre dame d'atours, sœur de M.me la comtesse de Blacas, sera la première qui aura le bonheur de vous faire sa cour; c'est un modèle de vertu, et de l'amabilité la plus douce: je vous la recommande particulièrement; elle vous présentera les dames pour vous accompagner. Le duc de Lévis, votre chevalier d'honneur, est un homme aussi distingué par ses qualités que par ses talens. Le comte de Mesnard, votre premier écuyer, est un loyal chevalier, qui n'est rentré en France qu'avec moi. Ainsi j'espère que lorsque vous les connoîtrez, vous lez trouverez dignes de l'honneur qu'ils ont de vous être attachés.

» Avec quelle impatience j'attends la nouvelle de votre arrivée en France? Que je serai heureux, ma bien chère femme, lorsque je pourrai vous appeler de ce doux nom? Tout ce que j'entends dire de vos

qualités, de votre bonté, de votre esprit, de vos graces, me charme et me fait brûler du désir de vous voir et de vous embrasser comme je vous aime.

» CHARLES-FERDINAND. »

Le jour même où Mgr. le duç de Berry écrivit la lettre ci-dessus, la jeune princesse lui envoyoit celle-ci du pied des autels.

« NAPLES, 24 avril 1816.

» C'est à l'autel que je viens, Monseigneur, de prendre l'engagement solennel d'être votre fidèle et tendre épouse. Ce titre si cher m'inspire des devoirs que très-volontiers je commence à remplir dès ce moment, en venant vous donner l'assurance des sentimens que mon cœur vous a déjà voués pour la vie; elle ne sera remplie et occupée que de chercher les moyens de vous plaire, à me concilier votre amitié, mériter votre confiance. Oui, vous avez toute la mienne,

toutes mes affections : vous serez mon guide, mon ami ; vous m'apprendrez à plaire à votre auguste famille ; vous adoucirez, je n'en doute pas, le chagrin si vif que je vais éprouver de me séparer de la mienne. C'est sur vous enfin, que je me repose entièrement du soin de ma conduite, pour la diriger vers tout ce qui pourra procurer votre bonheur. J'en ferai une étude habituelle. Puissé-je y réussir, et vous prouver combien je mets de prix à être votre compagne! C'est dans ces sentimens que je suis pour la vie,

» Votre affectionnée épouse,

» Caroline. »

Lettres du prince à M.me la duchesse de Berry ; et réponses de cette princesse, dans laquelle elle décrit les fêtes qu'on lui donne à Marseille.

Paris, 10 mai 1816.

Je profite, Madame, du départ de M.me la duchesse de Reggio, pour vous dire combien votre lettre m'a touché, cette lettre que vous avez écrite en sortant de la cérémonie par laquelle vous avez confié votre destinée entre mes mains. Je suis chargé de votre bonheur, et ce sera la douce et constante occupation de ma vie. J'ai vu avec peine le retard de votre départ de Naples. La quarantaine que vous serez obligée de faire, quoiqu'elle soit abrégée autant que possible, me fait présumer que ce ne sera que dans les premiers jours du mois prochain que j'aurai le bonheur de vous voir. Que je regrette de n'avoir pu aller à Naples moi-même vous chercher ! Mais il faut nous

soumettre aux volontés de nos parens ; et, premiers sujets, nous devons l'exemple de l'obéissance. Toute la France vous attend avec la plus vive impatience, et moi plus que personne. Je vous recommande M.me la duchesse de Reggio, qui, malgré sa foiblesse, a voulu partir ; elle se trouve heureuse de pouvoir se rendre à son devoir auprès de vous.

Adieu, Madame ; je suis impatient de recevoir une lettre de Votre Altesse Royale, datée de France. Le vent qui souffle avec violence, me fait trembler.

CHARLES-FERDINAND.

Du lazaret de MARSEILLE, 26 mai 1816.

Vos aimables lettres, Monseigneur, m'ont déjà habituée à votre intérêt. Je dois à Votre Altesse Royale de l'informer avec la confiance qu'elle inspire, de tout ce que je fais ici, et d'abord de ma santé, qui est très-bonne. MM. le préfet et le maire, et

des députés de la santé viennent me voir à la distance *très-respectueuse* qu'imposent les lois de la quarantaine ; puis je me retire chez moi jusqu'au dîner, après lequel je profite de l'excellente société de M.me de la Ferronnaye. C'est à son attachement pour Monseigneur que je dois sans doute la preuve si touchante de son dévouement de venir s'enfermer avec moi. J'y suis bien sensible, comme à la demande qu'en fit aussi M.me la duchesse de Reggio. Jeudi passé, j'ai fait une jolie promenade sur mer, dans un très-beau cannot, que M.r le commandant de la marine a fait venir de Toulon. On n'a pu entrer dans le port ; et comme il a paru que les bons habitans de Marseille ont été contens que l'on ait trouvé ce moyen de me faire voir à eux, j'ai demandé de renouveler la promenade aujourd'hui, si le temps le permet. L'on m'a fait entendre aussi plusieurs fois de la musique. Enfin, Monseigneur, l'on n'omet rien de ce qui peut m'être agréable. Je suis bien reconnoissante, je vous assure, et je

voudrois le montrer comme je le sens; mais je ne peux vaincre tout d'un coup ma timidité; mon âge et le peu d'occasions que j'ai eues de paroître, doivent me faire excuser par ceux qui savent ces raisons; les autres ne me jugent peut-être pas avec tant d'indulgence : je n'en suis affligée que par rapport à Votre Altesse Royale, à qui je voudrois faire éprouver tous les genres de satisfactions. On doit me faire voir Toulon; je jouirai d'autant plus de ce plaisir que cette course n'est pas un retard, puisqu'elle ne fait qu'employer les jours de grace que MM. de la santé m'ont accordés : c'est un arrangement de l'excellent duc de Havré. Je n'écris pas aujourd'hui au Roi notre oncle, ni à votre père, pour ne les pas fatiguer; mais soyez assez bon pour être auprès d'eux l'interprête de mes sentimens de respect et d'attachement, ainsi que de ceux d'amitié à Mgr. le duc et à M.me la duchesse d'Angoulême. Il me tarde bien de faire partie de cette famille qui m'est déjà si chère! Vous m'apprendrez à lui plaire,

Monseigneur ; vous me direz bien franchement tout ce que je dois faire pour cela, et sur-tout pour mériter votre tendresse.

CAROLINE.

PARIS, 26 mai 1816.

Je ne puis vous exprimer, Madame, combien je suis heureux d'apprendre votre arrivée à Marseille. J'aurois bien voulu abréger l'ennuyeuse quarantaine de Votre Altesse Royale, et je crains que vous ne trouviez le temps bien long. Vous avez déja gagné les cœurs de tous ceux qui n'ont fait que vous entrevoir. Vous êtes déjà si aimée en France ! on désire tant vous voir ! Quand je sors à présent, on ne crie plus : *Vive le duc de Berry* ! mais ce qui me fait le plus de plaisir : *Vive la duchesse de Berry ! vive la princesse Caroline !*

Je voudrois, Madame, prévenir tous les désirs de Votre Altesse Royale, savoir ce qui pourroit lui plaire. Vous aurez ici une

habitation charmante, que toute la famille s'occupe à arranger. Vous aimez à monter à cheval, je vous cherche des chevaux bien sages : je sais que vous ne craignez rien, mais moi, j'ai peur pour vous. A propos de courage, vous avez été en grand danger sur mer auprès de cette vilaine île d'Elbe, d'où sont partis tous nos maux l'année dernière : cela m'a fait trembler. Mais j'ai aimé à apprendre que vous n'aviez pas éprouvé la moindre frayeur : le sang d'Henri IV et de Louis XIV ne s'est pas démenti.

Adieu, madame et bien chère amie, ma bonne et aimable femme; en attendant le 15 juin, qui est encore si loin, je veux vous répéter que je vous aime et que je ferai tout ce qui sera en moi pour vous rendre heureuse.

CHARLES-FERDINAND.

MARSEILLE, 2 juin 1816.

Quel plaisir pour moi, Monseigneur, de recevoir, à cinq jours de date, vos lettres très-aimables, mais aussi écrites très-rapidement ! Permettez-moi d'en faire un petit reproche à Votre Altesse Royale. Vous m'excuserez, puisque vous m'assurez que vous désirez me donner toutes sortes de bonheur, et que vous retardez celui que j'ai à vous lire, par l'étude qu'il faut que je fasse de votre écriture. N'allez pas, d'après cela, me juger difficile et grondeuse.

Je suis arrivée hier au soir à Toulon, où tous mes instans ont été employés à recevoir des hommages, des fêtes sur terre et sur mer. La ville entière étoit parée, décorée d'emblêmes, d'inscriptions allégoriques ; il est impossible de décrire l'enthousiasme de ces bons habitans de Provence ; ils me gâtent, ils touchent sensiblement mon cœur par les expressions répétées de leur amour pour le Roi et pour toute la famille. Ils ont en même temps la délicatesse de

joindre des acclamations pour mes parens de Naples. Cela n'est-il pas charmant? C'est dans treize jours, Monseigneur, que je vous verrai, que je jugerai par moi-même de tout le bien que j'entends dire de votre cœur, de votre esprit, et que je vous répèterai que je suis et que je serai pour la vie,

Votre fidèle et affectionnée

CAROLINE.

PARIS, 31 mai 1816.

Le prince de Castelacala m'a remis, hier, Madame et bien chère amie, des lettres pour vous de vos chers parens; je ne perds pas un instant pour vous les envoyer. J'ai encore reçu aujourd'hui des nouvelles de Marseille du 23; je sais que vous enchantez tout ce qui vous entoure et tout ce qui peut vous apercevoir. Je m'occupe de vous chercher des chevaux, et j'espère en trouver qui vous conviennent. Nous avons été voir

la corbeille que le Roi vous donne, j'espère que vous en serez contente : il y a sur-tout une robe de bal que je serai charmé de vous voir porter. Mon père rassemble votre bibliothèque ; mon frère et sa femme ornent votre chambre : chacun de nous se fait un si doux plaisir de vous être agréable ! Et qui le désire plus que celui qui vous est déjà uni par les liens les plus sacrés ? Je suis toujours effrayé de mes 38 ans. Je sais qu'à 17 ans je trouvois ceux qui approchoient de la quarantaine bien vieux. Je ne me flatte pas de vous inspirer de l'amour, mais bien ce sentiment si tendre et plus fort, celui de l'amitié, et cette douce confiance qui doit venir de l'amitié même. Je vois que je ne finis pas, et que vous avez toutes vos lettres à lire. Adieu. Encore quinze jours ! Je baise les mains de ma femme comme je l'aime.

CHARLES-FERDINAND.

MONTÉLIMART, 5 juin 1816.

La lettre de Monseigneur, du 13 mai, m'est parvenue avant qu'il m'ait été possible de finir ma réponse à celle du 26. Je vous remercie sensiblement de la seconde comme de la première. Vous m'avez fait un vrai plaisir de m'envoyer celles de mes parens.

On continue de me faire voir la France parée. Dans tous les lieux où je passe les acclamations sont continuelles, ainsi que les complimens des autorités. J'y suis bien sensible; mais je dirai tout bas à Monseigneur, à celui pour qui je n'ai rien de caché, et pour lui seul, que je sens le poids de ces honneurs, et n'en serai jamais enivrée. Il me tarde de jouir d'une vie paisible en famille. Que Votre Altesse Royale reçoive, en attendant, l'assurance de ma tendresse, elle durera autant que ma vie.

CAROLINE.

LYON, 9 juin 1816.

Votre lettre du 4 et du 5 juin, Monseigneur, m'a été remis le soir de mon arrivée à Lyon ; je ne veux plus répéter que je vous en remercie.

Vous êtes content de moi, dites-vous, Monseigneur, c'est sans doute pour me rassurer, car je sens qu'il me manque beaucoup pour être ce que je voudrois, pour vous plaire et pour répondre à l'idée trop flatteuse qu'on vous a donnée de Caroline. Croyez à son bon cœur, à son désir de répondre à votre confiance, en vous accordant la sienne toute entière. Voilà tout ce dont je puis vous répondre : vos soins, vos bontés feront le reste.

Je suis bien sensible à tout ce qu'on fait pour embellir mon habitation et pour ma personne. Comment témoigner à tous ma reconnoissance ! Vous m'aiderez, Monseigneur ; ce n'est que vis-à-vis de vous que j'essaie déjà de n'avoir plus besoin d'interprête ; car je vous dis bien franchement que vous êtes bien cher à votre

CAROLINE.

PARIS, 9 juin 1816

C'est, Madame et chère amie, par un des plus dévoués serviteurs de notre maison que je vous écris, le bon prince de Castelacala ; il me connoît bien, l'ayant vu si long-temps en Angleterre. Avec quel plaisir je prendrois sa place ! c'est donc dans six jours que je vous verrai. J'ai toujours peur que vous ne me trouviez pas beau, car ces peintres de Paris ne sont pas comme ceux de Palerme ; ils flattent. Avec quel plaisir je presserai votre main ! Prenez aussi la mienne, si je ne vous déplais pas trop. La contrainte où nous serons pendant deux jours, me gênera bien, ma Caroline. Je vais m'occuper de votre bonheur, de vos plaisirs. Je sais que vous aimez le spectacle ; j'ai des loges à tous les théâtres. J'ai une jolie campagne dont on vous aura parlé ; nous y irons bien souvent ensemble. Je chasse souvent, vous y viendrez en calèche. Vous aimez la musique, je l'aime aussi beaucoup. Enfin, Madame, je chercherai

à vous rendre heureuse, et j'espère y parvenir. Vous avez, si je dois croire tous ceux qui vous ont vue, bonté, douceur, esprit et gaîté. Que peut-on de mieux? cependant si l'on nous trouvoit des défauts : tendre indulgence sera notre devise.

CHARLES-FERDINAND.

FONTAINEBLEAU, 12 juin 1820.

Votre lettre de Lyon, que je reçois de la main du Roi, me fait un plaisir que je ne puis exprimer. Je suis charmé que vous me grondiez sur mon écriture; mais en vous écrivant, mon cœur m'emporte, et vous n'avez point d'idée de l'effort que je suis obligé de faire pour être lisible. Encore trois jours, et je brûle de vous voir. J'éprouve aujourd'hui un grand bonheur; je possède votre portrait. Au moins celui-là ne vous défigure pas du tout, et fût-il un peu flatté, l'on peut être encore fort agréable sans être aussi jolie que ce portrait.

Ce 13 Juin.

Le prince de Castelacala me remet votre

lettre de Moulins, qui est plus aimable encore que les autres. Enfin c'est demain que je verrai ma femme, celle dont le bonheur doit être mon ouvrage.

Ces lettres sont le vrai miroir de l'ame, et toute l'expression de la vertu. Quel amour pur et délicat !... Quels sentimens nobles et généreux !... Couple infortuné !... vous deviez faire le bonheur l'un de l'autre. Le ciel avoit écouté vos sermens, et applaudi à votre tendresse. Pourquoi une main sacrilége est-elle venue rompre des nœuds si bien assortis?.... Pleurez, pleurez, Français! vos larmes seront un hommage agréable à cette ombre sanglante qui erre autour de vous; elles seront un baume salutaire sur la plaie de cette autre victime, atteinte du même coup; de cette infortunée princesse, chère aux Français à tant de titres, de cette mère désolée, qui porte dans son sein l'espoir de la patrie éplorée.

CHAPITRE V.

Relation de l'assassinat de Henri III, roi de France.

Henri de Valois, le dernier de sa branche, donna d'abord l'espérance qu'il seroit plus accompli que tous les rois de France qui l'avoient précédé. Il se signala à la bataille de Saint-Denis, à l'âge de dix-sept ans. Il surprit les calvinistes à Jarnac, et se défit de leur chef, Louis, prince de Condé; et cependant on ne peut lui imputer ce meurtre, quoique commis sous ses yeux par le capitaine de ses gardes. Il força les calvinistes à donner la bataille de Montcontour, dans laquelle il les défit complètement; et si ses officiers subalternes avoient agi de bonne foi, la guerre civile eût été terminée. Il réduisit la Rochelle à telle extrémité, que pour la sauver, les protestans furent obligés de lui procurer la couronne de Pologne : ce fut comme un exil nécessaire à sa sûreté. Il se brouilla

avec le duc de Guise ; ce qui fut la principale cause des malheurs de son règne. Il contribua beaucoup à l'affaire de la St.-Barthélemi, ce dont il eut plus d'une fois occasion de se repentir, etc.

La couronne de Pologne ne devoit lui être donnée par les Polonais, qu'à condition qu'il épouseroit une princesse de ce pays, âgée de quarante-sept ans et fort laide. Le trône de Pologne ne lui offrit pas un attrait assez puissant : c'est pourquoi il pensa à revenir en France. Il quitta ce pays à l'insu des Polonais, qui n'avoient rien pressenti de son dessein. Il laissa sur sa table, en partant, un billet écrit de sa main, pour excuser la précipitation de son départ : il alléguoit un motif de nécessité absolue.

La surprise des Polonais fut si grande, qu'elle les mit, durant plusieurs heures, dans l'irrésolution de ce qu'ils avoient à faire, ou de mettre des gens à sa poursuite, ou de le laisser se rendre tranquillement à sa destination. Le second dessein prévalut. Le prince traversa rapidement

l'Allemagne, l'Italie, et rentra en France. Il ne tarda pas long-temps à commettre des fautes graves en politique, qui lui causèrent mille disgraces.

Les états en vinrent au point de chercher à affoiblir l'autorité du Roi; et ce prince, pour se maintenir, passa jusqu'au sacrilége. Il feignit de se réconcilier avec le duc et avec le cardinal de Guise, tandis qu'il travailloit secrètement à se défaire de l'un et de l'autre.

Toulouse se déclare pour la Ligue. Duranty, premier président, et Dassier, avocat-général, attachés au parti du Roi, sont massacrés. La Ligue déclare Henri III, déchu du droit de régner. Le duc de Mayenne est reconnu Lieutenant-général des Ligueurs; il fait une faute de la plus haute importance, en distribuant à des particuliers l'argent qui lui avoit été donné pour la troupe. Il auroit marché droit à Blois, et fini la guerre, en se saisissant de la cour.

Henri III, pour ne pas être accablé

par la Ligue, met dans ses intérêts le Roi de Navarre. Ces deux monarques forment la résolution d'assiéger Paris. Le duc de Mayenne manque d'enlever, par ses coureurs, Henri III, qui n'eût pas laissé d'être pris dans Tours, si le Roi de Navarre ne fût arrivé à son secours. Le Roi, après la jonction de ses troupes, forme le siége de Paris. La Ligue, qui se voit perdue, excite un Jacobin à le tuer. Ce sont les circonstances de cet assassinat, que je vais mettre sous les yeux du lecteur.

Le camp de S. M. s'étendoit depuis Meudon jusqu'au port de Neuilly; les troupes du Roi de Navarre, occupoient le terrain depuis Vanvré jusqu'au pont de Charanton. Le duc de Mayenne, depuis son retour dans Paris, en avoit fermé les faubourgs de larges et profonds retranchemens. Les chefs de la Ligue s'étoient distribué les postes pour la défense de la ville. Les Parisiens laissoient assez voir qu'ils seroient bientôt las du siége;

tout enfin sembloit annoncer que le duc de Mayenne seroit forcé de capituler ; mais la prévoyance des assiégeans comme des assiégés, fut tout-à-coup confondue par un de ces événemens faits pour faire avorter les plus grands desseins.

Il y avoit dans les Jacobins un religieux, nommé Jacques Clément, né dans le village de Sorbonne, près de Sens, âgé de 24 ou 25 ans ; il avoit été ordonné prêtre depuis quatre mois seulement. Cet homme avoit formé le dessein de tuer le Roi. On ne sait s'il fut porté à cette action par un aveugle fanatisme, ou si ce dessein lui fut inspiré par les chefs de la Ligue ; quoi qu'il en soit, il se prépara à commettre ce parricide par des austérités, des jeûnes et des prières. Le matin du dernier jour de Juillet 1589, qu'il sortit de Paris dans l'intention d'exécuter son dessein, il célébra la messe.

Il avoit obtenu du comte de Brienne, prisonnier dans Paris, un passe-port ; on lui avoit aussi procuré un couteau fort tranchant, qu'il portoit dans sa manche ;

et une lettre contrefaite, du premier président de Harlay, au Roi, afin qu'elle lui servît pour aborder S. M., sous prétexte qu'il avoit ordre de ne la remettre qu'en main propre.

La Guerle, procureur-général, le rencontra en route, le fit monter à cheval derrière son frère, et le conduisit à la cour. Chemin faisant, il lui vint à la pensée que ce pouvoit être un espion; c'est pourquoi il le pria de lui montrer son passe-port et sa lettre de créance. Clément se rendit à cette invitation, et joua si habilement son rôle, que la Guerle fut parfaitement abusé. Il lui persuada qu'il étoit uniquement chargé d'assurer le Roi, de la part du premier président et de plusieurs autres gens de bien, qu'il avoit encore dans Paris un grand nombre de serviteurs résolus à faire le sacrifice de leur vie et de leur fortune pour S. M., et qu'ils lui ouvriroient une porte de la ville à l'heure qu'elle leur indiqueroit; que le premier président lui en avoit

découvert les moyens; mais qu'il l'avoit fait jurer de ne le dire qu'au Roi lui-même.

La Guerle s'empressa d'instruire S. M. de toutes ces circonstances. Le Roi en témoigna beaucoup de satisfaction, et donna ordre qu'on lui amenât Clément le lendemain matin, premier jour d'Août : ainsi le Roi contribua lui-même à son propre malheur.

La Guerle prit soin de dresser un procès-verbal des principales circonstances que l'on expose ici. Il rapporte que Clément étoit si convaincu qu'il alloit devenir le plus grand martyr qu'il y eût dans le paradis, qu'il soupa gaîment avec ses domestiques; mais de peur que le couteau qu'il portoit ne le rendît suspect, si on l'en trouvoit muni lorsqu'il entreroit chez le Roi, et pour faire prendre le change sur le véritable emploi qu'il se proposoit d'en faire, il eut la précaution de s'en servir à table. Un de ceux qui mangeoient avec lui, à la vue de ce cou-

teau, éprouva d'abord un mouvement de surprise; puis il en conçut une espèce de pressentiment, lequel donnant lieu à de justes soupçons, il lui dit, dans l'espoir de pénétrer dans son arrière-pensée, que cinq ou six religieux de son ordre avoient résolu de tuer le Roi. Lui, sans se déconcerter, sans même laisser paroître le moindre signe d'une agitation, observa qu'il y avoit de bons et de mauvais religieux dans tous les ordres. La Guerle, toujours dominé par un sentiment de défiance, ordonna, pour dernière épreuve, qu'on allât l'épier au milieu de la nuit. On le trouva dormant d'un profond sommeil. Cette disposition acheva de surprendre la prévoyance de ce magistrat. En effet, comment imaginer que Clément ayant l'intention d'attenter à la vie du Roi, eût pu s'abandonner au sommeil, quand même il l'eût voulu ?

Ainsi, le lendemain, il le conduisit auprès du Roi à l'heure qui lui avoit été indiquée. S. M. étoit logée dans la maison de Gondy. Clément fut introduit dans sa chambre.

Le Roi se levoit, dans le moment, de-dessus la chaise percée, et tenoit encore son haut-de-chausse d'une main. Clément se mit à genoux devant S. M., et lui répéta avec beaucoup de soumission ce qu'il avoit dit à la Guerle; mais il aperçut Bellegarde auprès du Roi, et jugea que cet individu pourroit l'empêcher de faire son coup : ainsi, pour éviter cet obstacle, et dans cette seule vue, il ajouta qu'on l'avoit chargé d'informer S. M. d'une plus importante affaire, et qu'il ne pouvoit, d'après le serment qu'on lui avoit fait prêter, la révéler qu'à elle seule. La Guerle prit alors la parole, ce qu'il assure lui-même, et dit à Clément de parler haut, puisqu'il n'y avoit là que de très-fidèles serviteurs du Roi; mais Clément s'en étant excusé sur le prétendu serment qu'il avoit prêté, la Guerle lui-même pria S. M. de ne pas laisser approcher cet homme de sa personne. Le Roi écouta ces observations; mais ne pouvant s'imaginer que Clément cachât sous un habit de religieux, et sous

une mine extraordinairement mortifiée ; l'intention de commettre le pire des parricides, ce prince le fit passer de la place où il étoit à celle qu'occupoit Bellegarde, et au moment où Sa Majesté tendoit l'oreille pour l'écouter, Clément tira de sa manche le couteau, et lui en donna dans le ventre un coup, dont la ceinture du haut-de-chausse auroit garanti le principal effort, si elle eût été attachée.

Le meurtrier laissa le couteau enfoncé dans la plaie, qui fut si grande que le sang et les intestins en sortirent dans le même instant. Le Roi n'eut pas plutôt senti le coup, qu'il s'écria qu'il étoit blessé. Il arracha le couteau de sa plaie, et il en donna deux coups à Clément, l'un dans le front, et l'autre sur la joue gauche.

La Guerle, à cet aspect, tire son épée (telle que la portoient alors les magistrats qui alloient à la cour); il en frappa, du pommeau, Clément dans l'estomac, et le poussa dans la ruelle du lit. Deux ou trois des quarante-cinq, étant sur-

venus, l'ôtèrent à la Guerle; et sans considérer qu'il étoit d'une extrême importance de ne punir le coupable que dans les formes, et après lui avoir fait déclarer ses complices, ils le percèrent de tant de coups qu'il mourut sans parler.

Les ennemis de la Guerle l'accusèrent d'avoir été le premier à blesser Clément; mais il s'en défendit, et prouva que bien loin d'avoir frappé Clément, il avoit crié aux quarante-cinq de ne pas le tuer.

La Guerle, dans le transport de douleur d'avoir contribué à l'exécution du plus détestable des crimes, en introduisant l'assassin chez le Roi, se jeta aux pieds de Sa Majesté, et la conjura de le faire mourir; mais, le Roi feignant de ne pas l'entendre, la Guerle s'adressa aux courtisans qui entroient dans sa chambre, et leur demanda comme une grace de le tuer à l'instant. Un d'entr'eux, nommé Savary, fut sur le point de le faire; mais il fut retenu par l'extrême regret dont il vit des marques sensibles sur le visage de cet imprudent.

Le corps de Clément fut jeté par les fenêtres, après avoir été dépouillé et mis tout à nu; et il demeura exposé pendant une heure à la vue du public.

Les médecins et les chirurgiens du Roi jugèrent d'abord assez favorablement de sa plaie, parce qu'ils ne trouvoient pas que les intestins eussent été offensés; et sur leur rapport, on écrivit au-dedans et au-dehors du Royaume, que Sa Majesté monteroit à cheval dans huit jours. Le mal néanmoins étoit grand et sans remède. Sa Majesté sentit bientôt une grande rétractation du pouls, accompagnée de sueurs froides à toutes les extrémités du corps. Il y eut d'autres symptômes qui ne donnèrent que trop lieu de juger que la blessure étoit mortelle.

On dressa, par ordre du Roi, dans sa chambre, un autel. Sa Majesté entendit la messe avec une singulière ferveur; ensuite elle se confessa à un de ses chapelains, qui lui rappela qu'elle étoit frappée d'un monitoire du Pape; et

l'exhorta à satisfaire autant, qu'elle le pouvoit, à ce que Sa Sainteté exigeoit d'elle. Le Roi répondit qu'il étoit fils aîné de l'Église, qu'il prétendoit mourir dans les dispositions convenables à cette qualité, et qu'il obéiroit à S. S. en tout ce qu'elle souhaiteroit de lui.

L'aumônier donna là-dessus l'absolution au Roi, qui ne parla plus, le reste du jour, que de Dieu et des affaires de sa conscience. Au commencement de la nuit, il sentit de violentes tranchées; il jugea que c'étoient les avant-coureurs d'une mort prochaine. Il voulut recevoir de nouveau le St.-Sacrement en qualité de Viatique. Il protesta qu'il mouroit dans la religion catholique, et qu'il pardonnoit à son meurtrier et à toutes personnes qui avoient pu prendre part directement ou indirectement à sa mort, de la même manière qu'il désiroit que Dieu lui pardonnât ses fautes.

Ses forces diminuèrent d'une manière sensible, et de telle sorte qu'il ne put

achever sa seconde confession. Il perdit la parole à minuit ; et sur les quatre heures du matin, second jour du mois d'Août, il expira en faisant le signe de la croix.

On en dressa un procès-verbal, signé par les officiers de la couronne qui étoient présens. On prit cette précaution pour apaiser la cour de Rome, et pour empêcher la Ligue de publier qu'il étoit mort en désespéré. Il ne fut enterré que vingt-un ans après.

Benoise, secrétaire de son cabinet, en qui il avoit eu le plus de confiance durant les deux dernières années de son règne, fit enterrer son cœur et ses entrailles dans l'église de St.-Cloud, en un lieu secret, pour qu'il ne fût point enlevé par les Ligués, et son corps fut porté dans l'église de St.-Corneille, à Compiègne.

Le Roi de Navarre étant averti sur le soir, bien tard, du funeste accident arrivé au Roi, et du danger imminent où étoit S. M., se rendit à son logis, accompagné seule-

ment de vingt-cinq à trente gentilshommes. Y étant arrivé, peu de temps avant qu'il expirât, il se mit à genoux pour lui baiser les mains, et reçut un sensible et dernier témoignage de la plus vive amitié. Le Roi le nomma plusieurs fois son bon frère, et son légitime successeur; lui recommanda le royaume, exhorta les seigneurs, là présens, de le reconnoître et de ne point se désunir. Enfin, après l'avoir conjuré d'embrasser la religion catholique, il rendit l'esprit, laissant toute son armée dans un étonnement et une confusion qui ne peuvent s'exprimer, et tous les chefs dans des dispositions différentes, selon leurs humeurs, leurs inclinations et leurs intérêts.



CHAPITRE VI.

Relation de l'assassinat de Henri IV.

L'histoire de l'assassinat de Henri IV, dont je crois devoir donner aussi une notice biographique de la vie, sera lue avec d'autant plus d'intérêt que les justes regrets donnés à la mémoire du prince qui vient d'être enlevé à la France par le plus horrible attentat, sont plus présens à notre pensée, et reportent notre mémoire sur un événement de la même nature et tout aussi malheureux, qui jeta alors, comme aujourd'hui, la terreur dans tous les esprits, et plongea tous les cœurs dans la douleur.

Henri IV reçut le jour à Pau en Béard, le 13 Décembre 1553. Il vint au monde sans pleurer ni crier ; ce qui est contre l'ordre de la nature. Aussitôt qu'il fut né, son grand-père l'emporta dans sa chambre, dans le pan de sa robe, et donna alors son testament, qui étoit dans une boîte

d'or, à sa fille, en lui disant : *Voilà qui est à vous, et ceci est à moi.*

Il frotta les petites lèvres de cet enfant d'une gousse d'ail, et lui fit sucer une goutte de vin dans sa coupe d'or, dans la vue de rendre son tempérament plus vigoureux. Cet enfant fut d'abord très-difficile à élever ; on fut obligé de changer cinq ou six fois de nourrice.

Son grand-père ne voulut pas qu'on le nourrît avec cette délicatesse qu'on nourrit presque tous les enfans de cette qualité. Il défendit aussi qu'on l'habillât richement, qu'on le flattât, et qu'on le traitât de prince ; parce que, disoit-il, toutes ces choses ne donnent que de la vanité, et rendent un enfant plutôt orgueilleux, qu'elles ne le disposent à des sentimens nobles et généreux. Il ordonna au contraire, qu'on l'habillât et qu'on le nourrît comme les enfans du pays, et même qu'on l'accoutumât à courir, à grimper sur les rochers, pour le rendre plus dur et plus robuste.

L'an 1566, le jeune prince fut tiré de

la cour de France, et mené par la reine sa mère à Pau. On lui donna un nouveau gouverneur, homme d'esprit et lettré, tout-à-fait Huguenot, qui, selon les ordres de cette reine, éleva le prince dans cette fausse doctrine.

Dès l'age de treize ans, il donna déjà des marques d'un jugement extraordinaire.

A la journée de Jarnac, il sut distinguer qu'il n'y avoit pas moyen de combattre, parce que les forces des princes étoient trop disséminées, et celles du duc d'Anjou, trop concentrées. Ce jeune prince brûloit du désir de combattre; mais on ne le lui permit pas, de peur de hasarder sa personne. Bientôt il donna de nouvelles preuves de courage; et dans toutes les occasions, il se montra aussi grand capitaine qu'habile administrateur. Henri III lui eut de grandes obligations. Ce monarque trouva en lui le plus solide appui de son trône, dans les guerres différentes qu'il eut à soutenir contre les Ligueurs.

Henri III, en mourant, le nomma son

successeur ; preuve inconstestable des services qu'il en avoit reçus, et des qualités éminentes qu'il avoit reconnues en lui. La mort du Roi changea entièrement la face des affaires.

Ce prince, qui avoit été l'objet de la haine du peuple, n'étant plus, il sembloit que cette haine devoit cesser, et, par conséquent, la chaleur de la Ligue se ralentir; mais il n'en fut rien. Les chefs étoient tous dominés par des intérêts divers, et leurs prétentions particulières étoient un obstacle au bien général; et il sembloit que le royaume alloit être partagé. Ce qui fût arrivé en effet, si le Roi, par sa sagesse, n'eût prévenu les maux prêts à fondre de tous côtés sur l'état.

Il y avoit six princes de la maison des Bourbons, qui lui causoient de vives inquiétudes; chacun avoit des prétentions particulières, et tous cherchoient à mettre obstacle à ses desseins. Il y avoit aussi, dans l'armée, plusieurs autres grands seigneurs mal intentionnés. Ils n'avoient

jamais eu beaucoup d'inclination pour lui ; cependant, comme il étoit impossible de porter son choix sur tout autre prince, ils consentirent à se déclarer en sa faveur ; mais à des conditions qui l'obligeassent à dépendre en quelque façon d'eux. C'est pourquoi on tint une assemblée, dans laquelle il fut résolu de ne le reconnoître qu'autant qu'il se feroit catholique. François d'O, accompagné de quelques gentilshommes, eut la hardiesse de porter au Roi la résolution de cette assemblée. Sa Majesté leur fit une réponse pleine de douceur et de gravité ; il leur témoigna qu'il désiroit bien les conserver, mais il ne leur dissimula pas qu'il ne seroit pas très-fâché de les perdre.

Quelques heures après, la noblesse en tint une autre, où il fut résolu que l'on reconnoîtroit Henri pour roi, s'il consentoit à se faire instruire dans six mois ; à ne permettre d'autre exercice que la religion catholique, et à ne donner ni charge ni emploi aux Huguenots, etc.

Le Roi remercia la députation de l'affection que la noblesse lui témoignoit. Il dit qu'il consentoit à toutes leurs propositions, hormis à la seconde ; qu'il s'engageoit à rétablir l'exercice de la religion catholique dans tout le royaume, et fit dresser une déclaration de tout cela, et après que les seigneurs et les gentilshommes l'eurent signée, il l'envoya à cette partie du parlement qui étoit séante à Tours, pour la vérifier. Plusieurs la signèrent, et quelques-uns le refusèrent formèlement. A quelque temps de-là, dans la crainte de se trouver enveloppé par les troupes des ligués, il jugea à propos de débloquer Paris et de se retirer. De quelle adresse ce monarque n'eut-il pas besoin, pendant quatre ans, pour calmer tant de défiances, pour manier tant d'esprits différens? ce qui n'empêcha pas les ligueurs de concerter leurs moyens pour attaquer avec leurs forces les troupes du Roi; mais tous leurs projets avortèrent par les sages mesures que prit le prince, et sur-tout par le courage dont il fit preuve en tant d'occasions.

Quelque temps après, son armée se dirigea sur Paris, et en forma le siége. Son approche ne fit pas grande impression sur les habitans, qui sembloient au contraire se féliciter de son arrivée. Sa réputation de bonté lui avoit gagné tous les cœurs, réputation qu'il justifia par tant d'actes de clémence et de générosité, dont les Parisiens particulièrement éprouvèrent les effets, pendant qu'ils étoient assiégés. Je ne citerai ici qu'un trait, qui suffiroit pour faire prendre, de sa bonté, une opinion établie par mille autres de cette nature.

La disette s'augmentant dans Paris, et les magistrats ne trouvant aucun moyen d'y remédier, on députe vers le Roi, pour lui demander permission de laisser sortir de Paris une partie de la populace qui mouroit de faim, et qui déjà s'étoit réunie près la porte St.-Victor, dans l'espoir que S. M. accèderoit à la demande qu'on lui faisoit. Le Roi se laissa fléchir aisément, et il répondit à ceux de son conseil qui cherchoient à s'y opposer, que l'état pitoyable où il

voyoit tant de malheureux, le touchoit sensiblement, et qu'il ne pouvoit se refuser à accorder cette faveur. Son cœur fut tellement serré de douleur, que les larmes lui en vinrent aux yeux; s'étant un peu détourné pour cacher son émotion, il jeta un grand soupir et prononça ces paroles : *ô Seigneur, tu sais qui en est la cause ; mais donne-moi le moyen de sauver ceux que la malice de mes ennemis s'opiniâtre si fort à faire périr. Je ne ne m'étonne pas, continue-t-il, si les chefs de la ligue et si les Espagnols ont si peu de compassion de ces pauvres gens-là : ils n'en sont que les tyrans; mais moi, qui suis leur père et leur Roi, je ne puis pas empêcher que ceux que la fureur de la ligue possède, ne périssent avec elle ; mais quant à ceux qui implorent ma clémence, que peuvent-ils du crime des autres ? je veux leur tendre les bras.*

Cela dit, il commanda qu'on laissât sortir ces misérables, qui crièrent à l'envi : *vive le Roi !* Dès ce jour, on ne prit plus de précautions pour empêcher qu'on n'introduisît secrètement des vivres dans la ville, et le

Roi, qui le savoit, applaudissoit à ces actes d'humanité. On leur faisoit passer du pain, du vin, de la viande et autres comestibles. Il fit même donner des passe-ports à ceux qui vouloient en sortir, et jusqu'à ses ennemis.

Henri IV eut à lutter contre deux factions, desquelles jointes ensemble il se forma une troisième, composée des partisans du vieux Cardinal de Bourbon qui visoit à la couronne, s'imaginant qu'elle lui seroit déférée, si Henri IV, son cousin, en étoit exclu, et c'est pourquoi il suscita les catholiques de presser sa conversion, s'imaginant que le Roi, dans l'état où étoient ses affaires, ne prendroit point ce parti, et qu'ainsi il pourroit le faire passer pour un hérétique. Le Roi ne fut point dupe de ses menées, et il prit le parti que l'urgence des circonstances exigeoit. Il se fit instruire, et embrassa la religion catholique; il reçut l'absolution dans l'Eglise de St.-Denis, au mois de Juillet 1593.

Cette nouvelle fit une telle impression qu'on vit éclater de toutes parts la joie la plus

vive.

vive. Tous les habitans de Paris conçurent pour Henri IV la plus haute estime, et dès cet instant ; ils ne l'appelèrent plus le *Béarnais*, mais absolument le *Roi.*

Cet événement ruina entièrement les affaires de la Ligue. Les plus grandes villes de la France, telles que Lyon, Orléans, Aix, Bourges, firent leur soumission au Roi. Paris se rendit le 22 Mars 1594, malgré les vains efforts de quelque reste de la faction des Seize.

Le Roi, quelque temps auparavant, s'étoit fait sacrer à Chartres. La ville de Reims étant encore au pouvoir de la Ligue, il jugea cette cérémonie nécessaire pour se concilier l'affection et le respect de ses peuples.

Il entra triomphant dans la ville par la porte Neuve, et alla droit à Notre-Dame entendre la Messe et faire chanter le *Te Deum*, puis il se rendit au Louvre, où il trouva ses officiers, et toutes choses disposées pour son service, comme s'il y eût toujours demeuré.

Toute la garnison Espagnole sortit de la ville avec une trentaine des plus obstinés

Ligueurs, qui aimèrent mieux suivre les étrangers que d'obéir à leur prince naturel. Ils le saluèrent tous néanmoins avec une profonde inclination. Le Roi leur rendit le salut avec beaucoup de courtoisie, leur disant : *allez-vous-en à la bonne heure, mais ne revenez pas.*

Le jour que Henri entra dans Paris fut un jour de fête. Les habitans fraternisèrent avec les soldats. Le calme étoit profond, et il ne fut interrompu, que par les feux d'artifice, le carillon des cloches et les danses qui se prolongèrent jusqu'à minuit. La cause de cette tranquillité parfaite venoit de la pensée de la bonté du Roi et des ordres qu'il avoit donnés de contenir les gens de guerre.

Paris rendu, toutes les autres villes suivirent son exemple. Le duc de Guise, l'un des principaux chefs de la Ligue, fit aussi son traité particulier avec le Roi.

Quelque temps après, il fut proposé et arrêté en plein conseil de déclarer la guerre aux Espagnols et d'aller les attaquer dans leur propre pays, pour leur ôter la fan-

taisie de venir inquiéter le Roi, et les punir des moyens lâches et exécrables qu'ils employoient pour le faire périr. En effet, ils tramèrent ou favorisèrent plusieurs conspirations contre sa personne sacrée. Une de celles qui éclatèrent le plus, fut la tentative d'un jeune écolier, âgé de dix-sept à dix-huit ans, fils d'un marchand drapier de Paris. Ce malheureux, s'étant introduit sercrètement dans la chambre de Gabrielle d'Estrée, où étoit le Roi, voulut le frapper d'un coup de couteau dans le ventre; mais Sa Majesté s'étant par hasard et fort heureusement baissée pour saluer quelqu'un, il ne l'atteignit qu'au visage, lui perça la lèvre supérieure et lui rompit une dent; ce coup fut porté avec tant de dextérité, que sur le moment on ne put découvrir le coupable. Ce ne fut que quelques instans après, que le comte de Soissons voyant ce jeune homme tout déconcerté, l'arrêta par le bras. Il confessa effrontément que c'étoit lui qui avoit fait le coup, et soutint qu'il avoit dû le faire. Il fut condamné par le

parlement, à avoir le poing droit brûlé et à être tenaillé, puis tiré à quatre chevaux. Ce détestable parricide ne donna, au milieu des tourmens les plus affreux, aucun signe de douleur, tant on lui avoit fortement imprimé dans l'esprit qu'il feroit un sacrifice agréable à Dieu, en ôtant la vie à un prince relaps et excommunié. Les Jésuites, sous lesquels il avoit étudié, furent aussitôt accusés de l'avoir imbu de cette funeste doctrine, et condamnés par le même arrêt à sortir du royaume.

Combien de piéges ne furent pas tendus à ce monarque le reste de son règne, et dont il faillit être la victime? entrer dans ce détail, ce seroit s'écarter des limites que je me suis prescrites. Je ne me permettrai donc plus que quelques réflexions, pour épargner au lecteur de les faire lui-même.

Et quoi! Après tant de conspirations découvertes, après tant de tentatives d'assassinat sur sa personne, ce monarque n'auroit-il pas dû au moins se prémunir contre celles que ses ennemis toujours occupés de

sa perte, auroient pu faire encore? mais, ô comble d'aveuglement! il n'en fit rien. Il ne pouvoit se familiariser avec la pensée qu'il y eût des hommes assez barbares, pour attenter à sa vie, à la vie, disons le, d'un prince dont tous les sentimens et toute la conduite déposaient en sa faveur; d'un roi qui n'avoit d'autre ambition que la gloire de son pays, et d'autres désirs, d'autres passions que le bonheur du moindre de ses sujets; ce fut, hélas! cette fatale sécurité qui enhardit un autre monstre qui, plus heureux que tant d'autres qui lui avoient frayé la route, trouva le chemin de son cœur, qu'il perça d'un fer préparé par l'ambition et le fanatisme. C'est l'histoire de ce lâche assassinat, qu'on va lire maintenant

Henri IV avoit maîtrisé toutes les ambitions, calmé toutes les haines, étouffé tous les ressentimens. Son règne, agité depuis si long-temps, sembloit devoir passer à un état plus tranquille. Il sembloit lui-même pouvoir goûter enfin le repos qu'il avoit su procurer à ses sujets, et jouir d'une paix

depuis si long-temps désirée, lorsqu'un monstre sorti des enfers vint, ô forfait inouï! trancher la vie du meilleur des Rois, et plonger la France toute entière dans la douleur et le désespoir.

François Ravaillac est le nom de cet exécrable assassin. Depuis long-temps il épioit l'occasion de consommer son crime. Ce fut le 14 Mai 1610 qu'il exécuta son dessein. Il suivit ce jour-là la voiture de Sa Majesté, qui, arrivée au bout de la rue de la Ferronnerie, se trouva arrêtée par l'embarras que formoient deux voitures, l'une chargée de vin, et l'autre, de foin (1). Des échoppes placées aux deux côtés de l'extrémité de la rue, en rendoient le passage excessivement étroit. Les valets de pied du Roi quittèrent le carrosse pour faire débarrasser le passage: et ce fut dans ce moment, que l'assassin, mettant le pied sur un des rayons de la roue

(1) Henri IV, peu de jours avant sa mort, avoit ordonné d'ôter ces échoppes : si cet ordre eût été exécuté, il n'y auroit point eu d'embarras de voitures, et le régicide n'auroit pas pu commettre son crime.

de derrière et du côté où étoit le Roi, et s'appuyant d'une main sur la portière, frappa de l'autre le Roi avec un couteau à deux tranchans. Le premier coup glissa entre la deuxième et la troisième côte: il n'étoit pas mortel. A l'instant le Roi s'écrie: *Je suis blessé*; et, quoique environné de sept personnes, il reçoit au même instant un second coup de poignard dans le cœur, et il expire sans proférer une seule parole. (1). Le meurtrier voulut en donner un troisième, mais ce dernier ne porta que dans la manche du duc de Montbazon, qui étendit le bras pour le parer.

Nul de ceux qui étoient dans le carrosse, toutes personnes dont l'attachement et le

---

(1) Le matin, Ravaillac demeura très-long-temps au Louvre, assis sur les pierres de la porte où les laquais attendoient leur maître. Il pensoit faire son coup entre les deux portes, mais il trouva que le duc d'Épermont étoit à la place où il pensoit que devoit être le roi.

Ce scélérat confessa depuis que, le matin, il avoit aussi suivi le roi aux Feuillans, et que le duc de Vendôme qui survint, le força de s'éloigner.

respect pour le roi, ne pouvoient être, et n'avoient jamais été suspects, ne vit frapper le roi ; et si le monstre eût jeté son couteau, on n'eût su à qui s'en prendre. Toutes ces personnes étoient dans ce moment occupées sans doute à regarder l'embarras de la rue, et les deux coups furent portés avec une inconcevable rapidité.

Tous ceux qui étoient dans le carrosse en descendirent pour empêcher que le peuple, qui s'attroupoit, ne mît en pièces le parricide. Trois des Seigneurs restèrent debout à la portière pour secourir le Roi, et l'un deux, voyant que le sang lui sortoit par la bouche, et qu'il ne parloit plus, s'écria : *le Roi est mort* ! A cette parole terrible, il se fit un tumulte effroyable : le peuple qui étoit dans les rues, se jetoit dans les boutiques, dans les maisons, comme s'il eût craint de devenir la proie des ennemis, et que la ville eût été prise d'assaut. On ne vit plus ni sûreté ni espérance. Chacun pensa confusément qu'il perdoit son appui, son défenseur, son

père. On se trouva dénué de tout en le perdant : on n'éprouva d'abord que de l'épouvante, qu'une invincible frayeur.

Le duc d'Épermont crut que la prudence exigeoit de ne pas annoncer de suite la mort du Roi ; c'est pourquoi il se hâta de crier que le Roi n'étoit que blessé, et pour le persuader, dans la vue de calmer cette vive inquiétude, il demanda du vin. Alors tout le monde s'empressa de sortir des maisons : on entendit des exclamations touchantes de joie et d'inquiétude; on vit couler des pleurs. Le duc d'Épermont répéta mille fois que le roi n'étoit que blessé. Le peuple vouloit le voir ; il entouroit en foule la voiture : on l'écarta en disant qu'il falloit le ramener promptement au Louvre pour le faire panser.

Saint-Michel, l'un des gentilshommes ordinaires du Roi, avoit suivi ce prince ; mais il n'étoit pas auprès du carrosse au moment de l'assassinat. Il accourut au bruit, tira son épée, arracha le couteau sanglant des mains du parricide, et il alloit

le tuer, mais il en fut empêché par le duc d'Épermont. On remit le scélérat en des mains sûres qui l'emmenèrent.

Tandis qu'ici se passoit cette scène de désolation, on étoit tranquille à l'Arsenal; mais, sur les quatre heures, Sully étant dans son cabinet, entendit tout à coup, dans la chambre voisine, Madame de Rosny jeter un grand cri, et aussitôt la maison retentir de ces exclamations : *Tout est perdu, la France est détruite !* Quand il apprit la funeste cause de ces gémissemens, il s'écria en fondant en larmes: *ô mon Dieu ! ayez compassion de nous ! de l'état de la France ! Ah ! qu'elle va tomber en d'étranges mains !*

Saint-Michel arriva, qui lui confirma un malheur si grand qu'il en douta encore. Il s'habilla pour aller au Louvre : on y avoit posé le roi sur son lit. Les premiers qui entrèrent dans la chambre, furent le brave de Vic, qui fondoit en larmes, et Milon, son premier médecin. Ils étoient tous accablés de la plus profonde douleur : le

grand écuyer, à genoux au chevet du lit, tenoit une des mains du Roi qu'il baisoit; Bassompière étoit à ses pieds qu'il serroit contre sa poitrine; le duc de Guise vint aussi embrasser le roi.

Sully n'entra dans le Louvre que deux jours après; la reine le reçut. Cette entrevue fut touchante : S. M. montra une grande affliction ; elle fit venir le jeune Roi. Sully le prit dans ses bras et ne put s'empêcher d'éclater en cris et en sanglots. Il n'eut pas le courage d'entrer dans la chambre du maître qu'il avoit adoré, et qui resta exposé dix-huit jours au Louvre. Il pleura, jusqu'au dernier soupir, son souverain et son ami.

Henri-le-Grand périt à 57 ans et 5 mois, après avoir régné 21 ans.

Cependant, à quatre heures du soir de cette déplorable journée, Paris, toujours en suspens, ne savoit pas encore avec certitude la mort du Roi ; mais l'inquiétude y étoit au comble. Les hommes sortis des maisons erroient dans les rues et dans les places publiques, sans autre

tant que d'apprendre des nouvelles de l'état de la santé Roi. On ne s'approchoit les uns des autres, que pour se faire mutuellement cette question; chacun portoit sur son visage l'empreinte de la douleur : un seul sentiment dominoit tous les cœurs. Enfin on apprit avec certitude que le Roi n'existoit plus. A cette confirmation du plus grand des malheurs, tous les habitans furent glacés de saisissement et d'effroi. Les personnes en se rencontrant dans la rue, se demandoient : *Que deviendrons-nous ?* Tous les jeux de l'enfance furent suspendus. Les vieillards disoient : *Mes enfans, nous avons tous perdu notre père ! Il vous préparoit des jours heureux : à présent, qui veillera sur vous ?*

Les mêmes regrets, les mêmes sentimens éclatèrent dans toutes les parties de la France. A la consternation dans Paris, succéda promptement un désespoir furieux; des hommes égarés par la douleur désignoient des complices imaginaires. Le tumulte devint si grand, que la reine

se vit forcée de donner des ordres de le réprimer. Le duc d'Epermont et autres grands seigneurs montèrent à cheval, et parcourant la ville, ils haranguoient le peuple pour le calmer.

C'est ainsi que fut aimé Henri IV de ses sujets. L'Europe entière lui donna le surnom de Grand. Son peuple ne l'appela jamais que le bon Henri. Sa statue fut placée sur le pont qu'il fit bâtir ; elle fut renversée par l'orage de la révolution. Elle a été replacée sur le même pont depuis la restauration : chacun, en la voyant, se dit encore : *Voilà ce bon Henri.*

Je ne terminerai point cette notice, sans parler des noirs pressentimens que Henri IV eut quelques jours avant, et le jour même de sa mort. Cette circonstance auroit dû trouver place en lieu plus convenable ; mais, entraîné par mes idées, elle m'a échappé.

Le Jeudi 13 Mai 1610, jour désigné pour le couronnement de la reine, toute la cour se rendit à Saint-Denis : le

cardinal de Joyeuse officia. La cérémonie se fit avec la plus grande magnificence. Quelqu'un faisant remarquer au Roi l'immense quantité de spectateurs placés dans l'église sur des gradins : *Ce spectacle*, dit S. M., *me fait penser au jugement dernier.*

Lorsque la cérémonie fut terminée, le Roi, en sortant de l'église, devança la Reine; il la reçut au bas de l'escalier, et comme elle faisoit difficulté de passer la première : *Allons*, dit-il, *Madame la régente, c'est à vous de commander ici.* Il lui donna la main, et il fit jeter au peuple une grande quantité de pièces d'or et d'argent, qui avoient été fabriquées exprès pour cette cérémonie.

La Reine devoit faire son entrée dans Paris, le Dimanche suivant, 16 Mai, et l'on travailloit avec ardeur aux préparatifs de cette dernière cérémonie.

Le lendemain du couronnement, vendredi 14 Mai, le Roi éprouva un redoublement de tristesse, dont tous ses gens

furent frappés. Il envoya de grand matin à l'arsenal la Varenne, son valet-de-chambre de confiance, pour dire au duc de Sully, qu'il ne vouloit pas qu'il sortît, parce qu'il savoit que son médecin lui avoit prescrit de garder sa chambre deux jours. La Varenne ajouta : « Le Roi sera ici demain à » cinq heures du matin ; il m'a commandé » de vous dire que rien ne peut l'en détour- » ner, *que le défaut de votre personne ou de la* » *sienne*. Il vous ordonne de l'attendre de- » main, en robe de chambre et en bonnet » de nuit ; il m'a recommandé de vous » dire que s'il vous trouve habillé, il se » fâchera. »

Après avoir fait sa commission, la Varenne sortit, et *sans savoir pourquoi*, Sully resta plongé dans une profonde tristesse.

Le Roi ne se rendit pas chez Sully, ainsi qu'il l'avoit fait annoncer. Il s'occupa toute la matinée des affaires de la guerre. Il avoit envoyé demander à l'Archiduc le passage par la Flandre pour pénétrer en Allemagne; et, comptant sur un refus, il s'ap-

prêtoit à l'obtenir par la force. On remarqua qu'en sortant de son cabinet, il se promena long-temps dans les Tuileries avec la marquise de Verneuil, qu'il ne voyoit plus que rarement ; il lui promit de faire un état brillant à son fils. Son dessein étoit, dit-on, de lui donner tout ce qu'il possédoit avant d'être roi ; et pour lui montrer qu'il ne conservoit plus de ressentiment des choses passées, il vouloit tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, et lui donner le commandement de la cavalerie légère ; mais ces projets étoient souvent entrecoupés de sombres rêveries, de pensées mélancoliques, qui lui arrachoient malgré lui des élans de tristesse.

En vain ses courtisans cherchèrent à donner quelque vigueur à cette ame flétrie par tant et de si pénibles souvenirs : « Mes » amis, leur disoit-il, comme s'ils eus» sent tous conjuré contre lui, je mourrai » un de ces jours, et quand vous m'aurez » perdu, vous connoîtrez ce que je valois, » et la différence qu'il y a de moi à un

» autre homme. » Inutilement s'efforçoient-ils encore de le rappeler à la joie, en lui remettant sous les yeux les avantages dont il jouissoit : bonne santé, royaume florissant, amour de ses sujets, belle femme, beaux enfans, que faut-il de plus, lui disoient-ils ? -- Qu'avez-vous à désirer ? « Ah ! mes amis ! répondoit-il » en soupirant, il faut quitter tout cela. »

Le Roi se trouva d'autant plus accablé dans la matinée de ce funeste jour, que durant la nuit entière qui le précéda, il n'avoit pas goûté un instant de repos. On remarqua que le soir il fit une prière plus longue que de coutume. La nuit on l'entendit s'agiter ; on s'approcha de lui, et on le vit sur son lit, priant Dieu à deux genoux. Dès qu'il fut libre, il se retira dans son cabinet ; et, comme il y resta plus long-temps qu'à l'ordinaire, on y entra, et on le trouva en prières. Il se fâcha qu'on l'eût interrompu, en disant : *Ces gens-ci veulent-ils empêcher mon bien ?* Il alla à la messe aux Feuillans ; et la messe finie, il y resta long-temps encore à prier Dieu.

Après le dîner il se mit sur son lit pour dormir ; l'instant d'après il se releva triste, inquiet, rêveur, ne pouvant s'occuper et se promenant à grands pas dans sa chambre. Il se jeta encore sur son lit ; mais il lui fut impossible de dormir. Il demanda l'heure qu'il étoit, et dit *qu'il vouloit aller à l'Arsenal voir le duc de Sully qui étoit incommodé et qui se baignoit*. Son indécision étoit extrême ; il sembloit lutter contre des avertissemens secrets qui le troubloient et qu'il refusoit de croire. Il passa chez la Reine, et lui dit *qu'il ne savoit que faire, qu'il craignoit d'aller à l'Arsenal, parce qu'il devoit y parler d'affaires, et que peut-être il se fâcheroit*. Il n'attendit point de réponse ; il s'approcha de la fenêtre en portant la main à son front, et en disant : *Mon Dieu, j'ai quelque chose là-dedans qui me trouble fort ; je ne sais ce que j'ai, je ne puis sortir d'ici.*

Enfin, il demanda son carrosse ; il sortit du Louvre suivi des ducs de Montbazon et d'Epermon, du maréchal de Lavardin,

de Roquelaure et de plusieurs autres seigneurs.

Dans ce moment Vêtre survint pour prendre les ordres de Sa Majesté. Le Roi lui dit : *Je n'ai besoin ni de vous ni de vos gardes ; il y a quarante ans que je suis presque toujours moi-même mon capitaine des gardes ; je ne veux personne autour de ma voiture.* Le cocher demandoit où l'on devoit aller. Henri répondit d'un ton chagrin : *Mettez-moi hors d'ici.* En passant devant l'hôtel de Longueville, le cocher renouvela sa question, et le Roi lui dit : *A la croix du Trahoir.* Quand il y fut, il dit avec distraction : *Au cimetière des Saints-Innocens.* Par la plus déplorable fatalité, le Roi, tout-à-coup, s'avise de faire lever les mantelets de la voiture (1). Idée, hélas ! bien funeste, puisqu'elle lui coûta la vie !

---

(1) Dans ce temps il n'y avoit point de glaces aux voitures, elles n'étoient fermées que par des mantelets de cuir.

CHAPITRE VII.

NOTICE biographique de Ravaillac, assassin de Henri IV ; son interrogatoire, ses réponses, et son jugement.

RAVAILLAC, ce monstre qui venoit de plonger la France dans la plus affreuse désolation, fut conduit, d'abord, à l'hôtel de Retz, assez près du Louvre. Il y resta deux jours enchaîné. On pouvoit là, selon l'historien de Mezerai, le voir assez librement. Il demanda à quelqu'un que la curiosité avoit attiré auprès de lui, *si le Roi étoit mort;* et sur la réponse qu'on lui fit, qu'il se portoit bien, ce scélérat répliqua effrontément, *qu'il ne comprenoit pas comment il pût se bien porter, lui ayant donné un si mauvais coup.*

Interrogé pour savoir qui avoit pu l'engager à commettre un si grand crime, il répondit à cette personne : *Je vous mettrois*

dans un furieux embarras, si j'allois déclarer que c'est vous.

Disons quel étoit ce monstre vomi par les enfers.

François Ravaillac étoit né à Angoulême, l'an 1578, d'un père Praticien, dont il suivit quelque temps la profession. Il fut perverti dès l'enfance, par les horribles maximes alors en règne. Il fut novice chez les Feuillans, dans un temps où les moines étoient encore des Ligueurs fanatiques. Il prit du dégoût pour cet ordre, et voulut se faire Jésuite, envie qui le prit à diverses reprises. Il étoit alors très-dévot, faisant l'oraison mentale et jaculatoire.

Peu de temps après être sorti du cloître, il fut accusé d'un meurtre; mais n'ayant pu être convaincu, il échappa à la peine qu'il méritoit. Il reprit sa première profession, solliciteur de procès; enfin, il se fit maître d'école. Ce homme, dont l'imagination étoit susceptible des impressions les plus sinistres, avoit depuis long-temps conçu l'horrible dessein de tuer le Roi,

pour lequel il avoit la plus grande aversion, parce qu'il mettoit, disoit-il, la religion catholique en danger. Il étoit fort propre, avec un tel caractère, à seconder les vues des ennemis du Roi ; on lui fournissoit de temps en temps quelque argent. Il vint à Paris deux ou trois fois, où il fut endoctriné ; et après s'être bien préparé à l'attentat qu'il s'étoit proposé de commettre, il ne s'occupa plus que des moyens de l'exécuter. On a vu comme il avoit été arrêté : voici ses réponses aux présidens Jeannin et Bullion, chargés de l'interroger.

« Je m'appelle François Ravaillac. -- Je » suis natif d'Angoulême. -- J'ai trente- » deux ans ; je n'ai jamais été marié. » -- Mon métier est d'apprendre à lire » et à écrire aux enfans. -- J'ai été qua- » torze mois solliciteur de procès. -- Je » suis venu à Paris pour un procès que » j'ai gagné. -- Ni moi, ni aucun des » miens, n'avons jamais reçu aucun tort » du Roi. -- Ce n'est ni un désir particu- » lier de vengeance, ni l'instigation de

» personne, qui m'a porté à le tuer, mais
» une tentation de l'enfer. -- Je suis venu
» à Paris dans la ferme résolution d'exé-
» cuter l'attentat. -- Sorti ce matin de
» mon auberge, entre six et sept heures,
» je me suis rendu tout seul à l'église
» de St.-Benoît, pour entendre la messe,
» puis je suis revenu chez moi toujours
» rempli de mon dessein, etc.... »

Les juges, les confesseurs qui approchèrent Ravaillac, lui ayant demandé plusieurs fois s'il avoit été excité à cette scélératesse par séduction, toujours il répondit et jusqu'au dernier soupir, sans hésiter ni varier, qu'il n'avoit été excité à commettre ce crime par personne, et qu'il s'étoit rendu coupable de cet attentat uniquement par crédulité et un faux zèle.

« Le couteau que vous me montrez, dit-il à ses juges, est bien celui dont je me suis servi. Je l'ai volé dans une auberge près des Quinze-Vingts, où j'étois entré dans le dessein de m'y loger; mais l'hôte n'a pas voulu me recevoir. »

Ayant été interrogé plus au long le 17 Mai, par le premier président de Harlai, Potier, Courtier et Prosper, conseillers et délégués par la cour à cet effet, il répondit toujours dans le même sens, qu'il n'avoit aucun complice. Comme cet interrogatoire est extraordinairement long, et que ses réponses sont à-peu-près les mêmes que celles rapportées ci-dessus, je crois ne devoir rappeler ici que les nouvelles déclarations qu'il fit, et les plus dignes de remarque.

« Je suis, dit-il, de retour à Paris depuis environ trois semaines. -- J'étois parti pour mon pays, mais chemin faisant la tentation de tuer le Roi s'étant rallumée dans mon cœur, je revins sur mes pas. -- Je ne pouvois souffrir que ce monarque forçât les Huguenots à embrasser la religion catholique, chose que je jugeois on ne peut pas plus injuste. -- Je n'aurois point exécuté mon dessein si le Roi m'avoit accordé la grace que j'avois à lui demander à cet égard; c'est pourquoi j'allai plusieurs fois au Louvre, et toujours inutilement, dans l'intention de me

faire

faire présenter au Roi. -- J'ai déclaré au père d'Aubigni, Jésuite, quantité de discours qui m'agitoient fort; et pour me guérir de cette maladie, il m'a exhorté à réciter le chapelet, et à m'adresser à quelque grand pour être présenté au Roi. -- Après Noël, je rencontrai le Roi dans son carrosse, auprès des Innocens, et lui criai : *Sire, au nom de Dieu et de la Sainte-Vierge, qu'il me soit permis de dire un mot à Votre Majesté.* Je fus repoussé par un coup de gaule. -- Déterminé à retourner dans mon pays, j'abandonnai mon projet de tuer le Roi, et je partis : mais la pensée m'en étant revenue, je revins à Pâques dernier. -- Je refis la pointe à mon couteau avec une pierre; et j'attendois pour faire le coup, que la Reine eût été couronnée. -- Je me suis rendu plusieurs fois au Louvre pour l'assassiner. — Le Vendredi, jour que je fis le coup, je l'épiai entre les deux portes, et voyant qu'il partoit dans son carrosse, je le suivis aux Innocens, jusqu'à l'endroit même où le hasard me l'a fait rencontrer. Vous savez le reste. — Je

reconnois maintenant que j'ai commis une faute énorme, dont je demande pardon à Dieu, à la Reine, au Dauphin et à tous ceux qui peuvent en ressentir du préjudice. J'ai été uniquement excité à l'attentat par la voix générale des troupes, qui assuroient que si le Roi vouloit faire la guerre au Pape, elles lui serviroient et mourroient pour lui. Cela m'a fait succomber à la tentation de le tuer, dans la pensée que le Pape et Dièu sont la même chose. — Dans la prison, l'Archevêque d'Aix et quantité d'autres personnes m'ont pressé d'avouer qui m'avoit poussé au crime : j'ai répondu que c'étoit ma seule volonté. — Tous les tourmens ne sauroient me faire déclarer autre chose. »

Le lendemain, 18 Mai, il persista dans ses réponses sans varier. — Le Commissaire lui faisant de nouvelles questions, il répondit : « Je n'ai osé déclarer mon dessein ni au curé ni à aucun autre prêtre, certain qu'ils m'auroient fait arrêter et livrer à la justice. — Ni Français ni étranger ne m'a engagé à commettre le crime dont je m'avoue

coupable. -- Je prie le Roi, la Reine, la Cour, toute la France, de croire que je n'ai d'autre complice que moi-même. --- Je n'ai été déterminé à cette action ni par argent ni pour aucun respect humain. --- Je déclare la vérité en entier et sans aucune réserve. --- J'espère que Dieu tout bon, tout miséricordieux, m'accordera le pardon de mes péchés. »

Ravaillac, fondant en larmes, pria la Ste.-Vierge, S. Pierre, S. Paul et toute la cour céleste, d'être ses intercesseurs auprès de Dieu, pour qu'il garantît son ame de l'enfer.

Après avoir signé son second interrogatoire, il écrivit ces vers au-dessous de sa signature.

Que toujours dans mon cœur
Jésus seul soit vainqueur.

On proposa de faire usage des tourmens les plus affreux, de la question même de Genève, pour lui faire déclarer ses complices. Plusieurs furent employés, et toujours inutilement.

Le 27 Mai, Ravaillac, conduit devant la grand'chambre, entendit à genoux la lecture de son arrêt. Il est ainsi conçu :

« La cour a déclaré et déclare François
» Ravaillac dûment atteint et convaincu
» du crime de lèse-majesté divine et hu-
» maine, pour le très-abominable parricide
» commis en la personne de feu Roi Henri
» IV, de très-bonne et très-louable mé-
» moire, pour la réparation duquel, l'a
» condamné et condamne à faire amende
» honorable devant la principale porte de
» l'église de Paris, où il sera mené et con-
» duit dans un tombereau, nu et en chemise,
» tenant une torche ardente du poids de
» deux livres ; à dire et déclarer que malheu-
» reusement il a commis le très-abominable
» parricide, et tué ledit Seigneur Roi de
» deux coups de couteau, dont il se repent,
» demande pardon à Dieu, au Roi, à la
» Justice ; de-là, conduit à la place de Grève,
» et sur un échafaud qui y sera dressé,
» tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et
» gras de jambes, la main dextre y tenant

» le couteau duquel il commit ledit parri-
» cide, ardée et brûlée de feu de soufre,
» et sur les endroits où il aura été tenaillé,
» jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante,
» de la poix-résine brûlante, de la cire et
» du soufre fondus ensemble. Ce fait, son
» corps tiré et démembré à quatre chevaux,
» ses membres et corps consumés au feu,
» réduits en cendres et jetés au vent, a
» déclaré, etc. etc. »

On fit prêter serment à Ravaillac de dire la vérité, l'exhortant à prévenir le tourment de la question, en déclarant ses complices. Il répondit, sur la damnation de son ame, qu'il étoit seul coupable de la mort du Roi, ce qu'il répéta encore au milieu des tourmens de la question qui lui faisoient jeter des cris horribles.

Ravaillac demanda que sa confession fût imprimée et publiée. Il fut déclaré en conséquence qu'il n'avoit été induit par personne à commettre son forfait, et qu'il n'avoit communiqué son dessein à qui que ce soit.

Le moment de l'exécution étant arrivé,

il fut conduit au lieu du supplice, toujours entouré d'une populace innombrable en fureur, qui poussoit des cris et des hurlemens affreux. Il subit successivement tous les tourmens ordonnés par l'arrêt: à chacun on l'exhortoit, mais toujours en vain, à déclarer ses complices. Ainsi périt Ravaillac, dont la mémoire sera toujours en exécration à tous les Français.



CHAPITRE VIII.

Précis historique de l'assassinat de Louis XV, avec une notice biographique de son assassin, Robert-François Damiens.

Louis XV monta sur le trône le 1.er Septembre 1715, le même jour que mourut Louis-le-Grand. Il n'avoit alors que cinq ans et demi. Le duc d'Orléans fut nommé régent du royaume. Son gouverneur, le maréchal duc de Villeroi, s'acquitta de ses fonctions avec un soin et un dévouement qui lui firent le plus grand honneur.

Louis XV fut sacré à Reims, le 25 Octobre 1722, et il fut déclaré majeur le 22 Février 1725. Mgr. le duc d'Orléans, qui avoit été chargé de l'administration des affaires, mourut le 2 Septembre de la même année. Il se maria le 15 Août suivant. Il épousa Marie-Charlotte-Sophie-Félicité-Leczinska, fille unique de Stanislas, roi de Pologne.

Tout sembloit présager un règne pacifique, et une suite non interrompue de bonheur pour ce jeune prince naturellement bon. Déjà il n'étoit plus question de ces élémens de discorde en matière de religion, qui, tant de fois, avoient favorisé les desseins des ambitieux, qui, pendant si long-temps, avoient armé les Français les uns contre les autres; rien ne sembloit plus devoir entraver la marche du monarque vers le but qu'il se proposoit, la gloire et le bonheur de ses sujets.

Le contentement général devoit écarter de sa pensée tout projet, de la part des Français, de nuire à sa personne; mais il

s'abusoit. Il y avoit encore un monstre, et tel que l'enfer en a vomi un autre aujourd'hui, qui, altéré du sang des rois, épioit depuis long-temps l'occasion de se baigner dans celui de Louis XV. Ce prince ne pouvoit prévoir, ni prévenir le coup qui lui étoit réservé. L'attentat eut lieu; Damiens, monstre d'horrible mémoire, dont je donne ici une courte notice, en fut l'auteur.

Robert-François Damiens étoit originaire d'un hameau nommé Ticuloy, au diocèse d'Arras. Ayant perdu sa mère, il fut mis en condition; il se montra, dès sa plus tendre jeunesse, incorrigible. Sa méchanceté le fit nommer dans le pays, *Robert le diable*. Il apprit à lire et à écrire; un oncle fournit aux frais de son instruction, ses parens ne le pouvant à raison de leur pauvreté. Damiens fut ingrat envers son bienfaiteur. Il changea plusieurs fois de maître; il s'engagea aussi dans différens régimens : il n'étoit bien nulle part. Il vint à Paris, et trouva une place de domestique

au collége de Louis-le-Grand, mais il n'y resta pas long-temps. Damiens étoit naturellement taciturne ; il avoit peu de société avec ses camarades, il étoit rempli de vanité, et désireux de se signaler. Il étoit vif, sa figure répondoit à son caractère, il parloit toujours seul. Il fit plusieurs vols : le plus considérable de tous, fut l'enlèvement à son maître de deux cent quarante louis d'or. Muni de cet argent, il partit pour son pays. Là, il reçut avis, d'un frère qui étoit aussi domestique à Paris, des poursuites dirigées contre lui. Cette nouvelle le rendit furieux, il chercha à se détruire : ses parens l'exhortèrent en vain à restituer son vol. Il étoit à St.-Omer, lorsqu'il fut instruit qu'on avoit envoyé de Paris son signalement pour l'arrêter : il prit alors des mesures pour se mettre en sûreté. Dans le même temps il tint ce propos : *Si je reviens en France.... oui, j'y reviendrai, j'y mourrai, et le plus grand homme de la terre mourra aussi, et vous entendrez parler aussi de moi.* Déjà il avoit médité l'affreux projet

qu'il a ensuite exécuté. Cet autre propos qu'il tint dans une autre occasion, qui est d'un homme désespéré, *que le royaume, sa fille et sa femme étoient perdus*, est une nouvelle preuve de l'attentat qu'il méditoit.

Le 28 Octobre, il partit pour Paris; en arrivant, il fit demander son frère, qui, étonné de le voir, lui fit des reproches sur son imprudence à revenir dans Paris. Il eut une entrevue avec sa femme, qui servoit alors en qualité de cuisinière chez une dame appelée *Ripandelly*; elle l'engagea à sortir promptement de la ville, ce qu'il fit.

Il prit une voiture, et partit pour Versailles, où il se logea dans un cabaret.

Quelques jours après, Mercredi 5 Janvier, sur les cinq heures trois-quarts, le Roi, qui étoit revenu de Trianon pour voir Madame, se disposant à y retourner, sortit de leur appartement, accompagné de toute sa cour et de Monseigneur le Dauphin.

Damiens s'étoit caché dans un petit enfoncement au-bas de l'escalier, près la voûte.

Dans l'instant que le Roi étoit prêt à monter en carrosse, appuyé sur M.r le comte de Brienne, grand écuyer, et M.r le Marquis de Beringhen, premier écuyer, et que la portière étoit même ouverte, le scélérat Damiens se précipita au milieu des courtisans; il heurta en passant Monseigneur le Dauphin et M.r le duc d'Agen, capitaine des gardes-du-corps de service; et pénétrant à travers la haie des gardes-du-corps et des Cent-Suisses, il porta sa main parricide sur la personne sacrée de Sa Majesté, la frappa au côté droit, vers la cinquième des vraies côtes, d'un coup de couteau fait en forme de canif. Le Roi se sentit frapper et dit: *On m'a donné un furieux coup de poing.* Puis, passant la main sous sa veste et l'ayant retirée ensanglantée, il s'écria qu'il étoit blessé. Dans le même moment il se retourna, et apercevant Damiens qui avoit son chapeau sur la tête, il dit: *C'est cet homme là qui m'a frappé, qu'on l'arrête, et qu'on ne lui fasse aucun mal, et sur-tout qu'on se garde de le tuer.*

Le Roi remonta tout de suite dans son appartement. Au premier instant il conçut des craintes pour sa vie, et dans cette disposition, il fit appeler son confesseur, et prit certaines mesures qui, dans la circonstance, lui parurent nécessaires. D'ailleurs, comme on craignoit que le couteau ne fût empoisonné, on crut, ou l'on fit semblant de croire que le Roi étoit dans un très-grand danger, et que, dans la crise où alloit se trouver le royaume, il falloit renvoyer de la cour la marquise de Pompadour. Elle s'y résolut de suite, mais non sans peine. Il ne lui fut point permis de voir le Roi, mais elle se rassura bientôt. On peut aisément se figurer la consternation, la douleur et l'horreur dont furent saisis les Français à la nouvelle d'un si horrible attentat; et quelle fut aussi la satisfaction que chacun éprouva le lendemain, quand on put avoir la conviction qu'il n'y avoit rien à craindre pour une vie si précieuse.

Le scélérat Damiens fut à l'instant saisi et arrêté par un des valets de pied du Roi,

et remis un moment après entre les mains des gardes du Roi. Il fut conduit dans une salle où on le dépouilla. On trouva sur lui, en le fouillant, le fatal couteau dont il s'étoit servi pour commettre son crime. Ce couteau étoit à deux lames, l'une ordinaire assez large et pointue, et l'autre en forme de canif, de quatre à cinq pouces. C'est de cette dernière qu'il se servit. Il avoit eu le temps de l'essuyer, car on ne la trouva pas ensanglantée. On trouva aussi sur lui de trente-six à trente-sept louis d'or, quelque argent blanc, et un livre intitulé: *Instructions et prières chrétiennes*, qu'il a déclaré lui avoir été donné par son frère à Saint-Omer, et que l'un et l'autre ont reconnu aux confrontations : ce sont les seuls effets dignes de remarque dont il étoit porteur.

Dès les premiers instans que Damiens fut entre les mains des gardes du Roi, sur les questions qui lui furent faites, il dit deux ou trois fois: *Qu'on prenne garde à Monsieur le Dauphin, que Monsieur le Dauphin ne sorte point de la journée.* Pressé de déclarer

ses complices, il dit *qu'ils étoient bien loin, qu'on ne les trouveroit plus, que s'il les déclaroit tout seroit fini.*

Au milieu de ses interrogatoires extrajudiciaires, le zèle de ceux qui les faisoient, dans l'espoir d'en tirer quelque aveu intéressant, et poussés aussi par l'indignation et l'horreur que leur inspiroit ce scélérat, fit qu'on l'approcha d'un feu ardent. Là, on le tenailla vers les chevilles des pieds avec des pinces rougies. Mais s'étant aperçu que ces tourmens n'étoient pas employés sans quelque danger, on cessa d'y avoir recours.

Le prévôt de l'hôtel, juge compétent pour instruire tous les procès concernant les crimes de lèse-majesté, et commis sur les personnes de la famille royale, s'empara de Damiens, et le fit conduire à la geôle. Il y fut interrogé par le sieur Leclerc-du-Baillet, l'un des lieutenans du prévôt de l'hôtel. Le substitut du procureur-général rendit plainte le même jour, et immédiatement après on commença l'information.

Damiens subit tous les jours, depuis le 6 inclusivement jusqu'au 14, plusieurs interrogatoires : un grand nombre de témoins fut entendu. Le prévôt de l'hôtel décréta de prise de corps le nommé Saint-Julien, avec lequel Damiens avoit vécu à Arras, et qui se trouvoit pour lors à Paris. La femme et la fille de Damiens furent également arrêtées ; on donna des ordres en même temps pour s'assurer de son père, de ses frères, et de toutes les personnes reconnues pour être de ses parens.

Le 15 Janvier, le Roi donna des lettres-patentes pour ordonner l'instruction du procès en la grand'chambre du parlement, en validant la procédure faite en la prévôté de l'hôtel.

Le 17, les lettres-patentes furent apportées en la grand'chambre et enregistrées le même jour ; et par l'arrêt d'enregistrement, il fut ordonné que l'instruction du procès se feroit par le premier président, auquel seroient adjoints M. Molé, président, M. Severt, doyen, et M. Pas-

quier, conseiller, tous nommés pour rapporteurs.

On s'occupa en même temps de transférer le prisonnier avec sûreté. Ce soin fut confié au régiment des gardes-françaises. Un détachement considérable l'accompagna depuis Versailles jusqu'à la Conciergerie, où Damiens arriva le mardi 18, sur les deux heures du matin.

L'intérêt qu'on avoit à conserver ce scélérat jusqu'au jugement de son procès, avoit fait prendre différentes précautions. On avoit établi au-dehors de la Conciergerie une palissade placée en diagonale, depuis l'escalier du Mai jusqu'à l'autre escalier, à laquelle il y avoit deux ouvertures. Au bout de cette palissade étoit un corps-de-garde, composé de cent hommes, qui fournissoit les sentinelles du dehors et la garde de l'intérieur. Cette garde étoit relevée toutes les 24 heures.

Au-dedans de la Conciergerie, il y avoit des sentinelles placées depuis l'entrée jusqu'à la cour, où est la tour dite de Mont-

gommery. Le long de l'escalier de cette tour il y avoit également des sentinelles placées de distance en distance, jusqu'au premier étage où étoit la chambre où Damiens étoit enfermé. Cette chambre, d'une forme ronde, pouvoit avoir douze pieds en tous sens ; elle n'étoit éclairée que par deux meurtrières ou fausses-fenêtres, de huit à neuf pouces de large sur trois pieds de haut. Ces ouvertures étoient garnies d'une double grille, et fermées par des châssis postiches de papier huilé.

Il n'y avoit dans la chambre aucune cheminée, ni feu ; elle étoit suffisamment chaude par l'effet d'un poële placé dans le corps-de-garde au-dessous, et par la chaleur des lumières qui brûloient continuellement dans la chambre du prisonnier. C'étoit d'abord des chandelles ; mais, sur l'avis des médecins, pour conserver la salubrité, on n'y brula plus que de la bougie.

Toutes les précautions avoient été prises, d'ailleurs, pour la sûreté du prison-

nier dans la chambre. Son lit étoit disposé de cette manière (tous ces détails sont de nature à piquer la curiosité) : le chevet étoit placé vis-à-vis de la porte, à la distance de trois pieds de la muraille ; il étoit sur une estrade élevée de six pouces de terre, et matelassée dans sa circonférence. Le dossier, dans toute sa largeur, élevé de trois pieds au-dessus du chevet, étoit pareillement matelassé. Toutes ces précautions avoient pour objet d'empêcher le prisonnier de se blesser, si l'envie lui en avoit pris. Toujours, dans cette vue, on le tenoit attaché dans ce lit par un assemblage de fortes courroies de cuir de Hongrie, larges de deux pouces et demi. Les courroies lui tenoient les épaules assujetties, et de chaque côté du lit, elles étoient attachées à des anneaux scellés au plancher : une autre courroie tenoit également assujettis les deux bras. Elles correspondoient entr'elles, par une autre placée sur l'estomac, de façon qu'elles ne laissoient à la main et au bras que la liberté d'agir vers

la bouche. Ces courroies étoient fixées au plancher ; les cuisses étoient aussi contenues de la même manière. Plusieurs autres courroies encore étoient disposées de telle sorte que le prisonnier ne pouvoit faire aucun mouvement duquel il résultât quelque offense pour son corps, s'il avoit eu l'intention de se blesser.

On avoit étendu sous chacun de ses bras un large tapis de peau, pour qu'il ne contractât aucune chaleur inflammatoire, ni ne se fît des écorchures.

Toutes ces précautions, je le répète, avoient été jugées nécessaires, parce que, dans la prison de Versailles, le criminel avoit tenté de se détruire.

Ce fut également pour prévenir tout accident, que, lorsqu'on descendit Damiens du carrosse qui l'avoit conduit de Versailles à la Conciergerie, on l'enveloppa dans une espèce de hamac, pour empêcher qu'il ne pût, par un mouvement imprévu, se heurter contre les murs de l'escalier qui est fort étroit. On eut aussi la même pré-

caution quand on le fit monter, à la fin de l'instruction, en la chambre de la Tournelle, et lors du jugement.

Outre ces moyens, on avoit choisi douze sergens du régiment des gardes, les plus intelligens et les plus sages; quatre desquels se relevoient de quatre heures en quatre heures, étoient jour et nuit auprès de lui dans sa chambre, et les huit autres restoient dans une chambre immédiatement placée au-dessus, et prêts à porter du secours, si le cas venoit à l'exiger, au moindre bruit. Ces douze sergens ne sortoient jamais de la tour qu'avec le criminel; eux seuls, et l'officier qui commandoit la garde, qui se renouveloit chaque jour, avoient la faculté de le voir et de lui parler; encore leur étoit-il enjoint de l'écouter plutôt que de l'entretenir.

Pour son service personnel, on avoit également choisi quatre soldats intelligens, qui faisoient fonctions d'infirmiers, qui ne le quittoient jamais, n'ayant de communication qu'avec les sergens dont on a parlé ci-dessus.

Quant à sa nourriture, un officier de bouche lui servoit ce que le régime prescrit par les médecins portoit ; et avant qu'on lui présentât ce qu'il devoit manger, l'essai en étoit fait par un chirurgien qui couchoit toujours dans la prison.

Un médecin et un chirurgien étoient chargés du soin de sa santé, ils le visitoient trois fois par jour, et tous les matins ils rendoient compte de sa situation au premier président.

Le 18 Janvier, MM. les commissaires se transportèrent en la prison de la Conciergerie, dans la chambre de Damiens, à dix heures du matin, et y restèrent jusqu'à trois heures et demie pour l'interroger. Depuis ce jour inclusivement, jusqu'au 17 Mars suivant, il y eut quatre autres interrogatoires qui durèrent environ sept heures.

L'instruction du procès se trouvant avancée, on procéda à la confrontation des témoins. Elle se fit en présence des princes et des pairs qui vinrent prendre

place au conseil, ainsi que quatre maîtres des requêtes, des présidens honoraires et des conseillers ayant séance en la grand'chambre. On rendit compte de toutes les procédures faites, tant en la prévôté de l'hôtel qu'en la cour, et lecture en fut faite en entier.

Dans la séance suivante où les princes et les pairs assistèrent également (ayant voulu suivre exactement l'instruction de ce procès), on rendit compte des propos tenus par une petite pensionnaire de la communauté de Saint-Joseph, faubourg Saint-Germain, qui sembloient avoir une liaison intime avec l'instruction du procès de Damiens; mais cette circonstance fut reconnue par la suite n'être pas de grande importance, et n'eut point de suite. On croit pouvoir se dispenser de rapporter ici les séances qui suivirent celle-ci, n'ayant rien d'important et qui soit propre à exciter la curiosité.

Les récolemens et confrontations des témoins furent achevés le 17 Mars, et

l'on procéda immédiatement à la confrontation des accusés entr'eux.

Toutes ces procédures ayant été communiquées à M. le procureur-général, il donna ses conclusions définitives cachetées.

Le 26, on fit ouverture des conclusions. M. le procureur-général concluoit, contre Robert-François Damiens, aux mêmes peines auxquelles Ravaillac avoit été condamné pour un crime aussi horrible; que Damiens fût préalablement appliqué à la question, et qu'il fût sursis à l'exécution, jusqu'après le jugement à prononcer contre les autres accusés.

On agita la question de quelle espèce de torture on feroit usage dans cette circonstance. Les médecins et les chirurgiens de la cour furent consultés; et tous ils furent d'avis que de tous les genres de torture, le moins dangereux pour la vie, étoit celui dont on se sert ordinairement au parlement, et qui est connu sous le nom de *la question des Brodequins*.

Cette pratique fut adoptée; et dans

l'arrêt dont on va rendre compte, on se contenta d'énoncer qu'il seroit préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire.

Il fut décidé encore, contre l'usage reçu, qu'on accorderoit au criminel un confesseur avant sa condamnation, dans l'espérance d'obtenir, par les sentimens de la religion, des aveux qu'on n'avoit pu encore tirer de sa bouche ; et M. le curé de Saint-Paul fut engagé à remplir cette mission, qu'il remplit avec un zèle et une onction tels qu'on attendoit de lui.

Damiens parut sur la sellette, devant ses juges, le Samedi 26 Mars, à huit heures du matin ; il ne se troubla point à la vue de cette auguste assemblée : il regarda avec fermeté tout le monde. Il reconnut plusieurs de ses juges qu'il nomma, se permettant même quelques plaisanteries. Il subit un nouvel interrogatoire, qui ne finit que vers une heure et demie après-midi. On procéda ensuite au jugement ; la séance finit à sept

heures

heures du soir. Il intervint arrêt de condamnation contre Damiens.

Le Lundi 28, à sept heures du matin, on fit monter le condamné dans la chambre de la question. Le greffier lui fit lecture de son arrêt ; il l'écouta avec attention et intrépidité, et dit en se retirant, *que la journée seroit chaude.*

Sur les huit heures, MM. les commissaires qui avoient été commis pour le récolement et confrontation, suivant l'usage, montèrent ensemble à la chambre de la question. On fit placer le condamné sur la sellette : il y subit un dernier interrogatoire ; la fermeté de Damiens ne se démentit pas. Ensuite on commença à placer les jambes du condamné dans les brodequins, et les cordes furent serrées avec plus de rigueur que jamais on ne l'eût pratiqué. Damiens poussa les plus grands cris, et il parut s'évanouir; mais les médecins et chirurgiens, toujours présens, s'étant approchés, connurent que l'évanouissement n'étoit pas réel. Damiens

demanda à boire, on lui donna de l'eau; mais il voulut qu'on y melât du vin, disant : *Il faut ici de la force.* Demi-heure après, on appliqua le premier coin; il jeta un cri terrible, mais sans emportement et sans aucune parole indécente. Pendant ce temps, M. le premier président renouveloit ses interrogatoires, et principalement sur le fait des complices. Sur la demande : *Qui vous a conduit à commettre votre crime?* il s'écria : *C'est Gautier.* Sur cette déclaration, MM. les commissaires donnèrent ordre au lieutenant de robe-courte d'amener en la chambre le nommé Gautier. Cependant la torture continuoit; il y avoit un quart-d'heure d'intervalle entre l'application de chaque coin, à chacun desquels Damiens renouveloit ses cris et hurlemens : toujours on lui fit les questions les plus pressantes.

Après avoir été torturé ainsi pendant deux heures et demie, les médecins jugèrent qu'on ne pouvoit pas continuer sans crainte d'accident : en conséquence il fut délié et mis sur le matelas.

Cependant Gautier arriva, et fut mis en confrontation avec Damiens : il avoit la contenance d'un homme qui n'a rien à se reprocher. Il nia fortement la déclaration de Damiens, que celui-ci soutint encore fermement; c'est pourquoi MM. les commissaires firent descendre Gautier en prison. Damiens témoigna le désir de revoir le curé de Saint-Paul : il fut satisfait.

Vers les trois heures on vint avertir MM. les commissaires que tout étoit prêt pour l'exécution ; ils se rendirent aussitôt à l'hôtel-de-ville, précédés, suivant l'usage, des officiers et archers du lieutenant de la robe-courte.

On avoit préparé, depuis plusieurs jours, sur la place de Grève, un espace de cent pieds en carré, entouré de palissades, et n'ayant d'issue que dans un coin pour faire entrer le criminel, et d'autre communication avec l'hôtel-de-ville. Toutes les avenues étoient gardées par une force armée imposante. Toute la garnison étoit sous les armes, et aucune des précautions

qu'on avoit jugées nécessaires pour maintenir l'ordre et la tranquillité, n'avoit été négligée.

Le condamné étant arrivé à Notre-Dame, y fit amende honorable en la forme prescrite par l'arrêt : pendant la cérémonie, Damiens parut assez repentant.

Arrivé à la Grève, il demanda à parler à MM. les commissaires, qui donnèrent ordre de le faire monter à l'hôtel-de-ville. Toute la déclaration qu'il leur fit, se borna à demander pardon à Mgr. l'Archevêque, des paroles injurieuses qu'il avoit proférées contre lui ; à déclarer que sa femme et sa fille étoient innocentes, les recommandant à la charité de MM. les commissaires ; enfin, il persévéra à dire qu'il n'y avoit dans son crime, ni complot ni complices. Il faut encore remarquer que pendant ce temps MM. les docteurs, qui ne le quittèrent point jusqu'au dernier soupir, lui ayant présenté plusieurs fois le crucifix, il le baisa avec respect.

Enfin Damiens fut reconduit sur la

place de Grève; il attendit assez long-temps près de l'échafaud, le bourreau n'ayant pas tenu prêt tout ce qui étoit nécessaire pour le supplice.

Quand Damiens fut deshabillé, on remarqua qu'il considéroit tous ses membres avec attention, qu'il regardoit avec fermeté l'affluence qui l'environnoit.

Vers les cinq heures il fut placé sur l'échafaud, élevé de terre de trois pieds et demi environ; il fut lié, et ensuite retenu par des cercles de fer qui le contenoient au-dessous des bras et au-dessus des cuisses.

Le premier supplice qu'il endura, fut d'avoir la main droite brûlée avec un feu de soufre : la douleur lui fit jeter un cri terrible. Un moment après, il leva la tête et regarda sa main assez long-temps, sans renouveler ses cris et sans témoigner aucun emportement ni proférer aucune imprécation.

A ce premier supplice, succéda le tenaillement aux bras, aux cuisses et aux mamelles. A chaque tenaillement, on

l'entendoit hurler ; et cette fois encore, il regarda après le tenaillement chaque plaie avec une sorte de curiosité. On jeta sur chaque plaie, excepté sur les mamelles, de l'huile, du plomb fondu et de la poix-résine : ce qui produisit le même effet sur lui que dans les autres supplices.

Enfin, on procéda aux ligatures des bras, des jambes et des cuisses, pour opérer l'écartellement : cette préparation fut très-longue et très-douloureuse. Les cordes étroitement liées, portoient sur des plaies si récentes, que la douleur inexprimable arracha de nouveaux crix au patient ; mais elle ne l'empêcha pas de se considérer encore avec une curiosité singulière.

Les chevaux ayant été attachés...... Je m'arrête, l'humanité souffre trop ! un saisissement me prend ! je ne me sens pas la force de dire ce qui se passa en ce moment affreux. Les spectateurs, dont le nombre étoit innombrable, furent tous saisis d'une horreur qu'on ne peut exprimer. Il s'en trouva beaucoup qui ne purent sup-

porter plus long-temps la vue de cet affreux spectacle, et se retirèrent glacés d'effroi.

La nuit approchoit, et la vie n'avoit point encore abandonné le patient. On fut obligé d'avoir recours à des moyens extraordinaires pour en couper le fil qui avoit résisté à tant d'efforts combinés.

Tout ayant été préparé, d'après l'avis des chirurgiens, et sur l'ordre des commissaires, les chevaux firent un dernier effort : un bras et une cuisse furent détachés.... Damiens regarda encore cette douloureuse séparation ; il conserva encore quelques minutes la connoissance, et perdit enfin la vie après que le dernier bras eût été séparé du corps, qu'on jeta sur un bûcher qu'on avoit préparé près de l'échafaud. Le tronc et les membres épars, tout fût réduit en cendres.

Telle fut la fin du plus abominable et du plus singulier criminel dont l'histoire fasse mention.

Le lendemain tous les juges s'étant rassemblés dans la grand'chambre, le gref-

fier fit lecture des procès-verbaux de torture et d'exécution.

Ensuite on lut les nouvelles conclusions du procureur-général concernant la famille de Damiens, et sur ce intervint un arrêt qui ordonnoit au père, à la femme et à la fille de quitter pour toujours le royaume, à peine de mort, s'ils y étoient rencontrés. On enjoignit aux frères et à la sœur de changer de nom. On ordonna la démolition de la maison où Damiens étoit né. Tels sont les faits qu'on a pu rassembler, tous rapportés avec la plus scrupuleuse exactitude.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

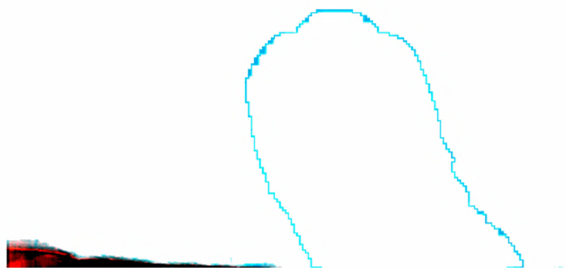
CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

Fin de la Table.





CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

Fin de la Table.

